

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
E. Payen; Paul Labbé; M. Sauvé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

M. Edouard Aynard.....	289
Le Comité : Conférence de M. René Pinon sur la Turquie d'Asie et les provinces arméniennes. — Allocution du général de Lacroix. — Allocu- tion de Boghos Nubar pacha.....	290
Le Sud de la Chine contre le Nord.....	299
La Commission financière internationale de Paris..	301
Les chemins de fer d'Anatolie et de Bagdad, par HENRI VIMARD.....	306
La situation des Indiens dans l'Afrique australe...	310
Les établissements d'instruction et les influences étrangères dans la Chine du Sud, par le lieutenant JEAN COULON.....	313
Indochine. — La question des distilleries. — La créa- tion d'une assemblée consultative au Cambodge. — La création d'un service de sûreté générale....	318
Siam. — Les chemins de fer de la péninsule malaise.	322
Levant. — La concurrence du chemin de fer du Hed- jaz au chemin de fer français de Syrie. — Le che- min de fer de Bagdad. — La frontière turco-per- sane. — Une révolte dans l'Oman.....	323
Extrême-Orient. — Chine : Les affaires de Mongolie. — La question de l'opium. — Le commerce de la Chine occidentale.....	323
Japon : La situation des Japonais en Amérique. — Le comte Hayashi. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. G. Boissonnade. — Erec- tion d'une stèle commémorative en l'honneur du général Lebon.....	326
Perse : La situation intérieure. — La frontière turco- persane. — La province d'Ispahan. — La réorga- nisation administrative de la Perse, les tribus du Fars.....	327
Asie anglaise : L'hygiène publique en Birmanie.....	330
Nominations officielles.....	331
Bibliographie.....	331

M. ÉDOUARD AYNARD

M. Edouard Aynard, député du Rhône, ancien vice-président de la Chambre des députés, régent de la Banque de France, président d'honneur de la Chambre de Commerce de Lyon, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, officier de la Légion d'honneur, est mort subitement au Palais Bourbon, le 25 juin, à onze heures du matin, alors qu'il se préparait à intervenir dans la discussion de la loi sur les Conseils des Ecoles pour défendre la liberté d'enseignement et la liberté de conscience. Comme l'écrivait le *Journal des Débats*, sous le coup de l'émotion intense provoquée par la brutale disparition de cet homme de bien, son dernier acte comme sa dernière pensée ont été pour cette grande œuvre de la liberté à laquelle il avait voué sa vie. Si l'on cherche ce qui a toujours inspiré la vie et l'activité de M. Edouard Aynard, c'est en effet l'esprit libéral. Il aimait de le proclamer lui-même, et nul éloge ne le touchait davantage que d'être appelé, comme Léon Say, un grand libéral. Il y a peu d'hommes ayant eu à la fois plus de hauteur d'esprit, plus de force de conviction et plus de respect d'autrui. D'une culture profonde et variée, d'une intelligence vaste et vigoureuse, il avait acquis une admirable connaissance et une admirable expérience de la politique, des questions économiques, des finances.

Au Comité de l'Asie Française, sa perte sera cruellement ressentie. Toujours dévoué aux initiatives généreuses qui lui paraissaient de nature à défendre et à élargir le patrimoine de la France, M. Edouard Aynard nous avait apporté son concours dès la première heure, et chaque fois que l'on avait besoin de lui on le trouvait prêt à payer de sa personne et à donner son appui sans compter. Nous perdons en lui un ami fidèle, un précieux conseil et un généreux bienfaiteur. Que sa famille veuille bien nous permettre de nous associer à son deuil et qu'elle trouve ici avec l'expression de nos profonds regrets le témoignage de notre sincère et douloureuse sympathie.

LE COMITÉ

LA TURQUIE D'ASIE

ET

LES PROVINCES ARMÉNIENNES

CONFÉRENCE DE M. RÉNÉ PINON

Le 14 juin, sous les auspices du Comité de l'Asie Française, M. René Pinon a fait dans la salle des Ingénieurs civils une conférence sur la Turquie d'Asie et les provinces arméniennes. La réunion très nombreuse était présidée par M. le général de Lacroix, président de notre Commission des Affaires arméniennes. M. le général de Lacroix a ouvert la séance en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Je me sens bien peu qualifié pour présider cette conférence.

Je n'ai accepté l'honneur qui m'est fait que pour témoigner au distingué conférencier, M. René Pinon, et à la question qu'il va traiter devant vous avec sa maîtrise coutumière, toute ma sympathie, d'autant plus que cette question se rattache aux intérêts français et à l'influence française en Turquie d'Asie.

M. René Pinon vous parlera de l'Arménie dans le cadre de la Turquie d'Asie. Mais il vous dira surtout et de façon objective les termes du problème arménien ; il vous indiquera où il faut en chercher la solution, désirable et impérieusement nécessaire, aussi bien au point de vue de l'intérêt arménien que de l'intérêt turc. Je ne veux pas risquer de déflorer son exposé et je lui donne la parole.

M. René Pinon a pris alors la parole. Voici le texte *in extenso* de sa conférence qui a été fort applaudie :

Mesdames, Messieurs,

Nous venons d'assister à des événements d'une importance capitale : la catastrophe de l'Empire ottoman en Europe. La Turquie ne conserve plus, aux termes du traité de Londres, qu'une bande de territoire large de 400 à 150 kilomètres au delà du Bosphore et des Dardanelles, c'est-à-dire une sorte de boulevard permettant de défendre Constantinople et de protéger les détroits. La Turquie pourra encore dire son mot et jouer son rôle dans la péninsule des Balkans : elle n'y sera plus la puissance prépondérante. La majeure partie des territoires qui constituaient l'Empire ottoman en Europe vont être partagés entre ses vainqueurs.

Ces événements, d'une importance telle qu'il faut remonter très haut dans l'histoire pour en trouver de comparables, ont naturellement leur répercussion dans tout le corps de l'Empire ottoman. Si peu homogène qu'il soit, il en a été ébranlé tout entier. Même en Asie, l'empire du sultan n'est plus aujourd'hui ce qu'il était hier. Sa défaite comporte, jusqu'au fond de l'Arménie, de la Mésopotamie et de l'Arabie, des enseignements et des conséquences. Essayons d'analyser ces enseignements et de prévoir ces conséquences ; elles peuvent modifier l'état territorial de l'Asie turque et avoir une répercussion considérable sur la politique européenne.

Arrêtons-nous d'abord aux événements d'Europe pour en considérer les causes et les origines. Depuis longtemps la fin de l'Empire ottoman dans la péninsule des Balkans était un événement prévu, tellement prévu qu'on avait même fini par n'y plus croire. Le recul de la puissance

turque, commencé en 1683 sous les murs de Vienne, devait logiquement s'achever sous les murs de Constantinople. Ce recul, c'est la diplomatie européenne qui l'a retardé : j'appelle votre attention sur ce fait. Depuis longtemps, si les rivalités des grandes puissances ne l'avaient sauvé, l'Empire ottoman en Europe aurait succombé sous les coups de la Russie et de l'Autriche, et sous la pression des populations non turques qui l'habitaient. On prend aujourd'hui comme thème de plaisanteries faciles les formules diplomatiques : « l'intégrité de l'Empire ottoman » et le fameux *statu quo* ; et cependant il faut reconnaître qu'elles ont rendu des services. C'est à l'abri de ces formules et par la politique dont elles étaient l'expression, que la Turquie a vécu et aurait pu se réorganiser. Constatons ici que l'Europe lui a donné, depuis un siècle, plusieurs occasions de le faire, qu'elle lui a tendu plusieurs fois la perche, qu'elle a cherché à l'aider à se réformer et à créer un Etat fort et viable. Mais chaque fois elle s'est heurtée à une sorte d'impossibilité de réaliser des réformes, à une mauvaise volonté ou plutôt à une incompréhension absolue de ce qu'est un gouvernement moderne et des conditions dans lesquelles vivaient les populations de l'Empire ottoman. Les Jeunes Turcs ont été le dernier espoir de l'Europe pour une réorganisation de l'Empire ottoman par lui-même ; leur gouvernement n'a pas donné des résultats meilleurs, il a été plus nationaliste, plus centralisateur, plus antilibéral presque que celui d'Abdul Hamid lui-même. En quelques années ils ont perdu toutes les sympathies qui étaient allées à eux spontanément, parce qu'on espérait voir en eux les rénovateurs du gouvernement ottoman, et qu'on espérait trouver en eux des hommes capables d'apporter une solution pacifique à la question d'Orient. En quelques années ils se sont aliéné toutes les sympathies, et ils ont rendu inévitable la solution belliqueuse qui est intervenue à l'automne de l'année dernière. Les Turcs ont heurté en Europe des intérêts, ils ont heurté dans les Balkans même des sentiments nationaux ; les populations de la Turquie d'Europe qui étaient allées avec joie à la nouvelle Turquie, espérant y trouver des conditions de vie meilleures, ont été déçues. Le chef-d'œuvre de cette politique maladroitement a été cette alliance balkanique que les meilleurs augures croyaient impossible il y a seulement quelques mois ; elle s'est réalisée par suite des fautes de la politique turque. En un mot, et c'est ce que je veux retenir, la Turquie a fait une politique de suicide, ses amis ont été impuissants à la sauver malgré elle-même. L'heure de la catastrophe avait sonné.

Retenons encore un autre fait. Pendant ce siècle durant lequel la diplomatie et ses formules ont permis à l'Empire ottoman de vivre, les futurs héritiers de la Turquie en Europe ont grandi, se sont développés, se sont constitués en Etats, ont pris conscience de leur existence nationale, et, le jour venu, ils se sont trouvés prêts à recueillir l'héritage sans qu'aucune des grandes puissances européennes soit appelée à y participer.

C'est là un fait considérable qui est dû à cette politique d'intégrité et de réformes de l'Empire ottoman que l'Europe a pratiquée durant un siècle.

La formule qui triomphe aujourd'hui : « Les Balkans aux peuples balkaniques », exclut les ambitions européennes et fonde une nouvelle organisation politique de la péninsule sur le droit qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes, de vivre libres et de se développer selon leur propre génie ; elle inaugure donc une politique nouvelle. Pour n'avoir pas voulu accorder aux peuples qu'ils avaient autrefois soumis par les armes une participation effective au gouvernement de leur propre pays, des garanties de sécurité et de liberté, enfin tout ce qui constitue un régime moderne, les Turcs ont perdu leur empire d'Europe. La leçon est indiscutable. Elle vaut pour la Turquie d'Asie.

I

En Asie, pas plus qu'en Europe, les Turcs ne gouvernent un pays habité uniquement par une population turque. Seuls les hauts plateaux de l'Anatolie sont peuplés en majorité par des paysans turcs. A l'Est d'une ligne qui partirait d'Adana, au fond du golfe d'Alexandrette, les Arméniens sont très nombreux. Dans la région de Diarbékir vivent de nombreux Kurdes. Puis, plus au Sud, commence la nation arabe qui occupe la Syrie, la Mésopotamie et toute la péninsule arabique. Dans toute cette immense région le Turc n'existe que comme soldat ou fonctionnaire. Ce n'est pas son pays, il n'est pas originaire de ces régions, il n'y habite pas comme cultivateur ou artisan. Or, les événements de ces dernières années, la révolution turque de 1908, la promesse des réformes libérales qu'elle apportait et surtout la guerre qui vient à peine de se terminer, ont eu parmi ces populations de l'Empire ottoman d'Asie une répercussion immense. Elles ont pris conscience de leur vie nationale, et un peu partout s'élèvent aujourd'hui d'ardentes revendications vers un gouvernement plus libéral, vers une organisation nouvelle. Le loyalisme vis-à-vis du sultan et du gouvernement ottoman n'est pas en question, mais il est désormais conditionnel. Il est subordonné à une réorganisation interne du gouvernement ottoman. Si la Turquie ne fait pas en Asie des réformes complètes, pratiques, elle se heurtera bientôt à des désirs d'autonomie qui n'existent pas encore, mais qui sont en formation, qui existent, pourrait-on dire, en puissance, et qui peuvent être, un jour ou l'autre, favorisés par les ambitions de l'une ou de l'autre des grandes puissances européennes. Une réorganisation interne apportant à tous les sujets de l'Empire des garanties effectives et effectivement contrôlées, est pour la Turquie, aujourd'hui, le seul moyen de salut. La politique d'intransigeance, d'absolutisme et de nationalisme turc la perdrait. Elle n'a que deux alternatives : ou réaliser elle-même, avec le concours des puissances européennes, des réformes efficaces dont nous verrons tout à l'heure les modalités, ou se résigner à une prochaine dislocation.

II

Parmi les peuples non-turcs qui vivent dans l'Asie ottomane, les deux principaux sont les Arméniens et les Arabes. Les Arméniens, dont nous parlerons tout particulièrement ce soir, habitent le vilayet d'Erzeroum, la partie septentrionale des vilayets de Van, Bitlis, Diarbékir et Mamuret-el-Aziz, la partie orientale du vilayet de Sivas, une partie du vilayet d'Adana et le Nord du vilayet d'Alep. Sur la carte, l'Arménie géographique et l'Arménie politique ne se recouvrent pas, loin de là. Si l'on prend les différents vilayets dans lesquels se trouvent des Arméniens, on s'aperçoit qu'ils ont été constitués de manière à mettre les Arméniens en minorité en face d'une majorité musulmane. Cette distribution, qui répartit les Arméniens entre six vilayets et même davantage, date de 1878. Après la guerre contre les Russes, le gouvernement ottoman s'est arrangé pour que les Arméniens ne constituent une majorité dans aucun vilayet. Une réforme administrative, pour être efficace, devrait donc commencer par une refonte des circonscriptions administratives qui pourrait faire sortir des vilayets, tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, la partie presque uniquement musulmane, pour réunir, dans des circonscriptions nouvelles, la partie en majorité arménienne.

C'est dans ce massif de montagnes qui s'étend au Sud de la Transcaucasie russe et qui est dominé, comme par un gigantesque pilier, par le fameux Ararat, que, depuis plus de deux mille ans, l'histoire connaît le peuple arménien. Xénophon, qui a conduit la retraite des Dix Mille, l'a trouvé à la place où il est aujourd'hui. Il a connu aussi

d'autres peuples voisins, dont l'un, qu'il appelle les Carduques et dont il décrit les mœurs, répond exactement à ce que sont encore aujourd'hui les Kurdes. Déjà à cette époque c'étaient des nomades, tantôt brigands, tantôt bergers, parfois cultivateurs montagnards, toujours pauvres, prêts à toutes les incursions et plus habitués à vivre sur le bien d'autrui qu'à accroître par le travail le leur propre. Race de proie, d'origine mal connue, formée par l'apport constant de tous les outlaws de l'Asie occidentale. A toutes les époques, chaque fois que les gendarmes ont manqué, ou que les gendarmes ont été complices des malfaiteurs, les Kurdes ont rançonné et tué les Arméniens. C'est la même histoire que celle des Albanais et des Serbes dans la Turquie d'Europe. Chaque fois que le gouvernement faiblissait, l'Albanais descendait dans la plaine où il massacrait le Slave et prenait ses terres. En Orient, d'ailleurs, c'est l'histoire de tous les temps ; c'est la lutte entre les nomades et les sédentaires. Chaque fois que l'Asie antérieure a été régie par un gouvernement fort, elle a été admirablement fertile et riche ; mais chaque fois que l'absence de police a permis aux nomades de venir s'asseoir, soit en Mésopotamie, soit en Syrie, au banquet servi et préparé par les sédentaires, l'anarchie a régné : le meurtre, le pillage et la pauvreté en ont été la conséquence. Ainsi a vécu la race arménienne à travers l'histoire, toujours vivace, jamais entamée, mais rarement libre. Elle n'a constitué un Etat indépendant qu'à de rares intervalles dans les temps anciens, avec Tigrahe le Grand par exemple. L'Arménien n'en a pas moins joué un grand rôle dans l'histoire. A la Cour de Byzance, comme fonctionnaire de l'Empire byzantin, il est parmi les plus intelligents serviteurs des empereurs. Il monte sur le trône des Césars avec plusieurs des plus grands souverains de l'Empire d'Orient. Au beau temps de l'Empire ottoman, on le trouve à la Cour des sultans de Constantinople : artiste, architecte, professeur, écrivain, fonctionnaire, financier, il rend les plus grands services au gouvernement de la Sublime Porte. Il a gardé, à travers toute cette histoire, une conscience toujours vivace de sa nationalité, et il n'a jamais cessé de développer ses goûts pour les arts, pour la littérature, l'architecture, les arts plastiques. Ses chants populaires nationaux, sa poésie, sont connus en France par les traductions et les travaux de M. Tchobanian et de M. Tcheraz, qui suffisent à démontrer les aptitudes poétiques de la race. Comme une sorte de palladium de sa nationalité l'Arménien a gardé sa religion : c'est la religion chrétienne grégorienne. Les Arméniens se sont séparés de l'église catholique après le concile de Chalcédoine, et, beaucoup plus encore qu'aux dogmes religieux, ils tiennent à la forme, à la liturgie arménienne comme au cadre même de leur nationalité.

Sur le nombre des Arméniens, il est assez difficile de s'entendre. Les renseignements ne sont pas précis, car les statistiques de l'Empire ottoman sont parfois sujettes à caution. Le nombre des Arméniens est de 2.100.000, dont 1.048.000 dans la Grande Arménie. Les chiffres turcs sont inférieurs de 1 million. Les Arméniens disent que le nombre des habitants de la Grande Arménie a diminué de 600.000 environ dans le dernier demi-siècle, tant par les massacres que par l'émigration. Quoi qu'il en soit de ces chiffres, il est certain que l'Arménien est un peuple prolifique ; Bismarck aurait dit un peuple de lapins. L'émigration des Arméniens est très nombreuse. Cela est dû à l'excédent considérable des naissances et surtout aux conditions instables de la vie en Arménie. C'est ainsi qu'on trouve de nombreux Arméniens dans les principales villes de l'Empire ottoman, à Constantinople par exemple, et qu'on en trouve à Paris plus d'un millier. En Amérique vivent aussi de nombreuses colonies arméniennes. N'oublions pas de dire qu'une forte partie de la nation arménienne se trouve aujourd'hui sous la domination russe

dans la Transcaucasie. Là vivent aujourd'hui 1.600.000 Arméniens; là est le siège du Catholicos, chef suprême de la religion arménienne, qui est en même temps le chef politique de la nation arménienne.

Dans cette même région des six vilayets de la Grande Arménie où l'on compte 1.018.000 Arméniens, vivent aussi 666.000 Turcs et 424.000 Kurdes; en tout, en y ajoutant des musulmans d'origines diverses, 1.178.000 musulmans contre 1.183.000 chrétiens, chiffre obtenu en ajoutant aux Arméniens quelques milliers de chrétiens divers. Il résulte de ces chiffres, sur lesquels je ne veux pas insister, que la population arménienne est étroitement mêlée à d'autres populations. Dans aucune région elle n'est l'unanimité, et dans un petit nombre seulement de cantons elle est en forte majorité. Partout elle est mêlée à des Kurdes, à des Turcs, à des Circassiens. C'est une des raisons qui font que les Arméniens ne demandent pas la séparation, mais des réformes, et des réformes non pas seulement pour eux, mais pour tous les habitants des provinces où ils vivent. Leurs demandes sont en somme bien simples; ils demandent avant tout que le gendarme soit du côté de la victime au lieu d'être du côté des malfaiteurs. Cela vous semble peut-être bien peu de chose, et c'est cependant toute une révolution.

III

Toute l'Asie ottomane, et particulièrement la nation arabe, demande aujourd'hui des réformes, un régime mieux adapté à la vie des peuples modernes. Mais, pour l'Arménie, il y a quelque chose de plus, quelque chose de plus ancien, un droit qui est inscrit depuis longtemps dans le droit public. Ces réformes que les autres peuples, les Arabes par exemple, demandent dans l'intérêt du développement de leur nationalité et de la prospérité générale de l'Empire, les Arméniens les demandent en outre au nom des traités qui les leur ont promises à diverses reprises. Examinons rapidement ce dossier.

La première intervention européenne en faveur de l'Arménie est une intervention française. Napoléon III, en 1867, empêche le sultan Abdul Aziz d'envoyer une armée pour écraser la révolte du Zeitoun habitée par la fraction la plus belliqueuse et la plus brave des Arméniens. A la suite de cette expédition, il fut entendu que le Zeitoun aurait toujours un gouverneur chrétien. Cette promesse a été tenue jusqu'à la dernière révolution turque. Vers cette même époque l'Angleterre commence à s'occuper de l'Arménie. Elle redoute la descente de la puissance russe vers le golfe d'Alexandrette à travers l'Arménie et elle se préoccupe de prévenir cet événement en surveillant les progrès de l'influence russe en Asie. Survient la guerre de 1877 pendant laquelle les troupes russes occupent une grande partie de l'Arménie septentrionale. Pendant le cours de cette guerre, les Turcs, redoutant l'occupation des vilayets septentrionaux de l'Arménie par les Russes, engagent eux-mêmes les Arméniens à demander une sorte d'autonomie sous la souveraineté du Sultan. Cette politique aurait abouti à créer une sorte d'Arménie semi autonome pour servir d'Etat-tampon entre les possessions russes et le domaine du Sultan. Elle n'eût pas de suites, l'intervention de l'Europe ayant refoulé les Russes.

Le traité de San Stefano contient une stipulation formelle en faveur de l'Arménie. Il est ainsi conçu :

(ARTICLE 16)

« Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie, et qui doivent être restitués à la Turquie, pourrait donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Armé-

niens, et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens. »

Ici, Messieurs, l'engagement pris par l'Empire ottoman est pris vis-à-vis de la Russie victorieuse. C'est la différence fondamentale entre cet article 16 du traité de San Stefano et l'article 61 du traité de Berlin qui lui succède sans le remplacer. L'article 61 du traité de Berlin, qui constitue la base fondamentale du droit de l'Arménie à obtenir des réformes, est ainsi conçu :

(ARTICLE 61)

« La Sublime Porte s'engage à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux Puissances qui en surveilleront l'application. »

Ici l'engagement est pris collectivement vis-à-vis des grandes puissances signataires du traité de Berlin.

Mais, dans l'intervalle de ces deux traités de San Stefano et de Berlin, un fait important s'est produit : c'est l'intervention anglaise et la signature de la convention du 4 juin 1878 entre l'Angleterre et la Turquie, convention qui constitue une alliance défensive entre la Turquie et l'Angleterre. L'Angleterre garantit à l'Empire ottoman l'intégrité de ses territoires asiatiques et reçoit en échange le droit d'occuper et d'administrer l'île de Chypre. Voici la partie qui concerne l'Arménie.

(CONVENTION DE 1878)

« ... En revanche, S. M. I. le Sultan promet à l'Angleterre les réformes nécessaires (à être arrêtées plus tard par les deux puissances) ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens et autres de la Sublime Porte, qui se trouvent sur les territoires en question; et afin de mettre l'Angleterre en mesure d'assurer les moyens nécessaires pour l'exécution de son engagement, S. M. I. le Sultan consent, en outre, à assigner l'île de Chypre pour être occupée et administrée par elle. »

Ici l'engagement du sultan est pris vis-à-vis de l'Angleterre; c'est un engagement spécial qui s'ajoute à l'engagement général du traité de Berlin pris envers toutes les grandes puissances. Vous voyez la complication. A partir de ce moment, les affaires arméniennes deviennent pour ainsi dire une spécialité du Foreign Office. La politique anglaise s'en sert pour contrebattre la politique russe; c'est dans cet antagonisme qu'il faut chercher la clef des lamentables événements qui, de 1894 à 1896, ont coûté la vie à tant de malheureux Arméniens et qui ont écrit une page sanglante dans l'histoire de la Turquie contemporaine (1). Je n'ai pas à revenir ce soir sur toute cette histoire.

Les réformes promises par l'article 61 du traité de Berlin ne furent pas réalisées. En septembre 1880 une note collective des ambassadeurs des grandes puissances en réclamait encore l'application et définissait en quoi elles devaient consister. Cette note resta sans réponse, les réformes ne furent jamais faites. Les massacres de 1894-1896 furent l'occasion d'un nouvel engagement du sultan vis-à-vis de l'Europe. Le memorandum du 11 mai 1895 contient un plan complet de réformes pour les provinces arméniennes de la Turquie d'Asie. Il a été rédigé par les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre, et approuvé par toutes les grandes puissances signataires du traité de Berlin. Il a été agréé par la Sublime Porte et sanctionné par un iradé impérial. Ce memorandum de 1895 est très important dans l'histoire de l'Ar-

(1) Voyez sur ce point notre ouvrage : *L'Europe et l'Empire ottoman* (Perrin, 1908, 1 vol. in-8°, p. 41).

ménie et des réformes. Et son importance est telle qu'aujourd'hui même, on en parle comme de la base des réformes à appliquer prochainement en Arménie. Je n'ai pas le temps de vous le lire, je voudrais seulement vous en indiquer les principales dispositions et l'esprit.

Il prévoit d'abord la réduction du nombre des vilayets. Je vous ai expliqué tout à l'heure ce que signifiait cette réforme.

Des garanties pour le choix des valis, c'est-à-dire des gouverneurs de province. Ces garanties consistent, d'après les interprétations, en ce que les ambassadeurs à Constantinople auront le droit d'aviser la Sublime Porte lorsqu'ils croiront que la personnalité des valis nommés dans les provinces occupées par les Arméniens est telle que leur présence dans ces pays pourrait être la cause de troubles et de massacres. Ces valis pourront, aux termes du mémorandum, être chrétiens. En fait, ils ne l'ont jamais été.

Nomination d'un haut commissaire de surveillance pour la mise en application des réformes dans les provinces, avec un adjoint. Si le haut commissaire est musulman, l'adjoint devra être chrétien, et vice versa.

A Constantinople devra siéger en outre une commission permanente de contrôle composée de 1 président et de 6 membres dont 3 chrétiens et 3 musulmans.

Les membres de cette commission pourront se transporter dans les provinces arméniennes et y faire fonction d'inspecteurs.

Dans les autres vilayets, s'il y a un nombre important d'Arméniens, un adjoint devra être nommé au vali, et cet adjoint devra être chrétien chaque fois que le vali ne le sera pas. Il aura le droit de correspondre directement avec la commission de contrôle, et c'est lui qui présentera au vali les réclamations de la population arménienne.

Ainsi, réforme générale pour les six vilayets, réforme spéciale pour les autres vilayets. On s'occupera d'étudier la situation des Kurdes et de prendre des mesures pour les empêcher de molester les populations chrétiennes.

Cette organisation, qui ne fut jamais réalisée en Arménie, a en partie inspiré les réformes qui ont été partiellement réalisées en Macédoine de 1902 à 1908. Je ne vous referai pas ici l'histoire des réformes macédoniennes; elles constituent cependant un très intéressant précédent en faveur de la possibilité d'appliquer des réformes dans l'empire ottoman. Reconnaissons tout de suite que ces réformes macédoniennes n'ont jamais été complètement réalisées.

Jusqu'ici, pratiquement, rien n'était fait pour l'amélioration du sort des provinces arméniennes de l'empire ottoman; la destruction en détail de la nation continuait. Les Arméniens mettaient leur espoir dans une réorganisation interne complète de l'empire ottoman sur la base du rétablissement de la constitution. En décembre 1907, une entente se faisait à Paris entre le comité révolutionnaire arménien et le comité jeune-turc. Cette entente n'était pas sans exercer une influence considérable sur la révolution de juillet 1908. Les Arméniens applaudissent à la révolution; ils espèrent trouver dans une réorganisation constitutionnelle de l'empire ottoman une garantie que l'intervention des puissances ne leur a jamais donné. Leur espoir et leur illusion ne devaient pas être de longue durée. Quelques mois après éclataient les massacres d'Adana dans lesquels périsaient une vingtaine de mille Arméniens, et où la responsabilité du comité jeune-turc était indéniable. A mesure que s'est développée la politique jeune-turque, les Arméniens ont perdu l'espoir de trouver dans la révolution l'aurore d'un régime plus libéral. Politique de centralisation, d'ottomanisation, politique musulmane, tel était pour eux le résultat de la révolution. Quelques avantages cependant étaient acquis à leur bénéfice: leurs députés et surtout leurs journa-

listes, profitant d'une liberté relative de la tribune et de la presse, pouvaient reprendre la série de leurs revendications et faire de la propagande nationale dans le pays.

Depuis la révolution, l'attitude de la population arménienne n'a jamais cessé d'être pacifique et loyale, mais les divers cabinets qui se sont succédé n'ont rien fait d'efficace pour l'ordre et la sécurité en Arménie. Kurdes et Circassiens sont toujours armés, tandis qu'on fait des perquisitions chez les Arméniens pour les empêcher de posséder un fusil. La question des terres n'a jamais été réglée. Elle consiste en ceci que les fugitifs, revenus après la révolution de 1908, ont trouvé leurs biens occupés par les Kurdes. Ils les ont réclamés; ils ont en mains les titres de propriété, ils paient les impôts, mais ce sont les Kurdes qui occupent les immeubles et en jouissent.

En Arménie, à mesure que la désillusion causée par la politique des Jeunes-Turcs allait s'accroissant, la situation devenait de plus en plus difficile. A l'automne de 1912, l'Assemblée nationale arménienne et le patriarche arménien de Constantinople renouvelaient leurs démarches auprès de la Porte pour obtenir la cessation de ce régime intolérable. Ils obtenaient de vagues promesses. Le patriarche adressait sa démission à l'Assemblée nationale le 8-21 septembre 1912; l'Assemblée refusait cette démission et constituait une commission pour poursuivre auprès de la Porte ses démarches en faveur des réformes. Mais, à mesure que le temps s'écoulait, la situation devenait plus grave en Arménie même. Des crimes nombreux, des attentats contre les personnes et les propriétés y étaient commis. L'état d'esprit des musulmans devenait de plus en plus inquiétant et de toutes parts les rapports des consuls annonçaient comme possibles de nouveaux massacres. La guerre de 1912-1913 accentua encore ce malaise et cette tension entre les populations musulmanes et arméniennes. Le peuple musulman était naturellement porté à rendre responsable la population chrétienne des désastres subis par l'empire ottoman en Europe, et la tentation bien humaine de faire payer à son voisin les malheurs généraux menaçait de déchaîner en Arménie des massacres. Un élément nouveau de trouble est sur le point de s'ajouter aux autres. Toute une population musulmane s'est enfuie de Roumélie et de Macédoine devant les Slaves et les Grecs vainqueurs. Elle cherche aujourd'hui en Asie une installation nouvelle. Les fonctionnaires turcs la dirigent volontiers du côté des provinces arméniennes; son installation est naturellement la cause de troubles graves, et elle ne fait que commencer. Si les fonctionnaires turcs persistent à vouloir établir parmi la population sédentaire ces colons nouveaux, ces *mohadjirs*, des troubles graves sont à craindre. La situation a paru si dangereuse il y a quelques semaines, l'intervention du gouvernement turc a paru si indispensable, et l'action des grandes puissances pour la lui demander si urgente que, le 12 mai 1913, l'Assemblée nationale arménienne a porté au grand-vizir une pétition nouvelle dans laquelle elle appelait son attention sur la situation instable et dangereuse des provinces arméniennes, et où en même temps elle faisait ressortir tous les dangers qui résulteraient pour l'empire tout entier de troubles dans les provinces arméniennes d'Asie. La délégation recevait de Mahmoud Chekhet pacha une réponse relativement favorable: « Les Arméniens, disait-il, ne sont pas les seuls à subir le brigandage; il y en a d'autres qu'eux qui en souffrent aussi. Le gouvernement a la ferme volonté de mettre fin à tous les crimes. Trop de paroles ont été prononcées, trop de promesses ont été faites. J'éviterai de faire des promesses, le gouvernement se signalera par des actes, etc... Vouloir attribuer aux Arméniens une part quelconque de responsabilité dans les causes ou les conséquences de la dernière guerre est une absurdité, etc. » Vous voyez qu'avec beaucoup de promesses il y a là une

reconnaissance formelle de l'exactitude des faits allégués dans les réclamations des Arméniens. Malheureusement, les gouvernements passent vite en ce moment en Turquie, et vous savez ce qu'il est advenu déjà de Mahmoud Chekhet pacha.

Ce qu'il faut bien remarquer dans les réformes actuellement demandées par l'Assemblée nationale arménienne, et ce qui caractérise la différence fondamentale entre les réformes telles qu'elles sont aujourd'hui réclamées et les événements de la période de 1894-1896, c'est qu'aujourd'hui c'est l'organisation nationale officielle arménienne, c'est le Catholicos lui-même et ses représentants qui demandent, qui parlent au nom de la nation, et qu'aucun comité révolutionnaire ne s'ingère dans la politique nationale arménienne. Le Catholicos, chef de la nation arménienne, a officiellement nommé une délégation qui a à sa tête Son Excellence Boghos Nubar pacha pour demander aux puissances l'application des réformes promises à tant de reprises à l'Europe. Il y a là une différence fondamentale qui explique aussi la grande différence de l'accueil que ces réclamations ont reçu en Europe. C'est un programme modéré présenté par des représentants officiels de la nation arménienne, par des hommes modérés. Ce sont des moyens légaux qui sont employés : l'intervention de la loi ottomane et l'intervention de la diplomatie européenne. Aucun appel à la violence ni à la révolution.

Dans l'état actuel du gouvernement ottoman, il apparaît évident, d'une part, que ces réformes sont urgentes si l'on veut éviter une intervention possible de l'Europe dans des conditions dangereuses que nous dirons tout à l'heure, et que, d'autre part, sans une forte pression des puissances européennes ces réformes risquent de ne jamais voir le jour ou de le voir trop tard. Les dispositions des puissances vis-à-vis des réclamations des Arméniens sont aussi profondément changées que le ton même de ces réclamations. Je ne vous rappellerai pas dans quelles conditions, durant la période des massacres, l'opposition de la Russie a contribué aux catastrophes qui sont survenues. Aujourd'hui, les dispositions de la Russie vis-à-vis de la nation arménienne sont complètement changées. L'ambassadeur Tcharykoff et le gouverneur actuel du Caucase, le comte Vorontzoff-Dachkoff, ont imprimé à la politique une direction tout à fait nouvelle en ce qui concerne la question arménienne. Le comte Vorontzoff-Dachkoff, au Caucase, a rendu tous leurs biens aux églises arméniennes, il a rouvert les écoles, autorisé la fondation de nombreuses sociétés arméniennes, la publication de journaux et de livres arméniens. Jamais les Arméniens n'ont joui d'une liberté aussi grande que celle qu'ils trouvent aujourd'hui dans les provinces russes du Caucase. Dans l'été de l'année dernière le chef suprême de la nation arménienne, le Catholicos, s'est rendu à Saint-Petersbourg, il a été reçu en audience privée par le tsar qui lui a conféré la plus haute décoration russe. Ce fait montre qu'il existe aujourd'hui un accord entre le chef de la nation arménienne et la Russie.

Depuis que la croissance de la Bulgarie en Europe a fermé aux Russes le chemin direct de Constantinople, ils entrevoient la possibilité de se rapprocher un jour du Bosphore en faisant le tour par la côte septentrionale de la mer Noire. La politique russe a toujours visé l'aboutissement à une mer libre, et cette mer libre, elle ne peut plus la trouver qu'au golfe d'Alexandrette. Pour toutes ces raisons, il n'est pas indifférent à la Russie d'entretenir des relations d'amitié avec la nation arménienne. Il y a là aussi pour elle une question de tranquillité, de sécurité de ses provinces caucasiennes où vivent 1.600.000 Arméniens. Reprendre avec les Arméniens la politique qui n'a pas réussi avec les Bulgares, c'est-à-dire une politique de protection et au besoin de protectorat, c'est un programme qui paraît aujourd'hui préoccuper l'esprit des hommes d'Etat russes. Si l'Arménie obtient les

réformes qu'elle souhaite, l'intervention russe sera inutile, elle ne sera plus possible, et la politique russe se contentera d'entretenir des relations d'amitié avec l'Empire ottoman tout entier, et particulièrement avec ses populations arméniennes. Si, au contraire, la nation arménienne est aujourd'hui poussée à bout, si elle n'obtient aucune des réformes nécessaires à sa sécurité, nous la verrons se jeter dans les bras de la protectrice la plus proche, la Russie. Si la Turquie veut vivre, il lui appartient de prévenir cette éventualité.

La politique anglaise a également changé depuis 1878 et 1894. L'Angleterre se préoccupe aujourd'hui beaucoup moins directement de la question arménienne. Elle a reporté toutes ses préoccupations principales sur les routes de l'Inde, c'est-à-dire sur l'Egypte, l'Arabie et le golfe Persique et les avenues qui permettent d'aller d'un de ces pays à l'autre. Elle s'occupe donc beaucoup moins de ce qui se passe dans les montagnes d'Arménie. Sa longue rivalité avec la Russie a été terminée par les accords du 30 août 1907. L'Arménie ne trouvera donc pas en Angleterre d'opposition à ses demandes de réformes. Il est dans la tradition de la politique anglaise de favoriser les réformes arméniennes. Récemment, à la séance du 8 mai 1913 à la Chambre des Communes, plusieurs députés, notamment MM. Bryce et O'Connor, inquiets des visées russes sur l'Arménie, sont intervenus en faveur des réformes arméniennes et ils ont obtenu du sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, des déclarations importantes dont je lis la dernière phrase :

« J'appuierai sur le point que l'honorable membre pour Liverpool (M. T. P. O'Connor) a signalé, qu'il est certainement tout autant dans l'intérêt de la Turquie que de l'Arménie et des Arméniens que l'ordre soit conservé et qu'un bon gouvernement soit établi et maintenu. Après que la paix sera faite, et nous espérons qu'elle le sera bientôt, entre la Turquie et les alliés, les grandes puissances auront à causer avec la Turquie et je puis dire que, lorsque ce moment viendra, toute occasion sera saisie pour que la question soit examinée au point de vue sous lequel les deux honorables membres viennent de la présenter dans leur discours. Mais une chose ne doit pas être perdue de vue, c'est que le désir de donner à la Turquie une bonne chance de consolider et de développer les possessions qui lui restent est un désir commun à toutes les puissances et, par conséquent, si nous soulevons une question quelconque, nous devons veiller, de même que les autres puissances y veilleront aussi, à ce qu'elle soit soulevée par toutes les puissances réunies et qu'aucune action isolée ne soit effectuée par l'une ou l'autre des puissances. Nous espérons être à même de soulever la question; nous nous préparons d'ailleurs à la soulever et à obtenir sa prise en considération, en commun avec les autres puissances, parce que nous savons, qu'en agissant ainsi, nous aurons beaucoup plus de probabilités d'obtenir un bon résultat, que par une action isolée et individuelle. »

Vous trouvez dans cette déclaration un écho des sympathies anglaises pour la cause arménienne et aussi une trace des anciennes inquiétudes que la politique de descente russe vers le golfe d'Alexandrette n'a jamais manqué de soulever en Angleterre.

Quant à l'Allemagne, j'emprunte pour caractériser sa politique, une citation à l'un des deux députés anglais dont je parlais tout à l'heure, M. Bryce : « Depuis la signature du traité de Berlin, dans ces vingt-cinq dernières années, les intérêts de l'Allemagne dans cette question ont complètement changé. Comme le prince de Bismarck le dit alors, la question d'Arménie était sans intérêt pour l'Allemagne. Maintenant, au contraire, elle est devenue du plus haut intérêt pour elle, car au cours des vingt dernières années, elle a élaboré et exécuté un grand projet de chemin de fer entre la mer de Marmara et le golfe Persique. Les intérêts

de l'Allemagne, en ce qui concerne le chemin de fer, demandent que la sécurité de la vie et des biens règne dans les provinces traversées, faute de quoi il n'y aurait aucune chance d'y trouver les éléments d'un trafic local ou même général. Il y a donc toutes raisons de croire que le gouvernement allemand est aussi désireux qu'aucune autre des grandes puissances d'arriver au règlement de la question arménienne.

C'est la vérité, mais un incident qui est d'hier montre bien quelle serait l'attitude de l'Allemagne en cas de désordres graves en Arménie. Vers la fin d'avril on parlait de massacres possibles à Adana, et un jour l'on vit débarquer en grand uniforme le commandant du cuirassé *Geben* qui alla avec une escorte faire visite au vali et lui signifia qu'en cas de massacres, le débarquement des marins allemands serait immédiat. Il lui annonça en outre son intention d'aller rassurer l'évêque arménien et de lui dire que grâce à la protection allemande, aucun massacre ne pouvait être à redouter. Le vali insista auprès du commandant pour qu'il ne fit pas cette visite en grand uniforme. L'Allemand lui répondit qu'il savait ce qu'il avait à faire, et il alla en grande tenue faire sa visite à l'évêque. A l'ambassade allemande à Constantinople un bureau spécial a été organisé pour l'étude des questions arméniennes, qui n'intéressaient pas Bismarck il y a vingt ans. Des agents allemands parcourent tout le pays, se faisant forts d'assurer la protection du grand Empire à la nation arménienne. En cas de dislocation de l'Empire ottoman, au cas où une politique maladroite de la Turquie rendrait nécessaire une intervention européenne, nous verrions vraisemblablement se produire une occupation russe dans la Grande Arménie et une occupation allemande dans la Petite Arménie. C'est précisément la possibilité d'une telle intervention qui fait que la France est, plus encore qu'aucune autre puissance, résolue à pratiquer une politique d'intégrité de l'Empire ottoman en Asie et de reconstitution des forces turques.

Des réformes ne sont pas seulement nécessaires en Arménie, elles le sont aussi en Syrie. Un programme de réformes a été rédigé le 31 janvier 1913, par une assemblée de délégués syriens réunis à Beyrouth et présenté par eux à la Porte. Constatons que les mêmes revendications se font jour en Syrie et en Arménie. Seulement en Syrie, comme je le disais, elles ne sont pas fondées sur les traités. Les demandes de la Syrie reposent sur les mêmes principes, comportent les mêmes articles essentiels, et c'est là une preuve que les réformes ne peuvent être en Turquie d'Asie que générales, qu'elles doivent s'appliquer à toutes les populations avec des différences dans les modalités et l'application. Si un bon gouvernement est organisé dans les provinces turques d'Asie, toutes les provinces doivent en profiter.

Qui prendra la responsabilité, l'initiative de demander ces réformes? Au premier rang les puissances de la Triple-Entente. Nous avons vu les raisons de l'Angleterre et de la Russie d'être favorables aux revendications arméniennes. La France n'a pas des raisons moins fortes, et nous sommes plus intéressés que qui que ce soit à la reconstitution de l'Empire ottoman en Asie. La France a des intérêts spéciaux en Syrie, mais elle a, dans toute la Turquie d'Asie, des intérêts généraux, par ses traditions, par son passé, par le protectorat qu'elle exerce sur les catholiques d'Orient, par les sympathies qui vont naturellement à elle dans l'Orient chrétien et musulman comme à la plus désintéressée, comme à la patrie de toutes les libertés, et comme au foyer d'où rayonnent toutes ces grandes pensées qui viennent du cœur et qui mènent le monde.

Déjà la question de l'initiative à prendre n'est plus entière. Nous savons depuis hier que le 7 juin, en présence des troubles croissants en Arménie, où des massacres paraissaient se préparer et où chrétiens et musulmans

s'arment en face les uns des autres, la Russie a envoyé une circulaire aux grandes puissances pour faire examiner par les six ambassadeurs à Constantinople un projet de réformes ayant pour base le programme de 1895 élargi et remis à jour. Quels sont exactement les principaux points de ce programme rénové et rajeuni par la Russie? Nous ne le savons pas encore, puisque la nouvelle est d'hier. L'essentiel est qu'aujourd'hui l'initiative est prise et qu'il faut espérer que la diplomatie des grandes puissances ne sera pas trop lente à résoudre les difficultés.

La question essentielle, ce n'est pas tant la teneur même des demandes de réformes dont on réclame l'exécution, que la garantie d'exécution. La Turquie a toujours été généreuse en promesses de réformes. Des volumes entiers sont remplis de projets excellents qui ont été élaborés par les ambassadeurs à Constantinople et ratifiés par le gouvernement turc, mais ils sont restés dans les cartons. Il s'agit donc de savoir quelles seront les garanties efficaces qui feront que cette réorganisation de l'Empire ottoman sera effective et pratique. Il semble, c'est du moins l'opinion des Arméniens, et c'est aussi la mienne, que le point essentiel, c'est la nomination, sur la proposition des puissances, d'un gouverneur européen pour une période variable, de cinq ou de dix ans par exemple. Cela ne veut pas dire que les provinces arméniennes se trouveront par là séparées de l'Empire ottoman ou qu'elles réclament une autonomie. Cela ne veut même pas dire qu'elles auront un régime spécial parmi les autres provinces de l'Empire ottoman; cela veut dire seulement qu'il y aura un haut fonctionnaire qui sera, pour ainsi dire, un exemple, qui sera chargé de démontrer la possibilité pratique des réformes; et, lorsqu'il aura montré comment on peut les réaliser, comment on peut les faire vivre, ses services deviendront superflus et il sera possible de le remplacer par un Ottoman. Souhaitons que ce soit bientôt. En tout cas, il est nécessaire d'agir vite, d'éviter à tout prix un incident dont les suites pourraient être graves. Le massacre de quelques Arméniens pourrait aujourd'hui amener une intervention européenne, un débarquement allemand dans le golfe d'Adana ou une entrée des troupes russes dans les provinces septentrionales de l'Arménie, et ce serait le signal du partage de la Turquie d'Asie, éventualité néfaste qui provoquerait presque inévitablement une guerre européenne, et que nous avons tout intérêt à éviter, ou tout au moins à retarder le plus possible.

V

Messieurs, la conclusion de ces quelques mots sort d'elle-même de ce que nous avons dit. Il est nécessaire à la sécurité de l'Europe, et particulièrement à la politique française, que la Turquie vive, qu'elle se réorganise, et qu'elle soit forte en Asie. Toute l'Europe y a intérêt, la France surtout. C'est le seul moyen de prévenir une dislocation de l'Empire ottoman en Asie et le grave conflit européen qui ne manquerait pas d'en résulter. C'est l'intérêt des puissances européennes, c'est celui des Etats balkaniques, c'est celui des populations non turques de l'Empire ottoman, et c'est enfin celui de la Turquie elle-même. Les Turcs ont, pour arriver à ce résultat, deux ordres de difficultés à vaincre. Il leur faut d'une part se mettre en garde contre certaines convoitises extérieures et d'autre part repousser les mauvais conseillers qui les pousseraient dans la voie de l'intransigeance qui aboutirait à la dislocation de leur empire d'Asie. Les conseillers ne sont pas les payeurs: ceux qui ont conseillé à la Turquie une politique d'intransigeance vis-à-vis des Etats balkaniques n'ont pas payé la rançon de cette faute. Les Turcs doivent se garder de cet esprit de fanatisme national dont les Jeunes-Turcs ont donné malheureusement trop d'exemples. C'est cette politique qui a perdu la Turquie d'Europe; elle a été une véritable politique de suicide; elle a éloigné

de la Turquie toutes les sympathies qui allaient naturellement à elle. Il lui faut rompre avec ses habitudes de centralisation et d'ottomanisation, et je dirais, si ces deux mots ne juraient pas d'être ensemble, d'autocratie anarchique. L'Europe, et particulièrement la France, sont prêtes à aider à la réorganisation de la Turquie par les réformes nécessaires. Si, avec son aide, la Turquie parvient à les réaliser, les Arméniens et les autres populations turques obtiendront un régime qu'ils auront intérêt à faire durer et, pour les Turcs, voilà la grande chose. Ils constitueront encore un empire puissant et durable si toutes les populations qui l'habitent ont intérêt à le faire durer. Si toutes ces populations ont intérêt à le faire durer, il durera, tout au moins il survivra assez longtemps pour que les populations indigènes soient assez fortes et aient pris assez conscience de leur existence nationale pour se substituer à lui et recueillir son héritage. Si ces populations doivent un jour se détacher de l'Empire ottoman, il faut que ce soit comme des fruits mûrs qui tombent naturellement de la branche, et non à la suite d'une secousse violente. Mais si la Turquie, mal conseillée, renouvelle en Asie les fautes qu'elle a commises en Europe, si elle cherche à détruire ou à assimiler les populations non turques, alors les plus grands maux seront déchaînés; la grande crise commencera, et elle sera très probablement l'origine d'une guerre européenne.

Pour l'Arménie elle-même, quelle que soit la solution, dans l'un et l'autre cas son avenir s'annonce meilleur que son passé. Ou bien elle constituera dans la Turquie forte et décentralisée un élément intelligent et actif qui aura une part importante au gouvernement de l'empire et une part prépondérante au gouvernement des provinces arméniennes proprement dites, ou bien elle deviendra plus tard l'une des nations qui grandiront à la place de la Turquie, si celle-ci se laisse mourir ou se suicide. La première de ces solutions est à notre avis, la meilleure et la plus juste pour tous. C'est celle que la politique française, pour rester fidèle à ses traditions et à ses sympathies, doit s'efforcer aujourd'hui de promouvoir.

M. le général de Lacroix a remercié le conférencier par l'éloquente allocution que voici :

ALLOCUTION DU GÉNÉRAL DE LACROIX

Mesdames, Messieurs,

Vous avez apprécié comme il le méritait l'exposé lumineux et suggestif que vient de vous faire M. René Pinon de la question arménienne, telle qu'elle s'impose, depuis des années, à l'attention des puissances européennes, sans cependant recevoir la solution qu'elle réclame, au nom de la Justice et de l'Humanité.

Cette solution est la plus urgente de toutes celles que la Turquie doit poursuivre et cela dans son propre intérêt, car les Arméniens, en demandant un remède à leurs maux, entendent que ce remède doit s'appliquer à tout l'Empire ottoman, qui a un impérieux besoin, pour vivre, d'un régime d'ordre et de sécurité. L'humanité a contracté envers l'Arménie, une dette dont elle doit s'acquitter. L'Europe a le devoir de ne pas permettre le même déchaînement de massacres qu'en 1895 et 1896, massacres renouvelés encore à Adana, après l'arrivée au pouvoir de la Jeune-Turquie.

Vous avez entendu M. René Pinon vous dire qu'il n'y a pas d'autre alternative pour la Turquie que les réformes, qu'elle n'a jamais voulu réaliser, ou un partage prochain. M. de Contenson, dans une étude remarquable, parue dans le *Bulletin de l'Asie Française*, est arrivé à des conclusions analogues.

Or, le partage, il faut à mon avis l'éviter à tout prix, et

les puissances, directement intéressées, ont le devoir d'obtenir de la Turquie, qu'elle exécute l'engagement international, qu'elle a contracté, et qui se résume dans les stipulations de l'article 61 du traité de Berlin, ainsi conçu :

« La Sublime Porte s'engage à mettre à exécution, sans autre délai, les améliorations et les réformes nécessitées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. »

Il n'est pas douteux que les réformes, qui doivent être généralisées, sont plus nécessaires dans les vilayets d'Arménie que dans les autres provinces de l'Asie turque.

Les relations entre les diverses races y sont beaucoup plus exaspérées. L'élément musulman, les Kurdes nomades en particulier, ont pris l'habitude de massacrer les Arméniens, ou tout au moins, en les épouvantant, de piller leurs récoltes, ou même de leur prendre leurs terres, lorsqu'ils s'en vont pour sauver leur vie. On connaît le proverbe : « l'Arménien sème et le Kurde vient moissonner. » Si des faits de ce genre se reproduisaient, ils auraient certainement les conséquences les plus graves que chacun connaît et sur lesquelles je m'abstiendrai d'insister. Ne serait-ce pas le signal du partage de l'Empire ottoman, éventualité redoutable, que l'action des puissances doit écarter à tout prix. Tout dernièrement, dans une autre enceinte, Boghos Nubar pacha, chargé par le Catholico d'entrer en relation avec la conférence de Londres, montrait les Arméniens de nouveau surexcités par le souvenir des souffrances qu'ils ont endurées. Il y a parmi eux un élément ardent, actif, révolutionnaire même dont on pourrait craindre des imprudences susceptibles de déchaîner l'explosion.

Les réformes sont donc absolument nécessaires pour tous ceux qui sont attachés au maintien de l'Empire ottoman. Il faut remarquer qu'elles sont à la fois plus faciles et plus difficiles à opérer en Arménie que dans les autres régions de l'Empire ottoman.

Elles sont plus faciles, parce qu'elles ont une base juridique incontestée. L'article 61 du traité de Berlin prévoyait en effet que des réformes s'opéreraient en Arménie sous le contrôle des puissances. Le programme de ces réformes a été fixé plus tard, en 1895, par un mémorandum des ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople. Il est donc loisible à l'Europe de rappeler à la Sublime Porte ses engagements et de s'appuyer sur un droit acquis pour en obtenir l'exécution. Il faut qu'elle comprenne que si elle veut vivre, elle doit améliorer le sort de ses populations et que ses créanciers européens, pour lui venir en aide dans le présent et dans l'avenir, ont besoin, comme caution, d'une Turquie régénérée.

Malheureusement, l'Arménie n'est pas une nation absolument homogène. Les vilayets mêmes qui la composent, à en croire les statistiques dressées par le patriarcat, et que l'on trouve dans la chronique du Levant de l'*Asie Française* d'avril 1913, comprennent des populations très mêlées. La majorité arménienne ne s'affirme presque nulle part, d'une façon imposante. Il s'agit donc, en fait, d'assurer à un élément chrétien, intimement mêlé à des musulmans, un régime destiné à le protéger contre ses voisins de religion islamique.

Et la situation morale des puissances est encore là très forte. Le problème n'est pas, en effet, comme nous l'avons dit, de réaliser des réformes au profit des seuls Arméniens, mais de les étendre à tous les habitants des provinces où ils se trouvent répandus. Il est clair que si l'on donne à ces provinces de l'Empire ottoman une justice, une gendarmerie et une administration placées sous le contrôle des Européens, si en outre un service de travaux publics est organisé et fonctionne sous ce même contrôle, les habitants de toutes races bénéficieront de

ces garanties. Sans doute, certains éléments de la population perdront leurs avantages traditionnels. Le paysan turc vit en général en paix avec son voisin arménien, à moins que des excitations religieuses ne l'incitent aux massacres comme à une œuvre pie. Mais il n'en est pas de même des Kurdes, nomades et pillards, qui ont pris l'habitude de vivre sur l'Arménien. Un régime de justice et d'ordre serait donc aussi contraire à leurs habitudes en Arménie, qu'il l'était à celles des Albanais vivant un peu de la même manière à l'égard des populations slaves de Macédoine. Mais on ne saurait s'arrêter devant une considération de cette nature. L'élément arménien est infiniment plus capable que tous les autres de développer les richesses des provinces qu'il habite, ce sera donc tout profit pour l'Empire ottoman de le protéger. Avec la paix et la justice, cette race active, qui a trouvé le moyen de vivre dans les conditions les plus mauvaises, qui a fourni toujours aux fonctionnaires turcs un concours précieux, qui a donné au gouvernement de Constantinople des financiers et des ministres des Travaux publics, est beaucoup plus capable que les autres éléments ethniques de l'Asie Mineure de mettre en valeur les forces vives du pays. Les Arméniens ne sont pas, comme d'aucuns se l'imaginent, de simples Levantins voués aux industries urbaines, peu enclins à fournir des agriculteurs et des soldats. Tout au contraire, la nation arménienne produit une race de vigoureux cultivateurs et a fourni d'excellents soldats à la Turquie, notamment pendant la dernière guerre. Elle se consacrerait encore plus à la terre, si l'insécurité ne l'avait pas éloignée souvent, malgré elle, de la vie des champs.

Au point de vue économique, la Turquie aurait tout à gagner à se soumettre aux exigences européennes, qui trouvent leur raison d'être dans les bases légales qui vous ont été rappelées. Il faut ajouter qu'elle n'a pas à craindre de développer ainsi sur son territoire une nation, pour ainsi dire centrifuge, comme les Bulgares, les Serbes ou les Grecs. Les Arméniens qui vivent en dehors de l'Empire ottoman sont en effet, pour une petite part, habitants de la Perse, d'où ils ne sauraient exercer aucune attraction sur leurs compatriotes de Turquie, et pour la plus large part concentrés dans le Sud de la Transcaucasie russe. Là, ils ont la sécurité matérielle, mais il n'apparaît pas que les Arméniens de Turquie aient le désir d'être annexés au grand empire voisin. Sous un régime supportable, l'Empire ottoman n'aurait sans doute pas de sujets plus loyaux que les Arméniens, et sa sécurité se trouve d'accord avec ses intérêts économiques et ses engagements envers les grandes puissances, pour lui conseiller d'appliquer un programme de réformes conforme aux stipulations de l'article 61 du traité de Berlin et du memorandum des Ambassadeurs de 1895.

En finissant, il m'est agréable d'adresser un salut sympathique au président et aux membres de la Délégation arménienne et aux représentants de la colonie arménienne à Paris.

Enfin Boghos Nubar Pacha a pris à son tour la parole pour remercier le conférencier et le président au nom de la Délégation arménienne :

ALLOCUTION DE BOGHOS NUBAR PACHA

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de la Délégation nationale arménienne, de remercier M. le général de Lacroix et le Comité de l'Asie Française d'avoir organisé cette belle réunion sur l'Arménie à cette heure décisive, où son sort est remis aux décisions de l'Europe. Dans le suprême effort que nous tentons aujourd'hui, nous avons la bonne fortune

de rencontrer des concours généreux, qui ne sont pas seulement pour nous un précieux encouragement, mais encore une aide puissante. Le Comité de l'Asie Française a été l'un des premiers à nous tendre la main, pour nous faire bénéficier de sa grande influence. Je me fais, Monsieur le Président, l'interprète de tous mes compatriotes, pour déclarer que nous garderons la mémoire de ce geste de justice, et pour vous présenter, à vous personnellement, l'expression de notre gratitude pour la sympathie que vous accordez à notre cause et dont les paroles vibrantes et généreuses que vous venez de prononcer sont un nouveau témoignage.

J'ai à cœur, maintenant, de remercier M. René Pinon, qui vient de nous exposer, avec sa haute autorité et son éloquence, l'ensemble de la question arménienne. Il nous a indiqué, avec une conviction et une force d'argumentation irrésistibles, les solutions qui s'imposent dans l'état actuel de la Turquie. C'est en publiciste français, dans l'intérêt de la politique de son pays, que M. René Pinon a montré la direction que cette politique doit suivre. Il a été ainsi conduit à des conclusions qui sont celles des Arméniens eux-mêmes. Je ne pourrais rien ajouter à ses arguments sans les affaiblir, et je n'aurais pas songé à prendre la parole après lui, si je n'avais le devoir, comme Arménien, de m'expliquer, chaque fois que l'occasion m'en est offerte, sur ces réformes depuis si longtemps promises et toujours éludées. Je serai nécessairement amené à reprendre quelques-uns des développements de M. René Pinon, mais ce sera toujours en me plaçant au point de vue arménien.

On a versé, Messieurs, des flots d'encre à propos des « Réformes arméniennes » ; mais je crains que cette littérature abondante ait plutôt contribué à jeter quelque confusion dans les idées du public et ait laissé dans le vague la notion de nos revendications. Il importe donc que je vous expose ce soir, d'une manière précise, la raison d'être, la nature et la portée des réformes arméniennes.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de m'étendre sur leur raison d'être. La conférence que vous venez d'entendre vous a mis au courant de la situation des provinces arméniennes, il s'agit de supprimer un état d'anarchie, de persécutions et d'exactions, qui n'a que trop duré et qui a épuisé des populations pacifiques et laborieuses. Pour atteindre ce but, nous ne comptons que sur les réformes. D'autres solutions ont été, il est vrai, envisagées depuis que l'attention de l'Europe a été attirée sur l'Arménie turque. On a parlé d'indépendance et d'autonomie ; mais laissez-moi dire, tout de suite, que ces solutions ne peuvent être retenues, et que la Délégation nationale n'y a jamais songé, en raison de la situation ethnique et géographique des vilayets arméniens. Le sort de nos compatriotes d'Asie est, par là, lié à celui de l'Empire ; les Arméniens le savent et ils ne demandent qu'à rester Ottomans, pourvu que leurs vies soient respectées, que leurs femmes et leurs filles ne soient plus violées, que leurs biens ne soient plus pillés et usurpés, qu'ils puissent, en somme, vivre et travailler en paix. C'est là, toute la raison d'être des réformes. Examinons, maintenant, quelle est leur nature.

Les réformes arméniennes, Messieurs, c'est l'ensemble des mesures administratives appliquées sous un contrôle européen, dont nous demandons l'exécution pour donner aux vilayets la sécurité par la création d'une gendarmerie, la justice par la réforme des tribunaux, et la mise en valeur des provinces par de bonnes finances, par la restitution des terres spoliées et par la création de voies de communications. Ces demandes ne constituent pas une innovation. Elles découlent du traité de Berlin qui, ayant remplacé le traité de San-Stefano, leur sert de base légale. Les deux traités, celui de San-Stefano, par son article 16,

et celui de Berlin, par son article 61, contiennent en effet l'engagement de la Porte d'introduire des réformes dans les provinces arméniennes; mais il existe entre eux une différence importante qu'il est bon de signaler. Par l'article 16, il était stipulé que les territoires arméniens, qui étaient alors occupés par l'armée russe, ne seraient évacués qu'après l'exécution des réformes. C'était une pression matérielle et effective qui rendait certaine l'application des réformes. Mais ce mode d'action fit défaut lors du traité de Berlin, puisque l'évacuation de tout le territoire turc par l'armée russe devait immédiatement suivre la signature du traité, et on dut lui substituer la surveillance collective des puissances. En droit, cette substitution était pleine de promesses; mais en fait, l'article 61 est resté inappliqué. Aucune réforme ne fut effectuée par la Porte, et les puissances n'eurent, par conséquent, rien à surveiller. En 1895 cependant, après les premiers massacres de Sassoum, les puissances signataires du traité de Berlin décidèrent de mettre la Porte en demeure de tenir ses engagements, et les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie à Constantinople furent chargés de rédiger un projet de réformes. Ce projet est connu sous le nom de *Mémoire* du 11 mai 1895; il fut approuvé par les trois autres puissances qui n'étaient pas intervenues dans sa rédaction, et il fut même accepté et promulgué par la Porte. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'a jamais été appliqué? Il nous sert, du moins, aujourd'hui, de modèle pour maintenir notre plan de réformes dans la légalité, en nous appuyant sur l'article 61 du traité de Berlin dont il émane. Car, je le répète, Messieurs, nous n'avons voulu rien innover et pour donner plus de force à nos justes revendications, nous nous sommes imposé de les baser sur un pacte international, le traité de Berlin, et sur un projet élaboré par les puissances elles-mêmes. En prenant pour guide ce projet, nous avons voulu écarter toute visée politique et conserver à nos réformes un caractère purement administratif.

On a prétendu, Messieurs, que ces réformes si modérées ne seraient profitables qu'aux Arméniens seuls. C'est une erreur qu'il importe de rectifier; elle ne provient que d'une équivoque due à l'appellation de réformes arméniennes et au fait que ce sont les Arméniens qui les réclament. En réalité, les réformes dites arméniennes seront faites dans l'intérêt de tous, aussi bien des musulmans que des chrétiens, car on ne saurait admettre que, dans une région donnée, la sécurité, la justice et le relèvement économique ne puissent profiter qu'à une partie de la population à l'exclusion de l'autre.

Nous venons d'établir que les réformes que nous demandons sont fondées sur des engagements internationaux, qu'elles sont d'ordre strictement administratif et qu'elles doivent servir les intérêts des populations musulmanes aussi bien que ceux des populations chrétiennes. Il importe maintenant de montrer que l'efficacité de ces réformes est subordonnée tout entière à l'existence d'un contrôle européen. Ce contrôle est en fait la seule garantie de la viabilité des réformes et de leur fonctionnement régulier et fécond.

Nombreux sont, en effet, les projets de réformes que le gouvernement ottoman a eu l'intention d'appliquer depuis 1861; plusieurs de ces projets furent inspirés par les conseils de puissances européennes et reçurent même un commencement d'exécution; mais ils furent tous abandonnés, précisément parce qu'aucun contrôle n'en assurait le maintien et la continuité. L'exemple le plus frappant, à cet égard, est celui du projet de réformes de 1895, qui ne fut jamais appliqué, parce que la Porte ne l'avait accepté qu'en le modifiant et en supprimant le contrôle européen. On ne pourrait invoquer en Turquie qu'une exception: c'est, dans le domaine des réformes financières, le Conseil de la Dette publique, qui a réorganisé

les finances de l'empire. Mais cette exception même confirme la règle; car, s'il est vrai qu'un contrôle n'est pas attaché au Conseil de la Dette, le mode de nomination de ses membres européens, désignés directement par les syndicats des détenteurs de titres et, par cela même, placés à l'abri des changements politiques, n'en constitue pas moins une garantie équivalente.

L'expérience a donc montré, Messieurs, que les réformes, lorsqu'elles ne sont pas appuyées d'un contrôle, restent fatalement à l'état de promesses, et que si même elles sont parfois mises à exécution, elles cessent peu après d'être appliquées. Cette constatation ne doit pas étonner ceux qui savent qu'en Turquie l'observation des règlements administratifs est souvent indépendante de la volonté du gouvernement, dont les instructions ne sont pas suivies ou sont mal interprétées. L'incurie, l'incapacité et les excès de pouvoir, chez les fonctionnaires des provinces, sont traditionnels et poussés à un tel point que le gouvernement central ne peut souvent en avoir raison. La situation actuelle des provinces arméniennes en est une preuve convaincante. Le gouvernement voit le danger et il ne peut certes pas être soupçonné d'encourager, en ce moment, l'état anarchique qui règne dans les vilayets; il a été cependant impuissant à y mettre un terme. Il n'a pu obtenir des autorités locales la répression des crimes et des abus les plus divers, et ces crimes et ces abus se commettent journellement, plus menaçants que jamais. Le contrôle prévu par l'article 61 est donc non seulement indispensable, mais il faut encore, pour qu'il soit effectif, qu'il s'exerce sur les lieux-mêmes et que les puissances aient, à cet effet, des intermédiaires pouvant veiller à ce que les fonctionnaires locaux, chargés de la réalisation des réformes, les exécutent réellement, sans défaillances, sans partialité et sans chercher à éluder l'application de la loi.

Telle est, Messieurs, le but à atteindre. Plusieurs solutions peuvent y conduire. Il appartient aux puissances de choisir, d'accord avec la Sublime Porte, celle qui répondra le mieux aux conditions requises d'être efficace et de ne rien présenter, dans sa forme, qui touche au prestige du trône.

La nécessité du contrôle a d'ailleurs été proclamée par d'éminents hommes d'Etat et publicistes européens. Je citerai lord Granville qui, étant ministre des Affaires étrangères, a déclaré: « Sans un contrôle européen, il est fort à craindre que toutes tentatives de réformes en Turquie n'aboutissent à un avortement. » Plus tard, c'est lord Salisbury qui assurait que non seulement une surveillance était nécessaire, mais encore qu'elle devrait être organisée sur les lieux, car, exercée de Constantinople, elle serait illusoire.

Récemment, le *Times* disait dans un leading article « qu'aucune réforme ne saurait réussir en Turquie sans un contrôle européen ». En France, M. Clemenceau a écrit: « Les réformes promises et non réalisées conduiront, comme en Macédoine, à la guerre... Il faut un contrôle efficace. »

M. Victor Bérard a déclaré: « Réformes ottomanes, contrôle européen, réformes efficaces, contrôle effectif », en dehors de cette formule, il n'est d'avenir assuré ni pour la nation arménienne, ni pour la souveraineté turque en Asie. » Un éditorial du *Temps* a été enfin tout aussi catégorique: « Il serait, dit-il, superflu aujourd'hui de parler des réformes sans contrôle; nul n'y croirait; la Turquie doit s'en rendre compte. »

Ces opinions ont trouvé un écho même en Turquie où, nous sommes heureux de le constater, le contrôle compte aujourd'hui de nombreux partisans. Déjà certains organes de la presse turque de Constantinople lui ont franchement donné leur adhésion; des hommes politiques turcs, instruits par les derniers événements, n'attendant le salut de

leur patrie que de l'application des réformes, ont eu la clairvoyance de reconnaître qu'elles ne pourront être rendues efficaces que par un contrôle. Et nous avons des raisons de croire que, parmi les membres du parti au pouvoir, il s'en trouve plusieurs, et non des moindres, qui pensent de même et ne sont plus arrêtés que par une question de forme, qu'il serait facile de résoudre de manière à donner satisfaction à de justes susceptibilités. Nous ne devons pas oublier, d'autre part, qu'en admettant le contrôle, le gouvernement ottoman n'accorderait pas une concession nouvelle, il ne ferait que tenir un engagement, pris par ses prédécesseurs et par lequel il se trouve lié.

La Sublime Porte comprendra donc, Messieurs, qu'elle a tout intérêt à ne pas s'opposer à ce contrôle indispensable, car l'intégrité territoriale de la Turquie d'Asie ne pourra être maintenue sans les réformes et, nous venons de le démontrer, ces réformes ne pourront exister que si elles sont contrôlées. En rétablissant, en effet, l'ordre dans les provinces, et en supprimant des causes de mécontentement et de troubles, les réformes éviteront toute intervention étrangère, qui pourrait mettre en péril l'intégrité du territoire. C'est une éventualité qui ne manquerait pas de se réaliser si ces populations, qui ont mis tout leur espoir dans les négociations actuelles, n'obtenaient pas les réformes qu'elles attendent. Ce péril, les puissances autant que la Turquie veulent l'éviter. Le principe qui est aujourd'hui à la base de leur politique, officiellement affirmé par les divers cabinets, est le maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie d'Asie et le relèvement de sa situation financière. Vis-à-vis de cette politique l'effet des réformes serait capital. Par l'amélioration de l'état économique de la Turquie d'Asie, les intérêts financiers de l'Europe, créancière de l'Empire ottoman, se trouveraient entourés de plus de garanties; par le rétablissement de l'ordre et par la suppression de toutes chances de troubles, le maintien de l'intégrité territoriale se trouverait assuré, tout aussi bien du dedans que du dehors, et on peut affirmer, en somme, qu'avec les réformes ce sera pour la Turquie d'Asie, le maintien de l'intégrité territoriale et le relèvement financier et que, par contre, sans les réformes, ce sera inévitablement l'intervention étrangère avec toutes ses conséquences.

Vous voyez, par là, Messieurs, que l'importance des réformes arméniennes dépasse de beaucoup les limites des six vilayets, que leur répercussion s'étend sur la Turquie tout entière et que leur réalisation s'accorde avec la politique de l'Europe. Une pareille harmonie d'intérêts — intérêt commun aux six puissances et à la Porte de maintenir l'intégrité territoriale et de consolider la situation financière de l'empire, intérêt des Arméniens d'obtenir le droit à la vie, — est tellement exceptionnelle, qu'elle nous donne confiance et que nous avons maintenant la conviction que les puissances, d'accord avec la Turquie, vont résoudre enfin la question arménienne.

Les raisons de leur intervention, qui n'étaient autrefois que des raisons morales, sont devenues beaucoup plus pressantes, car elles correspondent à des nécessités profondes, politiques et économiques. Il nous reste à souhaiter que l'Europe ne se contente pas d'accomplir son œuvre à moitié, qu'elle ne s'en tienne pas à des demi-mesures et à des demi-réformes, car cela ne suffirait pas même à retarder le danger qu'elle veut aujourd'hui écarter.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LE SUD DE LA CHINE CONTRE LE NORD

La révolution recommence en Chine. Un des deux accidents que Youan Chi Kaï devait éviter, l'assassinat ou la rébellion ouverte des provinces du Sud, s'est produit. Il ne s'agit, il est vrai, que du dernier; mais le fait que cette révolte ait éclaté ne garantit pas le président provisoire de la République contre le premier et le plus grand des deux périls qui le menacent, comme nous n'avons cessé de le montrer.

Youan Chi Kaï arrivait au moment décisif. Il lui fallait achever de déconsidérer le Parlement ou se faire élire définitivement par lui. Il lui fallait, pour que son gouvernement sortit du chaos, obtenir la soumission des provinces et faire cesser l'hostilité de l'ancien régime contre le pouvoir central. Nous avons indiqué comment Youan Chi Kaï avait menacé des pires châtiments les révolutionnaires qui recommençaient à s'agiter, et nous avons signalé les premières mesures coercitives qu'il avait prises: la révocation du toutou du Kiang-Si et celle de Houang-Ming qui remplissait les mêmes fonctions de gouverneur militaire au Kouang-Toung. Un des deux personnages ainsi sacrifiés ne s'est pas résigné. Le toutou du Kiang-Si a levé l'étendard de la révolte et les révolutionnaires du Sud n'étant encore ni assez usés sans doute, ni assez divisés, ni assez discrédités aux yeux de la population, n'ont pas craint de prendre fait et cause pour lui. Nankin s'est proclamé indépendant. On assure que les gens du Sud ont mis à leur tête Tseu Tchoun Hsouan, le vieux rival de Youan Chi Kaï, et que le général Houang Hsing, qui passait pour être le candidat du Kouo Ming Tang à la présidence de la République, est sorti de la retraite où il vivait à Changhaï, a passé le Yang-tseu à Nankin et s'est mis à la tête des troupes qui doivent marcher sur Pékin en suivant la nouvelle ligne de chemin de fer de Poukéou à Tien-tsin. C'est donc, surtout si les révolutionnaires avaient d'abord le succès, la révolte de toutes les provinces du Sud contre l'autocratie grandissante de Youan Chi Kaï.

Mais, pour le moment, il ne semble pas que la révolution doive être victorieuse. Sans doute la lutte reste très confuse dans la vallée du Yang-tseu, mais à Changhaï les Sudistes ont subi un véritable échec. Ils avaient attaqué l'arsenal, mais, après plusieurs tentatives, ils ont été repoussés avec de grosses pertes. Leur défaite a surtout été causée par le tir des navires de guerre, ancrés dans le Houang-Pou et dont la fidélité a été assurée parce que la paye a été versée aux équipages au moment psychologique. Ce versement opportun a été rendu possible par un paiement sur les fonds de l'emprunt du Consortium. Si Youan Chi Kaï est victorieux, ce qui

semble le plus probable, ce sera grâce à son accord avec celui-ci.

En attendant comme la révolution de 1911 elle-même, cette lutte n'intéresse guère les masses. C'est la révolte des politiciens contre un autocrate qui les menaçait dans leur vanité et leurs intérêts. Cette révolte s'appuie sur les éléments militaires des provinces méridionales, car, dans la Chine d'aujourd'hui, là où se trouvent un certain nombre de troupes organisées à l'européenne, toute tentative de rébellion doit être faite par l'armée et prendre le caractère d'un pronunciamiento. La question est donc de savoir dans quel sens se prononcera la majorité des troupes qui occupent la vallée du Yang-tseu et les régions voisines. L'avenir dépend en grande partie de l'attitude de deux hommes : le général Li Youan Houng, vice-président de la République, qui commande quatre divisions à Ou-Tchang, et le général Tchang Hsoun, qui, à la tête d'une petite armée, occupe le Sud du Chantoung, et garde la ligne de Tien-tsin à Poukeou dans une position d'indépendance réelle depuis le commencement de la République, tout en conservant des ménagements pour Youan Chi Kaï auquel il s'est déclaré jusqu'ici fidèle. Mais rien ne prouve que si le vent paraît tourner ou pouvoir tourner en faveur des gens du Sud, et s'il semble que des ambitions doivent être largement satisfaites en se mettant à leur tête, Li Youan Houng ou Tchang Hsoun ne se rangeront pas parmi les ennemis de Youan Chi Kaï. La position de Tchang Hsoun, qui s'était taillé une sorte de principauté militaire, permet toutes les suppositions. Quant à Li Youan Houng, on dit bien qu'il n'a cessé de soutenir le président provisoire de la République; mais, à plusieurs reprises, on a pu signaler que ses intentions étaient douteuses, qu'il laissait à entendre qu'il ne se prêterait pas à la dictature de Youan Chi Kaï et qu'il faisait blanc de son épée, laquelle peut peser lourdement dans la balance chinoise, puisqu'il ne commande pas à moins de 50.000 soldats. Rien certes ne présage encore une défection de Li Youan Houng; elle est même rendue plus invraisemblable par la mauvaise manière dont la partie semble s'engager pour les Sudistes : mais n'empêche que de bons observateurs européens considéraient il y a quelques jours cette défection comme une possibilité. Or si Li Youan Houng devenait hostile au président ou s'il conservait seulement une neutralité malveillante, la situation de Youan Chi Kaï pourrait devenir extrêmement embarrassée. On raconte, en effet, qu'il n'est pas complètement sûr du Nord. Il aurait envoyé dans les régions limitrophes de la Mandchourie une cinquantaine de mille hommes, soi-disant pour réprimer les Kounghouzes et pour empêcher les incursions des Mongols qui se sont ralliés au Koutkhoukta d'Ourga, mais en réalité, d'après l'opinion des gens les mieux informés, pour contenir les troupes de Mandchourie qui seraient assez mal disposées à son égard. Tels sont les éléments de la situation.

Sans doute Youan Chi Kaï a encore bien des moyens de l'emporter. Comme on le sait, les divisions de Pékin sont les meilleures de l'armée chinoises. Elles auraient certainement écrasé, en octobre 1911, le mouvement révolutionnaire si Youan Chi Kaï, appelé à la rescousse par la dynastie mandchoue, ne s'était appliqué à perdre graduellement cette dernière pour se réserver la place et devenir le premier personnage de la future république chinoise. En outre, le président de la République, qui a pu emprunter de l'argent à l'étranger, alors que les révolutionnaires du Sud n'en trouveraient pas sur les marchés de l'extérieur, dispose de ressources pécuniaires bien supérieures à celles de ses adversaires. La fidélité des navires qui ont si fort contribué à faire échouer les attaques des Sudistes contre l'arsenal de Changhaï est venue montrer encore plus clairement l'importance de ce nerf de la guerre. Mais, il ne faudrait cependant pas exagérer. Une fois payées les dettes criardes auxquelles il doit faire face sur les 625 millions de francs de l'emprunt du Consortium, il ne restera pas pour Youan Chi Kaï beaucoup plus de 150 millions de francs à dépenser en Chine, en admettant qu'il puisse le faire librement et sans consacrer cet argent aux entreprises auxquelles il doit pourvoir sous la surveillance de contrôleurs étrangers.

Bien que la supériorité des forces de Youan Chi Kaï soit vraisemblable et que l'issue des premières rencontres tendent à l'affirmer, il ne faut pas se hâter d'émettre des pronostics : bien des issues sont possibles. Il se peut que Youan Chi Kaï frappe un grand coup sur les premiers de ses adversaires qui se sont déclarés, et empêche ainsi les autres d'entrer en lice. Mais une action déterminée n'est guère dans la tradition des politiciens chinois. Le passé de Youan Chi Kaï lui-même ne le montre pas homme disposé à risquer une action décisive. Il a toujours temporisé, essayé d'user l'adversaire, ménagé la situation qu'il avait acquise. Il est donc fort possible qu'il ne fasse pas le nécessaire pour remporter des succès bien nets ou qu'il soit incapable de le faire. On peut se demander si, en ce cas, la situation n'aboutirait pas à une séparation au moins provisoire des provinces tenues par le président maître du Nord, et de celles qu'occupent les troupes des Sudistes. Il est difficile en effet d'admettre que ces derniers remportent de leur côté des succès éclatants. Rien ne permet de penser que la marche sur Pékin, qui doit débarrasser la République chinoise de l'usurpateur dénoncé par les proclamations qui ont été lancées ces jours derniers dans les villes de la vallée du Yang-tseu, doive se faire et surtout aboutir. Le résultat des premiers combats autour de Changhaï n'est pas pour faire croire à une offensive des Sudistes. Aussi, une solution possible, au moins provisoirement, c'est que les deux partis, restant sur leurs positions géographiques, soient pendant un certain temps comme deux impuissants qui se contempleront. Sans doute, un tel état de choses a des chances de ne pas s'éterni-

ser; mais il peut se prolonger pendant assez longtemps pour que les étrangers aient à s'en accommoder.

Est-ce là une perspective dont puissent s'alarmer les intérêts européens, les intérêts français en particulier? Nous ne le pensons pas. Il est possible que les fonds chinois baissent, mais ce n'est là qu'un des petits côtés de la question. Le caractère politique d'une telle crise est plus intéressant que les conditions financières, sans doute momentanées, qu'elle pourra avoir. Celles-ci même ont bien des chances de ne pas être très graves: les deux partis ont un tel besoin de ne pas s'attirer l'hostilité des étrangers, qu'il est probable qu'ils se prêteront, chacun de son côté, à des mesures permettant d'assurer le service de la dette ancienne et nouvelle de la Chine. Une période plus ou moins longue de désordres latents, d'inorganisation, n'a rien qui doive terrifier les étrangers. Peut-être même vaut-elle mieux pour leurs intérêts qu'un succès trop rapide de Youan Chi Kaï ou de ses adversaires, également animés de la xénophobie qui est la caractéristique de toute la Jeune-Chine et ne manquerait pas de se manifester par des actes aussitôt que les Jeunes-Chinois estimeraient avoir derrière eux assez de force pour agir selon leurs vrais sentiments. Aussi ne considérons-nous pas avec beaucoup d'inquiétude la reprise de la Révolution chinoise. Elle serait dangereuse si elle devait aboutir à une anarchie violente mettant en péril la vie et les intérêts des étrangers et provoquer ainsi des interventions. Dans ce cas, elle obligerait même les puissances les plus pacifiques à se mêler de l'affaire, ne fut-ce que parce que d'autres qui peuvent désirer avoir des prétextes d'intervenir en Chine ne laisseraient pas passer l'occasion. Mais, tout ce qui s'est produit depuis la Révolution permet d'espérer que, quoi qu'il arrive de l'impuissance des gouvernants de Pékin ou de ceux du Sud, l'anarchie ne sera pas très aggravée. Depuis deux ans la Chine a prouvé qu'elle pouvait ne pas être gouvernée sans tomber pour cela dans un désordre qui lèserait les étrangers qui y sont installés. A défaut de centres nerveux, des filaments reliant ceux-ci aux différents organes et aux extrémités, la cellule chinoise continue à vivre, assez indifférente aux crises de l'ensemble de l'organisme, et susceptible de maintenir en elle-même le peu d'organisation qui est traditionnellement nécessaire à ce grand corps amorphe. Ce qui se passe, à moins qu'une lutte extrêmement violente n'éclate — mais dans ce cas elle aurait des chances d'être aussi courte que vite résolue — ne nous présage peut-être pas une situation bien différente de l'anarchie tranquille et du morcellement de fait, sinon de principe, dans lequel a vécu le peuple chinois depuis la chute de la dynastie mandchoue.

R. C.

LA

Commission Financière Internationale DE PARIS

Au moment où la Commission internationale chargée du règlement des questions financières résultant de la guerre balkanique vient de décider de s'ajourner jusqu'à la fin du mois de septembre, il est intéressant d'examiner le chemin qu'elle a parcouru au cours des travaux de ses comités techniques qui ont réellement duré un mois (17 juin-18 juillet).

Dans le dernier numéro de ce Bulletin, et sous la même rubrique (1), nous indiquions qu'après s'être occupée, au cours de plusieurs réunions plénières (du 4 au 20 juin), de certaines questions de procédure et de l'adoption d'un règlement de ses travaux, la Commission avait aussitôt constitué trois Comités techniques chargés respectivement: 1° de déterminer la part de la Dette ottomane devant incomber aux Etats balkaniques; 2° de fixer les règles destinées à assurer le respect, par ces mêmes Etats, des droits accordés par l'Empire ottoman aux compagnies et particuliers bénéficiaires de concessions ou de contrats dans les territoires cédés; 3° d'étudier les questions relatives aux « réclamations pécuniaires » des Etats belligérants, c'est-à-dire les demandes ayant plus ou moins le caractère d'une indemnité de guerre.

Nous nous proposons aujourd'hui d'essayer d'indiquer à quel point de ses travaux chacun de ces Comités en est arrivé, autant du moins que le permettent les informations parues à ce sujet dans divers journaux, et notamment dans l'*Echo de Paris*, cette feuille ayant publié sur certains points spéciaux des renseignements fort intéressants.

Comité de la Dette.

Le travail du premier Comité, chargé de la répartition entre les Etats balkaniques d'une quote-part de la Dette ottomane, avait un caractère plus exclusivement financier que celui des autres Comités.

Il s'est agi d'abord pour lui d'établir avec précision le bilan financier de la Turquie au moment de la déclaration de guerre, tâche singulièrement longue et compliquée qui a nécessité l'examen de nombreux tableaux statistiques indiquant, entre autres, la totalité des emprunts ottomans et les revenus qui leur ont été affectés en gages, le montant des avances et bons du Trésor, les revenus concédés à l'administration de la Dette publique ottomane et les frais nécessités par leur perception, enfin la décomposition des divers revenus de l'Empire suivant leur provenance de la Turquie d'Europe ou de la Turquie d'Asie.

Un certain nombre de questions délicates se

(1) Page 254.

sont posées dès l'étude des renseignements fournis à ce sujet par la Délégation ottomane. Il a paru en effet qu'il y aurait lieu d'envisager une répartition, très complexe à établir, des frais de perception des différentes recettes, notamment en ce qui concernait celles d'entre elles résultant d'une exploitation industrielle (produits du monopole du sel et de celui du tabac). D'un autre côté, on a fait remarquer que si la plupart des recettes de l'Empire avaient un caractère permanent, il en était une, la surtaxe douanière de 30/0 autorisée en 1907 par les puissances, qui présentait par contre un caractère temporaire, étant donné que sa durée expire en 1914 et qu'un nouvel accord international sera nécessaire pour en prolonger la perception.

Enfin, le Comité a dû discuter, dès ses premières séances, la question des différents emprunts contractés par le gouvernement ottoman pour la construction du chemin de fer de Bagdad. *L'Echo de Paris* a donné à ce sujet, dans ses numéros des 22, 25 et 27 juin, des renseignements qui, s'ils sont évidemment présentés d'une façon favorable à la thèse soutenue par les Etats balkaniques, n'en sont pas moins très intéressants. Ce journal indique que sur le montant total des emprunts ottomans, qu'il chiffre à près de 130 millions de livres turques, soit environ 3 milliards de francs, les emprunts Bagdad figurent pour une somme de 12.318.000 livres, c'est-à-dire près du dixième du total de la Dette turque consolidée. Il paraît qu'en outre, la Délégation ottomane aurait fait figurer dans ses tableaux, sous le titre « d'emprunts non émis », trois autres séries d'emprunts Bagdad destinés à doubler encore ce chiffre dans l'avenir. *L'Echo de Paris* signale avec énergie à ce propos les prétentions du groupe allemand qui, sous prétexte de construire le chemin de fer de Bagdad, cherche « à faire valoir une sorte d'hypothèque générale sur tous les biens présents et à venir de l'Empire ottoman » et à accaparer ainsi la plus large part. On sait en effet (1) que les emprunts Bagdad sont, sauf la première série, gagés sur les excédents des revenus concédés à l'administration de la Dette publique ottomane, d'où le désir du groupe allemand de faire supporter aux Etats balkaniques la plus forte part possible de la Dette afin d'assurer la disponibilité de ces excédents, destinés à la Bagdadbahn.

Les Etats balkaniques se sont naturellement montrés d'autant plus récalcitrants devant ces prétentions que la construction de ce chemin de fer asiatique ne les intéresse en aucune façon. Toujours d'après les mêmes informations, qui paraissent d'ailleurs assez vraisemblables, ils auraient été appuyés dans leur résistance par les représentants de la Russie. Dans la discussion « fort animée », qui a eu lieu à ce propos, les intéressés auraient commencé par faire remarquer qu'il leur était difficile de supporter la charge d'emprunts « non émis » et par conséquent n'existant pas

encore en fait, et que même en ce qui concernait les titres de la troisième série du Bagdad, restés déposés dans les coffres de la Compagnie exploitant le chemin de fer, il n'y avait pas dans ce cas de créanciers dont on put prétendre faire respecter les intérêts. Enfin ils ont ajouté que si le Comité entendait mettre à leur charge une partie de la dette provenant du Bagdad, ils se considéreraient alors comme fondés à demander à être également subrogés, dans une certaine mesure, dans les droits de la Turquie vis-à-vis de la Compagnie du Bagdad. Or le gouvernement ottoman s'étant réservé de participer aux excédents de l'exploitation au delà d'un certain chiffre, les Etats balkaniques ont déclaré qu'ils revendiqueraient ce même droit, ce qui les amènerait à contrôler chaque année les comptes de l'exploitation de la Compagnie du Bagdad.

Le tableau de la Dette générale ottomane et des revenus de l'Empire une fois établi, non sans avoir soulevé plusieurs questions réservées, le Comité a abordé la discussion du principe suivant lequel une certaine partie de la Dette doit être mise à la charge des Etats balkaniques. Ceux-ci ont alors contesté l'existence d'un principe général de droit international applicable en la matière. Ils ont fait remarquer que si la plupart des grandes puissances paraissaient s'être mises d'accord à ce sujet, elles n'avaient pas demandé le consentement des intéressés. Cependant ils étaient disposés à envisager une participation de cette nature dans la mesure où elle serait nécessaire pour sauvegarder les droits des porteurs de fonds ottomans, car c'étaient les intérêts de ces derniers et non pas ceux de la Turquie qu'ils entendaient ménager.

C'est alors que le débat a pu s'engager sur les deux systèmes qui se trouvaient en présence, celui de la proportionnalité et celui de la spécialisation des gages.

On peut très utilement compléter les rares renseignements donnés par les journaux sur ces discussions par les indications contenues dans un article très documenté publié dans la Revue financière allemande *Bank Archiv* du 1^{er} mars dernier. Son auteur n'étant autre que M. Helfferich, un des délégués allemands et précisément le vice-président du Comité de la Dette, il est à présumer que le point de vue exposé par lui dans cet article est celui qui a dû, plus ou moins, servir de base à la discussion.

Le premier système, dit de la proportionnalité, consiste à déterminer la part de la Dette turque devant incomber aux Etats balkaniques d'après la proportion existant entre le montant des recettes générales de l'Empire ottoman dans une certaine période, et celui du produit des revenus perçus dans les territoires cédés. Cette proportion une fois obtenue, il suffit de l'appliquer au total de la Dette ottomane pour avoir le chiffre recherché. Ce système, dont les délégués français se seraient montrés partisans, paraît avoir au moins l'avantage d'une extrême simplicité. Dans son article, M. Helfferich indique que l'ensemble

(1) Voir le tableau contenu dans l'article sur la *Situation des finances turques* publié dans le numéro d'avril de ce Bulletin, page 158.

des recettes de la Turquie se montant à 26.244.569 livres turques, dont 4.796.008 pour les territoires sans doute destinés à être cédés, la proportion envisagée serait d'environ 21 0/0. Cette proportion appliquée au chiffre de 142 millions de livres turques, qu'il estime être le montant de la Dette ottomane (sans compter la Dette flottante), donne une somme d'environ 30 millions de livres en capital ou 1.500.000 livres en annuité (calculée au taux de 4 0/0 pour l'intérêt, plus 1 0/0 pour l'amortissement). Tous ces chiffres sont, sans nul doute, des chiffres « forts » devant servir de point de départ à la discussion, mais destinés à être diminués par la suite. Il a cependant paru intéressant de les citer ici pour donner une idée du résultat maximum que l'on peut atteindre par l'application de cette première méthode.

Les Etats balkaniques paraissent avoir discuté avec ténacité, et non sans habileté, les modalités d'application de ce système. Ils ont déclaré qu'il n'y avait lieu d'envisager que les revenus nets, c'est-à-dire diminués d'un certain nombre de dépenses. De même ils ont fait observer qu'il fallait opérer certaines déductions pour tenir compte notamment de l'existence du fonds de réserve de la Dette publique ottomane et de la contribution de 50 millions de francs versée par le gouvernement italien en représentation des revenus provenant de la Tripolitaine. Enfin, ils ont également réclamé une participation dans les bénéfices comme dans les charges résultant des divers contrats d'emprunts, afin de constituer un actif qui leur serait répartissable au même titre que le passif.

Toutes ces différentes modifications sont naturellement appelées à diminuer très sensiblement le chiffre « fort » cité plus haut.

Le second système, dit de la spécialisation des gages, consiste au contraire à fixer la part répartissable de la Dette d'après le montant des revenus affectés en gages aux différents emprunts dans les territoires cédés. Ce système est beaucoup plus compliqué puisqu'il exige un calcul pour chaque emprunt qui doit être étudié séparément. D'après le minutieux travail dont M. Helfferich publie un aperçu dans l'article auquel nous faisons allusion, le résultat de cet examen donne comme quote-part de la Dette devant incomber aux Etats balkaniques le chiffre de 1.266.000 livres turques en annuité, soit 29.200.000 en capital. Il est très remarquable de constater combien ces chiffres se rapprochent de ceux que M. Helfferich a obtenus avec le système précédent.

Cette méthode de la spécialisation des gages paraît avoir les préférences des Etats balkaniques puisqu'elle se base sur le principe de la sauvegarde des droits des porteurs de fonds ottomans, qu'ils déclarent être disposés à respecter. Mais il n'est pas besoin de dire que les résultats auxquels ils prétendent arriver par l'application de ce principe doivent être tout à fait différents. On lit en effet dans le *Figaro* du 11 juillet que les Délégations balkaniques ont estimé que leurs gouvernements ne sauraient assumer que la charge des

insuffisances constatées dans le rendement des revenus affectés au service de tel ou tel emprunt. C'est là une interprétation singulièrement restreinte du principe du respect des intérêts des porteurs. Il est probable que c'est sur cette base qu'a été établi le tableau présenté par la Délégation hellénique et dont on s'est contenté de dire que ses « conclusions différaient sensiblement » de celles des autres travaux.

Tel paraît être le point où en est arrivé le Comité de la Dette après un labeur particulièrement chargé, auquel il n'a pas consacré moins de treize séances, alors que les autres n'en ont tenu que sept. Si ce Comité n'a pas encore pu se mettre d'accord sur le principe applicable en la matière, ni faire prévoir la solution qui sera adoptée, il s'en faut cependant de beaucoup que son travail ne soit pas destiné à porter ses fruits. Non seulement il a établi avec minutie et précision le bilan financier si compliqué de l'Empire ottoman, mais il a envisagé la question qui lui avait été confiée sous ses multiples faces et il ne faut pas douter que des échanges de vues qui ont eu lieu à ce sujet se sont dégagées quelques idées qui mûriront pendant la période des vacances et d'où sortira finalement la solution recherchée.

Comité des réclamations pécuniaires.

Le rôle du Comité des réclamations pécuniaires, présidé par M. Arthur Raffalovich, délégué de Russie, était particulièrement délicat, car l'objet de son travail, dépendant sur certains points du droit international public, avait, dans une très large mesure, un caractère politique.

Comme dans les autres Comités, et ainsi d'ailleurs que la logique l'exigeait, on commença d'abord par prier les intéressés de faire connaître toutes les réclamations qu'ils croiraient devoir présenter pour les frais de guerre en indiquant leur montant et en les justifiant par une sorte d'exposé des motifs.

Pour répondre à ce désir, les Etats balkaniques remirent, chacun de leur côté, des réclamations qui paraissent pouvoir se classer à peu près de la manière suivante : remboursement des dépenses militaires résultant de la guerre (entretien des armées, munitions, usure du matériel, etc.), remboursement des frais d'entretien des prisonniers de guerre, réparation des dommages causés aux institutions et aux sujets des Etats balkaniques dans l'Empire ottoman, indemnité pour détention, avant la guerre, de navires grecs, remboursement des frais de rapatriement des réfugiés ottomans, compensation au Montenegro et à la Serbie pour l'abandon de l'Albanie.

Le total de ces diverses réclamations, — sans compter celles dont le montant n'était pas précisé, — s'élevait à environ 1.900 millions de francs (1). Cependant il ne faut pas croire que

(1) *L'Echo de Paris* (numéro du 21 juin) croit savoir que le montant des réclamations totales que formulent les Etats balkaniques ne dépasserait finalement pas 1 milliard de francs.

cette somme était celle que les Etats balkaniques réclamaient. En effet, en présentant, en leur nom, ces diverses demandes, le délégué du Montenegro déclara qu'il n'entendait pas fixer lui-même le montant des indemnités. Il voulait se contenter, après avoir justifié en droit et en fait leurs réclamations, de déposer entre les mains du Comité un relevé des dépenses auxquelles la guerre avait obligé les Etats balkaniques, ceux-ci s'en remettant à son équité pour lui laisser le soin d'évaluer dans quelle mesure l'état des finances turques en permettait le remboursement.

Cette méthode était adroite puisque, d'une part, elle évitait de froisser l'amour-propre de la Turquie par des exigences directes et, de l'autre, elle laissait aux puissances la liberté, qu'elles désiraient avoir, d'examiner elles-mêmes ce genre de questions.

Les représentants de l'Empire ottoman, Djavid bey et Haladjian Effendi, après avoir insisté à plusieurs reprises pour que les Etats balkaniques fissent connaître définitivement le montant total de toutes leurs réclamations, répondirent par une sorte de fin de non-recevoir en ce qui concernait les demandes de remboursement des dépenses militaires occasionnées par la guerre. Ils déclarèrent en effet que cette catégorie de dépenses ne représentait pas autre chose que les frais d'acquisition des territoires cédés. Or, le gouvernement ottoman estimait qu'il avait largement payé sa dette en abandonnant aux Etats balkaniques la plus grande partie de son domaine européen : il était exagéré de lui demander en outre de payer les frais de cette acquisition. Les réclamations de cette nature revêtaient le caractère d'une demande d'indemnité de guerre à laquelle la Turquie s'était toujours refusée, aussi bien lors des négociations de Londres qu'au moment même de l'ouverture de la Commission financière de Paris. Nous faisons allusion ici à la déclaration publiée le 17 juin dans la presse française par les soins de la Délégation ottomane et disant que celle-ci était « décidée à repousser de la manière la plus expresse le projet d'une indemnité de guerre ».

Les Etats balkaniques ne manquèrent pas de riposter en rappelant le précédent du traité de 1897 stipulant le versement d'une indemnité de guerre par la Grèce à la Turquie. Ils ajoutèrent que la responsabilité de la lutte retombait sur l'Empire ottoman et que celui-ci en avait encore inutilement prolongé la durée en rompant les premières négociations de Londres. Ils affirmèrent enfin que la question de l'indemnité de guerre devait être tranchée par cette commission, puisque c'était à elle que le traité de Londres s'en était remis du soin de trancher toutes les questions d'ordre financier résultant de la guerre.

Sans se laisser arrêter par cette divergence de vues, le comité passa à l'examen des autres chefs de réclamations.

La Délégation ottomane accepta le principe du remboursement des frais d'entretien et de rapatriement des réfugiés turcs, et particulièrement des

10.000 personnes environ qui, pendant plusieurs mois, trouvèrent un asile à Corfou.

En ce qui concerne les frais d'entretien des prisonniers de guerre, la Délégation ottomane n'en a admis le remboursement que dans les cas formellement prévus dans les stipulations de la Convention de La Haye.

Quant aux indemnités réclamées par le gouvernement hellénique pour la saisie de navires, la veille des hostilités, le Comité est arrivé sur ce point à faire admettre un recours à l'arbitrage. Le tribunal arbitral prévu devra être composé d'un représentant grec, d'un Ottoman et de trois experts délégués par les grandes puissances maritimes. Le compromis de cet arbitrage reste encore à établir, mais le fait même que le principe en a été accepté témoigne d'un excellent esprit de conciliation.

Enfin, en ce qui concerne les demandes d'indemnité basées sur l'abandon de l'Albanie, la Délégation ottomane a déclaré que cette question n'intéressait nullement son gouvernement. Le délégué du Montenegro ayant protesté contre cette manière de voir en invoquant le traité de Londres, et d'autres délégations ayant au contraire appuyé l'opinion des représentants turcs, la question a été soumise à la décision de la commission plénière lorsqu'elle se réunira de nouveau.

Une information publiée dans *le Temps* du 17 juillet et suivant laquelle le délégué de la Serbie, en présence du refus de la Délégation ottomane d'admettre certaines de ses réclamations, aurait déclaré lier la question de l'indemnité de guerre à celle de la participation des Etats balkaniques à la Dette ottomane, montre bien quel est le jeu de ces derniers. Ils vont évidemment chercher à établir une étroite connexité entre les deux ordres de questions, et déclarer n'accepter d'assumer une quote-part de la Dette qu'au cas où de sérieuses compensations pécuniaires pour faits de guerre leur seraient attribuées. N'a-t-on pas dit d'ailleurs qu'ils finiraient par équilibrer ces deux sommes et établir ainsi une compensation ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas encore, à l'heure actuelle, prévoir que tel sera le résultat des travaux de la commission. Il paraît même peu probable qu'il en soit strictement ainsi. Au point où nous en sommes arrivés, la Turquie s'oppose catégoriquement au versement de toute indemnité de guerre et discute avec âpreté les réclamations d'un autre ordre, ne les admettant que lorsqu'elles sont reconnues valables par des principes formels de droit international public.

Comité des concessions et contrats.

Le Comité chargé d'examiner les moyens propres à assurer le respect des concessions et des contrats dans les territoires cédés, avait une tâche relativement plus facile. Non seulement l'objet de son étude était précis et limité, mais celle-ci avait un caractère plus particulièrement

juridique : il s'agissait de trouver pour les espèces qui étaient présentées les modalités d'application de principes généralement admis.

Aussi, après avoir rassemblé la matière de son travail en dressant une sorte de liste de concessions et contrats accordés par le gouvernement ottoman dans les territoires cédés, ce Comité a-t-il été unanime à constater que le principe de la subrogation des Etats concessionnaires dans les droits et les charges de la Turquie envers les concessionnaires ou bénéficiaires de contrats devait être la base de ses travaux. Il semble bien que l'accord sur ce principe général ne se soit jamais démenti.

Sur la suggestion de son vice-président, M. Volpi, délégué italien, le Comité a passé en revue plusieurs cas particuliers, notamment celui de la Société des mines de Kassandra, afin d'en déduire des observations générales susceptibles de faciliter la recherche des solutions envisagées.

C'est ainsi que ce Comité a été amené à étudier l'effet de la cession des territoires sur la nationalité des sociétés. Il a été décidé à cet égard que les sociétés jusqu'ici ottomanes et ne possédant qu'un seul centre d'exploitation situé dans une partie du territoire cédé, devaient acquérir de plein droit la nationalité de l'Etat annexant. Si une compagnie remplissant la deuxième condition se trouvait, par contre, être d'une nationalité tierce, il a été admis qu'elle devait la conserver. En ce qui concerne le cas des sociétés ayant leur siège à Constantinople et leur unique exploitation en territoire cédé, les avis ont été partagés, certains voulant leur voir attribuer un droit d'option tandis que d'autres prétendaient leur imposer la nationalité de l'Etat annexant, sans naturellement aller jusqu'à leur enlever la liberté d'acquiescer, par la suite, une autre nationalité, dans la limite où le droit commun de cet Etat autoriserait ce changement.

Partant du même principe général indiqué au début, le Comité s'est montré désireux de ne pas porter préjudice, par l'application des lois de l'Etat annexant, aux stipulations contenues dans les conventions antérieurement conclues, le respect absolu de ces dernières devant être assuré dans toute la mesure du possible.

Le Comité a également eu à s'occuper de la situation des sociétés dont les firmans, ou actes de concessions, n'ont été accordés que postérieurement à la déclaration de guerre.

Sur tous ces différents points, la discussion s'est trouvée assez avancée pour que des sous-comités aient pu être chargés d'élaborer des textes destinés à faire la base des négociations au moment de la reprise des travaux.

On ne peut donc, en ce qui concerne l'objet des études du Comité des concessions, que se féliciter de la façon dont il a compris sa tâche et dont il a su l'engager dans la bonne voie. Si le temps a manqué pour que des décisions fussent prises, du moins des principes généraux ont pu être posés qui répondent aux désirs des intéres-

sés. Les sociétés concessionnaires d'entreprises dans les territoires cédés, — dans lesquelles nous rappelons que la France a une large part, — sont par conséquent fondées à envisager sans inquiétude un avenir qui leur paraissait jusqu'ici quelque peu trouble et à attendre avec confiance le moment où la commission internationale sanctionnera définitivement leurs droits. Ce résultat est dû à l'esprit de conciliation et d'équité dont les Etats balkaniques n'ont pas cessé de s'inspirer en cette matière. S'ils se sont naturellement parfois montrés très soucieux de faire pleinement respecter leurs droits de souveraineté territoriale, ils se sont toujours inclinés devant les droits acquis, et lorsqu'un conflit était inévitable entre leurs intérêts et ceux des sociétés concessionnaires, ils ont cherché un compromis susceptible de ménager les droits des deux parties en cause.

* * *

De cette première session de la Commission financière des Affaires balkaniques se dégage donc l'impression que les problèmes particulièrement délicats soumis à son appréciation sont, en définitive, en bonne voie de solution. Si l'on excepte les questions rentrant dans la compétence du Comité des concessions, qui sont d'une nature particulière et d'un règlement plus facile, il semble que les deux autres problèmes, celui de la répartition de la Dette ottomane et celui des réclamations pécuniaires des Etats balkaniques, soient en effet appelés à faire l'objet, dans une certaine mesure, non pas d'une compensation à proprement parler, mais d'une transaction par voie de concessions réciproques. C'est sans doute là le terrain sur lequel les négociations vont se poursuivre, au cours des semaines de vacances, entre les gouvernements intéressés. Il y a en effet une matière à échange. Aussi croyons-nous que, lors de la reprise de ses travaux, la Commission, siégeant dans une atmosphère plus sereine, se trouvera en présence de solutions qui auront été mûrement préparées par les études qui viennent de prendre fin et par les tractations qui vont commencer. Nous ne doutons pas que ces solutions ne tiennent entièrement compte du double intérêt qui est celui du gouvernement français, en donnant à la fois satisfaction, dans la plus large mesure possible, aux peuples balkaniques qui ont fourni, lors de la dernière guerre, un si puissant effort, et en sauvegardant en même temps de la façon la plus complète les intérêts des porteurs de fonds ottomans dont notre pays représente une si grande partie.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

SUR LES CHEMINS DE FER D'ANATOLIE ET DE BAGDAD

Après s'être arrêté plusieurs années à Boulgourlou, au pied des derniers contreforts septentrionaux du Taurus, le chemin de fer de Bagdad atteint aujourd'hui la station de Kara-Pounar (la source noire) à 303 kilomètres de Konia et à 1.053 kilomètres du terminus de Haïdar-pacha, sur la rive asiatique du Bosphore en face de Constantinople.

Les sections Haïdar-pacha-Eski-Chehir (315 kilomètres), Eski-Chehir-Angora (263 kilomètres) et Eski-Chehir-Konia (435 kilomètres) constituent, avec les courts embranchements de Hamidié à Ada-Bazar (9 kilomètres) et d'Alayund à Koutaïeh (12 kilomètres) le réseau de la « Compagnie impériale des chemins de fer ottomans d'Anatolie ». La section Konia-Kara-Pounar forme le premier tronçon du réseau de la « Compagnie impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad ».

En quittant l'imposante gare de Haïdar-pacha, construite dans le style de la renaissance allemande et surmontée de tourelles au toit pointu, la ligne traverse une banlieue, toute remplie de villas, sa création, où habitent, en été, beaucoup de Pérotés : les premiers trains du matin les amènent à leurs affaires et ils repartent le soir. Le trafic est devenu assez intense pour que l'on ait été obligé de doubler la voie jusqu'à Pendik (25 kilomètres).

Presque sans interruption, on suit, jusqu'à Ismid (92 kilomètres), à des hauteurs variables avec le terrain le bord de la mer. En vue de l'augmentation de vitesse stipulée par le dernier firman, il a fallu corriger de nombreuses courbes à trop faible rayon en creusant dans le rocher de profondes tranchées.

Le train composé d'une quinzaine de voitures dont deux à quatre essieux et à couloir ne transporte que des voyageurs : il atteint, aussitôt après Ismid dans la plaine marécageuse du lac de Sibandja, sa plus grande vitesse, environ 80 kilomètres à l'heure. Le défilé de 13 kilomètres de la Sakaria (ou Sangarios) dans lequel il s'engage ensuite n'a pas nécessité de grands ouvrages d'art : c'est une jolie vallée verdoyante et boisée dont l'altitude n'est encore que de 100 à 150 mètres ; plus difficile a été celle d'un de ses affluents le Kara-Sou où onze ponts se succèdent dans un étroit couloir entre des murailles de rochers de 100 mètres de hauteur.

Après Biledjik commence l'escalade du plateau d'Anatolie : c'est d'abord un grand viaduc en courbe sur la Sorgun, long de 180 mètres (7 arches de 25 mètres et demi de portée) à tablier métallique, un autre à Köplü Baschkievi long de 127 mètres et haut de 38, un troisième sur le Yaïla-Déré, long de 90 mètres et haut de 35, sans

parler d'une douzaine de tunnels plus ou moins importants. A 800 mètres, on atteint le sommet du plateau qui ne présente jusqu'à Eski-Chehir que de lents et insignifiants mouvements de terrain couverts de prairies, de champs d'orge et de blé.

Là le voyageur est obligé de coucher puisqu'il n'existe pas de trains de nuit ; malheureusement le meilleur hôtel est médiocre. Aux environs on trouve des mines d'écume de mer, à la gare des ateliers de construction et de réparation de wagons et un important dépôt de locomotives.

Le lendemain matin à six heures, la machine allemande construite chez Borsig à Berlin est remplacée par une machine française de la « Société française de constructions mécaniques, anciens établissements Cail Denain 1905 » et le train qui mettra quatorze heures pour gagner Konia s'est corsé de nombreux wagons de marchandises. On suit le cours du Poursak ; on passe aux environs de Koutaïeh célèbre jadis pour des faïences dont la fabrication existe encore, bien déchue, à Afioun-Kara-Hissar (le château noir de l'opium) à 1.008 mètres d'altitude, que signalent de loin trois cônes rocheux brusquement sortis du sol ; on y rejoint la ligne qui vient de Smyrne par Kassaba et Ouschak. Il n'y a pas longtemps que les gares des deux compagnies, distantes seulement de 3 kilomètres, ont été réunies : il fallut pendant des années prendre une voiture pour aller de l'une à l'autre.

La chaîne du Sultan-Dagh domine la plaine indéfinie où l'on cultive le pavot. Aussi loin que le regard s'étend, on n'aperçoit pas un arbre, à part une demi-douzaine d'acacias sur le quai de chaque gare, et il en sera ainsi jusqu'à Konia et bien au delà : par endroits on côtoie de tout près le désert de sel d'une blancheur lugubre dans le crépuscule.

Konia, l'ancienne Iconium, est un chef-lieu de vilayet de 50.000 habitants qui donne la plus triste, mais aussi la plus exacte idée de ce que peuvent les Turcs laissés à eux-mêmes. Trois siècles durant capitale de l'empire seldjoucide, embellie au XIII^e siècle par le Khan Ala Eddin (1219-1236), entourée d'énormes remparts flanqués de cent huit tours, remplie de mosquées, d'écoles, de bains, de monuments remarquables de tout genre, dominée sur la colline de la citadelle par la masse de marbre du palais, elle n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines : chaque année un étage de minaret ou un pan de mur s'écroule et les nouveaux maîtres, insoucieux de sa gloire passée, construisent en briques de boue et laissent les ordures et les animaux crevés remplir les fondrières de leurs rues.

Comme Brousse, comme Samarkand, Konia renferme beaucoup d'édifices décorés de briques émaillées et de mosaïques de faïence : dans ces derniers temps seulement on a songé à en soustraire les restes à la curiosité des touristes et à l'avidité des marchands d'antiquités : telle qu'elle est pourtant, lamentable et sordide, elle témoigne encore du haut degré de perfection auquel

étaient parvenus l'architecture et l'art ornemental seldjoucides.

Il y aurait certainement le plus grand intérêt à faire des fouilles au pied du palais d'Ala-Eddin, dont il subsiste une longue façade et une admirable porte sculptée. Il suffit de se baisser pour ramasser, à la surface du sol, des débris de poteries de tous les âges et des fragments de ces briques de revêtement auxquelles les artisans d'autrefois surent donner si parfaitement la couleur des turquoises.

A l'hôtel de la gare, tenu par un Français, le voyageur trouve du moins, à sa seconde étape, la verdure d'un jardin plaisant, et un gîte meilleur.

Rien ne marque, au départ de Konia, le passage d'un réseau à l'autre : c'est toujours le même matériel roulant fabriqué à Berlin ou à Nuremberg ; seulement la grande voiture à quatre essieux ne va pas plus loin et il n'y a dans le train très court qu'un seul compartiment de première classe.

C'est d'abord la plaine de Lycaonie dans laquelle les Allemands ont déjà dépensé 26 millions de francs en travaux d'irrigation : larges canaux, ruisselets, grandes et petites écluses dont on attend beaucoup pour la mise en valeur de la région qui pourrait devenir l'un des greniers à blé de l'empire : solitude morne pour le moment, où les cigognes se promènent par troupeaux, où les tortues barbotent dans les marais, où de loin en loin seulement, à une grande distance de la ligne apparaît un village.

La marche est lente, même aux descentes, si lente qu'on a parfois la sensation que la vapeur manque et que l'on va s'arrêter.

Eregli, une petite ville de 10.000 âmes où le train stationne cinquante minutes sans buffet ; les ingénieurs y résidaient pendant la construction du dernier tronçon et la compagnie a bâti pour eux et pour les bureaux de la section deux maisons auprès de la gare.

Boulgourlou est dénuée de toute importance : le village lointain est invisible et n'étaient les nombreux bidons de pétrole éventrés, les traces de bâtisses provisoires et de voies de garage, nul ne se douterait que, pendant longtemps, la ligne s'arrêta là.

Aussitôt après, elle s'approche du Taurus par des pentes très raides qui atteignent 26 millimètres par mètre, sur lesquelles la machine ne peut remorquer plus de cent tonnes ; particularité curieuse, elle passe au point culminant à 1.457 mètres avant la station d'Oulou-Kichla avant de pénétrer à proprement parler dans la chaîne, puis elle s'abaisse de nouveau à travers une région tourmentée par des tunnels, des ponts, de hauts remblais ou des tranchées taillées dans le roc. Cette dernière partie de Boulgourlou à Kara-Pounar a coûté 400.000 francs le kilomètre.

A Bozanti le train se vide de ses derniers voyageurs et de ses sacs de lettres ; nous y restons trois ; c'est là que commence la fameuse route des portes de Cilicie qui aboutit à Tarse. Le

chemin de fer ne franchit pas le Taurus, comme on l'avait primitivement projeté et comme certains le croient encore, à ce défilé historique qui vit passer Alexandre de Macédoine et les armées de la première croisade, mais plus à l'Est, par la vallée du Tchakit.

Kara-Pounar, terminus provisoire, n'est encore qu'une grande cabane de planches ; la locomotive va passer la nuit à Bozanti et revient le matin chercher le train.

A 500 mètres se trouve le premier chantier des travaux, Belemedik : 200 ouvriers y sont occupés jour et nuit au percement du grand tunnel de 1.700 mètres dont, à la fin de mai dernier, 300 à chaque extrémité étaient complètement terminés. Une énorme muraille calcaire domine la station qui n'est plus qu'à 800 mètres d'altitude au-dessus de la mer. Maisons de bois pour les ouvriers et pour les ingénieurs, bureaux, hangars pour les locomobiles qui fournissent l'énergie électrique aux perforatrices, petit hôpital, c'est un véritable village qui s'est formé là ; n'était la chaleur lourde et fiévreuse du soir, on pourrait se croire dans quelque joli coin des Alpes du Tyrol.

Le tunnel de Belemedik était le seul point de la ligne où l'on travaillait lors de mon passage, faute d'argent ; la situation financière désastreuse de la Turquie, la difficulté d'émettre une nouvelle tranche de l'emprunt dans une Europe préoccupée du lendemain, obligeaient les ingénieurs à se borner à de simples et peu coûteux aménagements préparatoires. En admettant que l'interruption ne se prolonge pas trop et ne se renouvelle pas, les 12 kilomètres de viaducs et de tunnels jusqu'à la plaine d'Adana ne pourront être achevés avant deux ou trois ans.

Après une agréable soirée et une excellente nuit sous le toit de l'ingénieur L..., je pars le lendemain matin dans une voiture de la Compagnie, par la route récemment ouverte pour servir au transport à pied d'œuvre des différents matériaux. Au fond d'une étroite et abrupte gorge de 1.000 mètres, elle suit le cours du Tchakit, qui roule ses eaux grises parmi les rochers, sous les branches des platanes, puis peu à peu s'élève, ou plus exactement laisse filer sous elle la rivière et demeure au niveau de la ligne future, taillée à même le rocher, séparée du précipice par une simple balustrade de bois, par endroits, même, suspendue au-dessus des failles par de grosses poutres enfoncées dans le flanc de la montagne.

Au bout de 6 à 7 kilomètres, elle cesse d'être carrossable, et c'est par un simple chemin muletier en zigzag que l'on remonte au point dénommé Kouch-Tchoula, où réside l'ingénieur W..., à 1.000 mètres d'altitude, sur la rive droite du Tchakit.

Du haut de cette sorte de promontoire, l'œil découvre un immense panorama : au Nord, une partie des hautes crêtes dénudées du Taurus, mais les cimes les plus élevées sont en arrière et on ne les voit que longtemps après avoir traversé la chaîne, des environs d'Adana ; au Sud le tapis bariolé de vert et de jaune de la plaine de Cilicie

jusqu'à la mer, devinée seulement sous la chaude brume de midi.

Tout près de là, on établit sur la pente escarpée un transporteur électrique destiné à amener facilement à 200 mètres plus bas les matériaux.

La route, redevenue carrossable, mène en une heure au poste de Hatch-Kiri, à 500 mètres; un ingénieur allemand, M. H..., y vit avec sa jeune femme dans une installation très simple, que de nombreux tapis orientaux suffisent à faire paraître, sinon à rendre confortable. Existence pénible et sévère que celle de ces hommes, dont certains n'ont pas vu l'Europe depuis deux ans ou plus. Tous ne sont pas Allemands. M. W... a la gaieté et l'indiscutable accent du Ring viennois. M. L..., à Belemedik, est Suisse; l'ingénieur en chef de la construction, qui porte un nom grec, est sujet autrichien, et le directeur général lui-même, M. Huguenin, est Suisse.

Tous s'étonnent un peu de voir un Français dans ces parages, d'autant que ce n'est pas la route ordinaire et qu'il faut pour suivre celle-ci la permission de la Compagnie : beaucoup de hangars remplis d'outils, de logements d'ouvriers, de wagonnets sont abandonnés et l'on ne veut pas les exposer au pillage des passants indigènes.

De Hatch-Kiri jusqu'à la plaine, la ligne s'abaisse rapidement par une grande courbe; la route coupe au plus court à travers les broussailles épineuses sur un sol accidenté, sous un soleil de plus en plus chaud.

*
* * *

A deux heures de l'après-midi, j'arrive juste à temps pour prendre le seul train de la journée à la station de Dorak, la première du second tronçon au pied sud du Taurus dont j'ai ainsi effectué la traversée en six heures à peine : cinq heures de voiture et une heure de cheval.

Le matériel change ; tout est neuf : voitures à couloir central, à deux essieux, éclairées à l'électricité, dans lesquelles le thermomètre marque trente degrés à l'ombre. Les locomotives à trois essieux accouplés, un essieu porteur à l'avant et un grand tender, sont aussi toutes neuves, de construction allemande; elles portent en grosses lettres majuscules le mot « Bagdad » ; très puissantes, elles pourraient remorquer à grande vitesse des trains lourds; celui-là est mixte bien entendu mais léger et lent.

Vingt-trois kilomètres jusqu'à Yenidje où l'on rejoint l'ancienne ligne de Mersina à Adana; les Allemands l'ont rachetée en 1901 et complètement refaite, même le ballast : jusqu'à Adana, on suit les traces laissées par les traverses arrachées. L'emplacement de la gare aussi a été changé. Toutes les nouvelles gares sont joliment construites, avec une terrasse, des fenêtres vaguement arabes et une large véranda où l'on est à l'abri du soleil, tandis que celles du premier tronçon étaient petites, presque misérables, dépourvues de tout style.

Sur les unes, comme sur les autres, les noms

sont écrits en français et en turc, et avec l'orthographe française : *Boulgourlou* est écrit ainsi et non pas « Bulgurlu » comme on écrirait à l'allemande. Le français est la langue officielle de la ligne au même titre que le turc : chefs de gare et contrôleurs le parlent et ignorent l'allemand; et j'ai eu plusieurs fois le spectacle savoureux d'un ingénieur allemand obligé de se servir — mal — du français pour se faire comprendre d'un chef de gare grec ou turc.

Après Adana, la voie franchit le Seihoun sur un long pont de fer et remonte vers le Nord en traversant d'immenses champs de blé où déjà les faucheuses mécaniques font la moisson : pays extrêmement fertile, de population laborieuse où l'on commence à pratiquer sur une grande échelle et avec succès la culture du coton. En 1904-1905, la production du vilayet était de 45.000 balles de 200 kilogrammes; en 1908-1909, de 76.400 balles.

C'est à Toprak-Kale que se détache l'embranchement de 60 kilomètres qui desservira Alexandrette. On sait que le gouvernement ottoman s'est opposé pour des raisons stratégiques à ce que la ligne principale passât par cette ville; il a estimé que, longeant la mer de tout près, elle eût pu être facilement coupée par les obus de navires de guerre ennemis, ou par un corps de débarquement : Abdul Hamid exigea qu'elle ne s'en approchât jamais à moins d'une demi-journée de marche.

Elle fait donc un coude sensible au Nord et doit franchir la chaîne de l'Amanus (Almadagh) par un tunnel de plus de 5 kilomètres, dans une roche très dure où le forage n'avance que de cinquante centimètres par jour; provisoirement elle s'arrête à Mamouret, à une vingtaine de kilomètres de Toprak-Kale.

Au Sud des montagnes, les trains circulent (sur le troisième tronçon) de Radjou jusqu'à Alep (95 kilomètres) et d'Alep à Djerabliss ou Djeraboulos sur l'Euphrate (120 kilomètres), à raison d'un seul train mixte par jour, dans chaque sens.

L'ingénieur auquel on avait annoncé mon passage n'ayant pas de place chez lui, on m'offre de coucher dans une maisonnette destinée au personnel, mécaniciens, chauffeurs, conducteurs de la future ligne d'Alexandrette : six dortoirs contenant chacun quatre ou cinq lits. J'y suis seul, mais les insectes sauteurs, depuis longtemps privés de nourriture sans doute, font rage : et puis toute la nuit un veilleur se promène et l'on entend son sifflet comme dans les rues de Constantinople ou de Damas.

Le village est loin, caché derrière un pli de terrain, et il n'y a auprès de la gare que deux auberges grecques malpropres, des « pakals » comme on dit là-bas, où l'on mange, à la lueur de lampes à pétrole fumeuses, des choses très médiocres.

Le jour suivant, je dois prendre le premier train de ballast pour faire la moitié de la route d'Alexandrette. La ligne doit être inaugurée en octobre prochain et le rail est déjà posé sur trente

kilomètres, jusqu'au village arménien de Deurt-Yol. Au lieu de cinq heures, c'est à six heures et demie que nous partons et le train s'est réduit à une locomotive sur laquelle nous entassons huit avec mes bagages.

On place, m'assure-t-on, de trois à cinq cents mètres de rail par jour; et s'il n'y avait encore deux ponceaux à jeter, on pourrait ouvrir la ligne beaucoup plus tôt.

Au onzième kilomètre, on commence à longer le golfe d'Alexandrette que l'on ne quittera plus jusqu'au terminus: douze kilomètres après Deurt-Yol, la ligne passe à Bayas, une petite ville qui a d'importantes ruines d'un château-fort élevé par les Croisés.

A Alexandrette, les dépendances de la gare en construction seront considérables. La compagnie de Bagdad a obtenu la concession du port: abrité des vents du Nord et de l'Ouest, le mouillage est bon; mais comme partout en Turquie, les quais manquent et le môle projeté pour décharger les navires sans transbordement est, faute d'argent toujours, demeuré à l'état d'ébauche.

Toutes les fournitures envoyées d'Allemagne pour être employées sur le second tronçon sont jusqu'ici débarquées à Mersina; lorsque le port d'Alexandrette sera achevé, on en fera le grand débouché de toute l'Asie-Mineure méridionale et le point d'embarquement des marchandises à destination de la Syrie du Nord et de la Haute-Mésopotamie, du moins on l'espère.

Le matériel destiné au troisième tronçon vient de Tripoli par la voie Homs-Alep appartenant à la compagnie française « Damas, Hama et prolongements »: un raccordement a été construit à Alep entre les deux gares distantes d'un kilomètre.

Toute la côte est malheureusement de climat malsain: les Européens y souffrent de la fièvre et de la chaleur torride et anémiant (jusqu'à quarante degrés à l'ombre).

Dans quelques semaines au plus, il sera possible d'aller en quatre jours de Constantinople à Alexandrette: c'est beaucoup si l'on songe qu'il n'y a que 1.200 kilomètres, c'est peu si l'on considère qu'il faut aujourd'hui contourner toute l'Asie-Mineure en bateau. Le prix du voyage en chemin de fer en seconde classe sera d'à peine 80 francs: par Tarse, le passage du Taurus se fait facilement.

La Compagnie attend, pour mettre en circulation des trains de nuit et plus rapides, que le rail soit à Alep: on ira alors, au moins une fois par semaine, du Bosphore à l'Euphrate en trente-six heures. Il est regrettable que les travaux doivent durer, en mettant les choses au mieux, deux années encore.

Le tracé a été étudié et fixé de Bagdad à Mossoul; à la fin de cette année, 100 ou 200 kilomètres seront ouverts dans la direction de l'Est au delà de Djeraboulos, où l'on passe déjà le fleuve sur un pont provisoire en bois, et en 1914 une centaine d'autres le long du Tigre, de Bagdad à Samara.

* * *

C'est affaire aux économistes de prévoir, s'ils le peuvent, les chances d'avenir de la ligne: beaucoup de gens sur place croient qu'elle n'aura jamais qu'un trafic local et il est vraisemblable en effet que les marchandises lourdes venues d'Europe continueront à faire le tour de l'Arabie par le canal de Suez, la mer Rouge et le golfe Persique, que le blé du Chatt-el-Arab lui aussi descendra le fleuve et prendra la voie de mer plutôt que de suivre à grands frais celle de terre. Mais ce commerce « local » s'étendra sur une énorme superficie de territoire; et qui pourrait prédire ce que deviendra, dans un avenir plus ou moins éloigné, cette région qui vit autrefois d'immenses villes, un art prodigieux et une richesse agricole incomparable?

Quand on aura restauré les canaux qui l'irriguaient, quand la sécurité y sera revenue, les populations rendues par l'intérêt à un état sédentaire élèveront peut-être de nouvelles Babylones et de nouvelles Ninives. Alep a 200.000 habitants, Bagdad 100.000; elles grandiront encore; le coton permettra la création d'une industrie textile où le pétrole, très abondant, servira de combustible; ce sera la route des Indes que des embranchements relieront à la Perse et au Caucase, à la Palestine et à la Syrie, et par Diarbékir et Karpout à la mer Noire. Nulle part, semble-t-il, l'axiome indiscutable que le chemin de fer crée la vie et la civilisation autour de lui n'est destiné à se vérifier d'une façon plus éclatante que pour la ligne de Bagdad.

Au profit de qui?...

Il n'est pas sûr que ce soit à celui des Allemands. Actuellement, leur nombre augmente: les colonies d'Alep et de Bagdad, jadis négligeables, sont aujourd'hui considérables; tout le matériel vient d'Allemagne sur des navires allemands; il se crée des écoles et des clubs; mais quand l'œuvre sera achevée, ingénieurs, entrepreneurs, contremaitres s'en iront et le souvenir qu'auront laissé la plupart ne contribuera pas à faire aimer le nom allemand. On leur adresse des reproches sérieux. Comme partout, hors de chez eux et comme chez eux parmi les populations non allemandes, ils se sont montrés brutaux, maladroits, incapables de comprendre ceux auxquels ils commandent. Mettant très haut tout ce qui est allemand, ils estiment que chaque individu devrait reconnaître la supériorité de ce qui est allemand et faire comme s'il était Allemand, sans se douter que cette idée seule suffit à empêcher assimilation ou rapprochement. A certains d'entre eux, — ils me l'ont dit, — la cravache paraît volontiers indispensable, et puis, ce qui est plus grave encore, on les accuse de réduire sous des prétextes futiles le paiement de salaires convenus. En résumé, on les déteste.

Le développement du pays se fera au profit du pays lui-même.

Mais, dira-t-on, si les Allemands venaient un jour à l'occuper?... Il est possible que beaucoup

en Allemagne et ailleurs y songent; mais le partage hypothétique de la Turquie d'Asie entre les puissances européennes serait beaucoup plus malaisé que celui de la Turquie d'Europe entre ses voisins, lequel ne se fait pas sans complications. Le morceau est d'ailleurs bien gros et jamais l'Allemagne ne pourrait avoir la prétention de le manger tout entier.

On a parlé de l'établissement de colons allemands le long de la ligne. Si ce projet se réalisait, et certains auteurs (1) y sont opposés, il ne constituerait pas encore une mainmise. De pareilles colonies existent depuis des années, et très prospères, aux environs de Jaffa et de Caïffa, en Palestine, sans que, pour autant, aucune partie de la Palestine soit devenue allemande.

Le chemin de fer de Bagdad est une belle œuvre, conçue sur un plan grandiose et qui peut amener de grands résultats, si le gouvernement turc, qui, tout de même, continue à exister, sait s'en servir et la faire servir au bien des régions qu'elle traverse : tout dépend de lui.

Construit au moyen de capitaux en grande partie allemands, par des ingénieurs allemands, autrichiens et suisses, le réseau de la « Compagnie impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad » cessera d'être allemand le jour où il sera achevé et l'on s'apercevra peut-être alors de la vanité des concessions étrangères en voyant que le roi de Prusse a travaillé... pour le Sultan.

HENRI VIMARD.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA SITUATION DES INDIENS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

Parmi les griefs que les Indiens invoquent contre les Anglais, un de ceux qui reviennent le plus fréquemment est le traitement dont sont l'objet, dans les pays de l'Afrique australe, les coolies de leur nationalité. Dans les derniers mois de l'année 1912 encore, l'enquête instituée sur place par M. Gokhale a replacé, si elle avait cessé d'y figurer, cette question au premier rang des préoccupations des indigènes de l'Inde britannique. Il n'est donc pas sans intérêt, ni même peut-être, sans opportunité, de l'envisager d'ensemble et de rechercher comment elle se présente aujourd'hui.

Voici longtemps que la question de la main-d'œuvre a commencé de se poser aux Blancs de l'Afrique australe, et que les colons des pays du Sud du Continent noir ont essayé de la solution-

ner en recourant au travail des Asiatiques. Dès 1860, en effet, on s'est adressé aux coolies de l'Inde pour cultiver les plantations du Natal; et on a continué de le faire avec tant d'esprit de suite que, sur les 150.000 Indiens que compte aujourd'hui l'Afrique australe, 120.000 se trouvent dans le seul Natal (1). Mais il est bien éloigné, le temps où Elisée Reclus traçait dans sa *Nouvelle Géographie universelle* (t. XIII, p. 566) un tableau en quelque mesure idyllique du sort de ces coolies importés : « Un humble trousseau, les vivres strictement nécessaires et un gage de 15 francs par mois, tel est le salaire que reçoit le couli pour son travail journalier de huit à dix heures. Ceux d'entre eux qui arrivent à la fin de leur engagement [de dix années] sont libres de se faire rapatrier ou de vendre leurs bras suivant les conditions ordinaires du marché. La plupart restent dans le pays et se marient avec une de leurs compatriotes, car les importateurs de coolies sont tenus d'amener aussi des femmes, dans la proportion de 40 0/0 d'hommes. Quelques-uns deviennent jardiniers ou petits propriétaires dans le voisinage des villes; d'autres ont des boutiques de mercerie ou de denrées comestibles et, grâce à leur extrême sobriété ils font une heureuse concurrence aux marchands européens ». Une seule ombre accentuée au tableau : « Les marchands européens se plaignent fort de l'importation de ces dangereux rivaux ». Depuis 1888, avec le nombre des Asiatiques (2) leurs plaintes ont augmenté, et ont fini par créer aux Indiens une situation déplorable.

Quant au Witwatersrand, c'est seulement beaucoup plus tard qu'au Natal, après la découverte des champs d'or et au moment où le manque de bras entrava l'exploitation de ses richesses, que l'importation au Transvaal d'ouvriers de race jaune parut nécessaire et même indispensable. Dès 1896, M. Pierre Leroy-Beaulieu l'indiquait comme telle avec netteté; les événements militaires et politiques des années suivantes, puis leurs conséquences — l'entreprise de grands travaux publics dans les anciens états boers, la possibilité pour les indigènes de remplir les emplois municipaux — ne firent que poser plus impérieusement le problème et le rendre plus aigu encore. Avant la guerre anglo-boer, on avait recensé 96.704 Noirs employés aux mines dans la région de Johannesburg et 25.000 Noirs dans la ville elle-même; en février 1903, on ne comptait plus que 45.968 travailleurs noirs sur le territoire minier, mais il y en avait par contre 35.138 à Johannesburg. « Vous ne pouvez vous figurer en Europe, disait un peu plus tard, au mois d'avril suivant, à M. Robert Huchard

(1) Voici les chiffres, fournis par différents *Statesman's Year-books*, de la population indienne et asiatique du Natal :

En 1879.....	16.999 individus
1891.....	41.142 —
1901.....	74.385 —
1911.....	144.468 —

(2) Population asiatique de Durban : 12.460 âmes au 2 juillet 1902, 18.662 en 1911; — de Pietermaritzbourg : en octobre 1902, 4.677 individus; en 1911, 7.691 Indiens et Asiatiques.

(1) Dr Paul Rohrbach, *Die Bagdadbahn*, p. 51. Berlin, Wiegandt, 1911.

(auteur de *L'Afrique par le Transvaal*, p. 347), l'ingénieur qui l'accompagnait à la Jumpers Deep, à quel point cette question est vitale pour nous. Tous nos intérêts, notre subsistance même sont attachés à la solution de ce problème. Les travaux de chemins de fer, d'irrigation, les grands projets agricoles dépendent exclusivement de l'activité des mines. Ils ne pourront être entrepris que si nous disposons du nombre de bras qui nous est nécessaire ».

Or, il était impossible, pour fournir les travailleurs dont on avait tant besoin, de compter sur les indigènes de l'Afrique australe ; on leur demandait de venir et ils ne venaient point... Par qui les remplacer ? Par des travailleurs appartenant à une autre race et doués de qualités permettant de faire fond sur eux, par des Jaunes... Alors se manifesta chez les négociants et surtout chez les petits commerçants, une très vive opposition : les Chinois, — car c'est à eux surtout que l'on pensait, — n'allaient-ils pas, une fois introduits dans la contrée, y devenir leurs rivaux et même les ruiner dans leurs métiers ? La concurrence dont se plaignaient les habitants du Natal n'allait-elle pas se produire également au Transvaal ? L'opposition diminua cependant, le jour où la nécessité d'un recours à la main-d'œuvre jaune parut absolument inéluctable, où la conférence de Bloemfontein déclara, le 23 mars 1903, « que la population au Sud du Zambèze ne comprenait pas un nombre suffisant d'indigènes mâles et adultes pour satisfaire aux besoins ordinaires des diverses colonies, et fournir en même temps le contingent de main-d'œuvre nécessaire aux grands centres miniers, et que, dans de telles conditions, l'ouverture de nouvelles sources de recrutement s'imposait dans l'intérêt de tous les Etats sud-africains ». Corroborée par un avis conforme de la commission de la main-d'œuvre, cette déclaration de la conférence des représentants de toutes les colonies britanniques de l'Afrique australe eut pour conséquence, un peu plus tard, la publication d'une ordonnance autorisant l'introduction d'ouvriers de couleur dans la contrée.

Les Blancs avaient surtout redouté la concurrence des Chinois ; mais ils ne se montrèrent pas plus satisfaits de l'arrivée, ou plutôt du retour des Indiens, — le Transvaal, en effet, avait déjà reçu des coolies pendant les dernières années de son existence autonome, — et ils le prouvèrent. Ils le firent de telle sorte que les Indiens venus travailler dans les mines du Rand constatèrent bientôt combien lamentable était leur situation, pire encore, peut-être, qu'au temps des Boers. Ils n'étaient pas traités de la manière qu'ils pouvaient légitimement espérer en leur qualité de sujets de la Couronne britannique ; ils étaient sans cesse frappés d'incapacités et de déchéances nouvelles en leur qualité même d'Indiens. Qu'il y ait eu parmi eux des immigrants de classes ou de catégories « indésirables », ou encore des individus dont l'attitude fût peu correcte, personne ne songe à le nier ; et personne non plus ne songe à nier que certaines plaintes ont pu être emprein-

tes d'exagération. Il n'en est pas moins certain que les engagés indiens n'ont été vraiment bien traités par les Anglais de l'Afrique Australe ni dans les plantations du Natal, ni surtout au Transvaal.

Fait plus grave encore : dans ces mêmes pays, un Indien instruit, bien élevé, si respectable et si distingué puisse-t-il être, se voit traité en déclassé et se trouve à la merci de lois très dures et de règlements forgés dans un but d'oppression et trop fréquemment appliqués avec une extrême rigueur par les fonctionnaires chargés de les faire exécuter.

Or, précisément, l'Angleterre avait protesté naguère avec énergie contre les sévices dont avaient été victimes les Indiens venus au Transvaal comme engagés ; en 1899, lord Lansdowne avait déploré l'impuissance où se trouvait le gouvernement britannique de protéger les coolies du Transvaal contre l'oppression et les mauvais traitements, et le désir de les délivrer du régime de Krüger n'avait pas peu contribué à la chute du président du Transvaal. Et maintenant, après les éclatants témoignages de loyalisme donnés par les Indiens au cours de la guerre sud-africaine, quelle était leur récompense ? Ils étaient plus maltraités que jamais ; dans le Transvaal devenu colonie britannique, leur situation était pire qu'au temps du président Krüger, et ils voyaient unis contre eux, pour les opprimer, et leurs anciens ennemis les Hollandais, et leurs défenseurs de la veille les Anglais ! Singulière conséquence de la situation nouvelle du Transvaal ! Singulier remerciement de l'appui et de la constante générosité dont firent preuve les Indiens durant tout le cours de la guerre sud-africaine !

Les réclamations des Indiens de l'Inde. — M. Gokhale, dont le nom et le rôle politique sont bien connus des lecteurs de *L'Asie française*, s'était déjà, longtemps avant les derniers mois, ému de cette situation ; il avait protesté contre elle et avait porté la question jusque devant le Conseil législatif du vice-roi, où tous les membres indiens du Conseil, à quelque race, à quelque croyance, à quelque caste qu'ils appartenissent, l'avaient appuyé. Chaque orateur s'était exprimé avec beaucoup de dignité et de calme, mais néanmoins « tout Anglais ayant assisté à la discussion avait (a écrit M. Valentine Chirol à la p. 281 de son *Indian Unrest*) éprouvé un profond sentiment d'humiliation : pour la première fois, le gouvernement de l'Inde avait dû demeurer muet à son banc, tandis qu'un jugement par défaut était rendu contre le gouvernement impérial sur une question qui avait excité le ressentiment de toutes et de chacune des communautés de l'empire des Indes ». Portée en décembre 1909 devant le Congrès national indien de Lahore, la question y provoqua un profond sentiment d'indignation ; souscriptions et dons affluèrent spontanément, afin de subvenir aux frais d'une campagne de presse à travers l'Inde entière. Au mois de janvier suivant, la Ligue musulmane de l'Inde entière (All-India Moslem League) s'en occupa également

avec d'autant plus d'émotion que les lois du Transvaal placent nommément les Musulmans dans une situation inférieure. On peut dire que, dans chaque ville un peu importante de l'Inde, des réunions publiques ont témoigné de l'intérêt et de l'indignation provoqués par la situation des Indiens dans l'Afrique australe; et l'on a pu voir dans cette situation, non sans raison, une des causes du malaise et de l'agitation de l'Inde à l'heure actuelle.

Or comme, depuis 1910, la situation ne s'est pas modifiée ni améliorée, les Indiens se montrent toujours soucieux d'y porter remède. Le 1^{er} août 1912, un grand meeting tenu à Bombay, dans le Town Hall, protestait avec énergie contre le traitement subi par les Indiens dans les colonies, et particulièrement dans l'Afrique australe, dans l'Afrique orientale et dans le Dominion canadien (nous reviendrons plus tard sur ces deux pays); il protestait contre l'hostilité que les Européens y témoignent aux Indiens; il adressait au gouvernement de l'Inde, pour être transmis par ses soins au secrétaire d'Etat, un mémoire exposant les doléances des Indiens de ces colonies, insistant pour que justice leur fût rendue, et condamnant le maintien du contrat de travail. L'assemblée adressait également un message d'encouragement aux Indiens de l'Afrique australe et approuvait sans réserve le voyage d'enquête entrepris par M. Gokhale dans ce pays.

Les conclusions de M. Gokhale à la suite de son enquête. — Quelques mois plus tard, ce dernier rentrait dans l'Inde après avoir trouvé dans l'Afrique australe toutes les facilités voulues pour mener à bien son enquête; il s'est lui-même plu à proclamer avec quelle bienveillance il avait été partout accueilli, et avec quelle considération et quelle courtoisie le gouvernement de la contrée l'avait traité. Mais M. Gokhale n'en tient pas moins pour lamentable la situation des coolies indiens de l'Afrique australe; il l'a déclaré avec netteté, avec franchise quand, à son retour, il a exposé au Town Hall de Bombay — qui, depuis un quart de siècle environ, n'avait pas vu une telle affluence, — à quelles conclusions l'avait amené son enquête.

Il a montré les coolies du Cap, de l'Orange et du Transvaal, engagés ou fils d'engagés, préoccupés de l'avenir, en proie à un sentiment démoralisant d'insécurité, de lassitude et d'oppression; et, de cet état, il a rendu responsable la manière dont sont appliquées les lois beaucoup plus que les lois elles-mêmes. Celles-ci sont dures, a déclaré M. Gokhale; dure est surtout cette taxe annuelle de 3 livres sterling par tête qui pèse dans le Natal sur chaque ancien engagé actuellement libéré, depuis l'âge de 16 ans s'il est du sexe masculin, depuis l'âge de 13 ans s'il est de sexe féminin. Conséquences: les familles sont détruites, l'homme est poussé au crime et la femme au déshonneur, déclare un membre éminent de la législature du Natal. Fort heureusement, la loi n'est pas partout aussi draconienne; mais, malheureusement, l'administration se montre par-

tout tracassière et insupportable: obligation pour les commerçants et les colporteurs du Cap et du Natal de renouveler chaque année leurs licences, — et l'octroi de nouvelles licences est entièrement laissé à la discrétion des autorités locales, c'est-à-dire à la discrétion presque exclusive des commerçants européens rivaux des commerçants indiens. Au Transvaal, de nouvelles licences doivent être obtenues chaque année, moyennant finance; mais la loi aurifère et l'acte municipal rendent, dans la pratique, ces licences dépourvues de la moindre valeur, car ils permettent d'éloigner des villes les commerçants indiens, et de les confiner dans des emplacements particuliers, situés régulièrement à quelque distance de ces mêmes villes. Enfin, la loi sur l'immigration est établie de telle sorte qu'elle permet d'exclure les Indiens domiciliés qui ont été autorisés à retourner temporairement dans leur patrie, toutes les fois que le moindre défaut constitutionnel y autorise; à peine, d'autre part, témoigne-t-on le moindre souci pour l'éducation des enfants indiens. Bref, la majorité des Afrikanders est déterminée à rendre la situation des Indiens assez intolérable pour les amener à quitter le pays de leur propre mouvement, et chaque Indien estime absolument précaires et son avenir et ses moyens d'existence.

A une telle situation, aussi déplorable, quels remèdes est-il possible d'apporter? Tenons compte d'abord, a dit M. Gokhale, de la situation d'une poignée d'hommes, — un million un quart en tout, — au milieu d'une nombreuse population indigène de civilisation totalement différente. Or voici que cette situation très délicate et très compliquée se trouve rendue plus compliquée encore par l'introduction d'un troisième élément, de civilisation autre, représentant d'autres façons de vivre et de penser. Sans doute les Indiens ne sont-ils actuellement que 150.000 dans l'Afrique australe, mais les Afrikanders voient avec appréhension la masse de 300 millions d'individus que renferme l'Inde et redoutent la submersion de l'Afrique australe par cette énorme vague humaine. Jusqu'à ce que cette terreur soit dissipée, estime l'orateur d'accord avec les Européens (même les plus favorables aux Indiens) du Sud du continent noir et avec les Indiens du pays eux-mêmes, jusqu'à ce moment, on ne pourra pas espérer, pour la communauté indienne de l'Afrique australe, un traitement plus équitable et plus humain; mais n'existe-t-il pas quelque moyen de calmer ces terreurs? M. Gokhale, d'accord avec le plus écouté des Indiens de la contrée, avec leur véritable chef, M. Gandhi, en voit un dans une sorte de cote mal taillée, le *smuts compromise*; on revendiquera toujours les droits théoriques des Indiens en leur qualité de sujets de l'empire britannique, mais on consentira d'autre part une limitation des immigrants au nombre moyen actuel. Ainsi, estime-t-on, se trouveraient conciliés, du moins dans une certaine mesure, des points de vue et des intérêts opposés, et serait éloignée cette terreur d'une immigration

en masse des Indiens qui hante l'esprit des Afrikanders.

Telles sont les idées qu'a rapportées M. Gokhale de son voyage, celles qu'il a développées au Town Hall, sous la présidence du chef des Parsis, Sir Jamsetji Jijibhai, devant plus de 2.000 auditeurs parmi lesquels on comptait les hommes les plus éminents de chacune des nationalités dont l'ensemble constitue la population de Bombay : des Anglais, des Hindous, des Musulmans. Maintenez (a-t-il dit) le principe de la porte ouverte, de l'immigration libre, et vous ne gagnerez rien, et vos compatriotes continueront d'être opprimés dans l'Afrique australe; acceptez au contraire le principe de l'immigration restreinte, et le sort des Indiens de l'Afrique australe ira s'améliorant de manière constante jusqu'au jour où ils acquerront la pleine jouissance de leurs droits civils. Tout se ramène, en définitive, à une question de politique pratique, et c'est — en dépit d'abstentions qu'on ne saurait pas dissimuler et dont on ne saurait celer l'importance, — au programme de M. Gokhale que se sont assez vite ralliés la grande majorité de ceux qui s'intéressent au sort des Indiens de l'Afrique australe.

Intérêt porté par les Indiens à la question.

— Or, il ne faut pas se le dissimuler, ces Indiens sont sinon légion, du moins très nombreux, — les deux réunions tenues en août et en décembre 1912 au Town Hall de Bombay en fournissent des preuves indéniables. La première fois, la salle était pleine; à la conférence de M. Gokhale, elle était bondée et des centaines de personnes durent renoncer à entrer. Or, il convient de le remarquer, ce n'est pas un intérêt présent, immédiat, qui, dans la circonstance, sollicite les Indiens des hautes classes; on ne trouve pour ainsi dire pas, parmi leurs compatriotes établis dans l'Afrique australe, d'anciens élèves des Universités ni de personnes exerçant des professions libérales: engagés ou descendants d'engagés, petits commerçants ou domestiques, voilà ce que sont les Indiens de l'Afrique australe; d'autre part, les engagés ne viennent pas de l'Inde occidentale, et si beaucoup de petits commerçants sont des Borahs du district de Surate, — lequel fait partie de la présidence de Bombay, — bien peu nombreux sont les amis qu'ils comptent dans la ville même de Bombay. Ainsi l'intérêt personnel ne peut expliquer l'affluence des auditeurs.

Ce qui les a fait tous accourir, Anglais aussi bien qu'Indiens, Hindous occidentalises comme champions de l'orthodoxie hindoue, c'est le désir d'affirmer un principe: le droit pour tous les sujets de la couronne, d'être bien traités partout où flotte le pavillon britannique, comme aussi le désir de protester contre le cynisme de la politique qui, aux Indiens, demande dévouement à l'idée impériale, alors que ces mêmes Indiens, dans des parties considérables de l'Empire ne trouvent qu'insulte ou exclusion.

Une telle situation ne saurait durer sans danger, et il convient de tout faire pour y remédier. L'atti-

tude de M. Gokhale et des Indiens eux-mêmes facilite l'entente; ne vont-ils pas au-devant des désirs des colons, demandait très justement le correspondant du *Times* à Bombay, en témoignant qu'ils n'ont aucun désir de noyer les communautés européennes sous un flot d'immigration asiatique? Que les Blancs de l'Afrique australe traitent convenablement les Indiens habitant dans leur voisinage; que, lorsque quelques rares Indiens, hommes fort distingués pour la plupart, désirent visiter le pays, ces mêmes Européens les accueillent comme ils ont accueilli M. Gokhale, et la question perdra aussitôt son acuité, et les sujets sur lesquels portera encore la discussion pourront être abordés sans acrimonie. Ainsi, sans difficulté, un grand progrès aura été réalisé, une cause de mécontentement disparaîtra, et les fauteurs de troubles ne pourront plus parler des mauvais traitements dont sont victimes les Indiens de l'Afrique australe.

LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION ET LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES DANS LA CHINE DU SUD (1)

Il est intéressant de rechercher, sans se perdre dans la statistique, quel est l'effort scolaire accompli par les diverses nations européennes dans la Chine du Sud. Cette étude présente d'autant plus d'intérêt que, il n'y faut pas s'y tromper, sous quelque épithète technique et religieuse que se présentent les écoles, elles sont toujours et avant tout un instrument de propagande nationale, le meilleur que l'on ait trouvé.

*
* *

C'est naturellement au formidable édifice scolaire de Hongkong qu'il faut attribuer la première place et la plus grosse influence. Non pas qu'à Hongkong les écoles soient toutes exclusivement réservées aux Chinois: on y rencontre des représentants de toutes les races et de tous les croisements. Mais, en fait, l'élément chinois y domine dans une proportion tellement considérable, qu'il est bien permis de dire des écoles de Hongkong, qu'elles ont été créées pour l'instruction des Chinois.

Laissant de côté les innombrables écoles qui enseignent l'anglais à plus de 4.000 élèves, je ne retiendrai que les deux admirables monuments prototypes du genre, que nous devrions prendre comme modèles en Indochine: j'ai nommé Queen's-College, et Hongkong-University.

Le nombre des élèves qui fréquentent Queen's-College est très élevé. Les inscriptions ont dépassé le millier et la moyenne des présences journalières dépasse le chiffre de 600. Les programmes augmentent de difficultés d'année en année. En plus d'une étude approfondie de la langue anglaise, ils comprennent encore des notions étendues

(1) Bien qu'il y ait beaucoup de choses à dire et sans doute de réserves à faire sur l'efficacité de la politique scolaire pour le développement des puissances occidentales en Chine, nous croyons intéressant de publier l'étude suivante sur les divers établissements d'instruction créés par ces puissances ou leurs ressortissants dans la Chine méridionale.
N. D. L. R.

d'algèbre, de trigonométrie, de mécanique, etc. Chaque année, des examens très sérieux sont passés et les élèves qui obtiennent des diplômes en fin d'études sont récompensés de leurs efforts par l'obtention de situations avantageuses. Le rapport du directeur de Queen's-College, pour l'année 1910, donne les chiffres suivants : « Cette année, 14 de nos élèves sont entrés au service du gouvernement de Hongkong, 17 sont entrés au service du gouvernement chinois, 26 ont obtenu des situations à Hongkong, et 47 sont allés à l'étranger, à Honolulu, à Vancouver, où des emplois les attendaient », soit 104 places.

En 1908, un concours anglo-chinois ayant été ouvert pour l'obtention de 36 bourses au nouveau collège des douanes de Pékin, les élèves du Queen's-College obtinrent 14 de ces bourses, en concurrence avec plusieurs milliers de candidats.

On conçoit qu'en raison de résultats aussi tangibles et aussi encourageants, le chiffre des élèves augmente tous les jours, et que de tous les points de la Chine du Sud, les parents envoient leurs enfants acquérir la belle éducation anglaise qui ouvre la porte de tant d'édifices jusque-là inaccessibles.

Les Anglais ont d'ailleurs bien orienté leurs efforts. Ils n'ont pas cherché à donner à leurs élèves une instruction transcendante et d'une haute intellectualité, sous prétexte d'en faire des savants. Ils ont cherché à les armer pour la vie commerciale ou industrielle. C'est pourquoi fonctionne, tout auprès du collège, un institut technique comprenant des sections industrielle, scientifique et commerciale. Les livres de comptabilité commerciale sont étudiés plus sérieusement que les traités d'éthique et de psychologie. Les Anglais sont restés avant tout pratiques : ils n'ont pas versé dans l'idéalisme et l'utopie ; ils n'ont pas cherché à se faire les agents de la propagande humanitariste, mais ils ont voulu se faire des contremaîtres et des clients.

C'est également sur ce plan que fut élevée l'Université de Hongkong, quoique les dépenses aient été entièrement couvertes par les souscriptions privées. L'Université fut divisée en trois facultés : mécanique, médecine et arts. Les Anglais voulurent faire d'abord des ingénieurs, puis des médecins, et enfin éventuellement des professeurs de géographie et de littérature. Les chiffres donnent raison aux promoteurs de l'œuvre. En janvier 1913, l'Université comptait 38 élèves en mécanique, 12 pour la médecine et 10 pour la littérature. Cela fait 60 élèves pour un début, mais les circonstances politiques sont éminemment défavorables. L'Université pourra recevoir 500 étudiants, et certainement les années qui suivront verront sans cesse s'augmenter le nombre des élèves.

Il faut se demander si les résultats obtenus sont proportionnés aux dépenses engagées !

Il semble, qu'au point de vue professionnel, le but est atteint. Les professeurs ne peuvent assez se louer de leurs élèves. A Queen's-College, le directeur m'a vanté leur bon esprit, leur assiduité au travail, leur intelligence, leurs aptitudes aux sciences modernes, et que sais-je encore ! A l'Université, les professeurs se sont déclarés enchantés des résultats, et comme je demandais si vraiment les Chinois étaient capables de s'assimiler les hautes spéculations mathématiques, il me fut répondu : « Non seulement les étudiants chinois pourront faire de bons praticiens capables de diriger leurs usines ou leurs hôpitaux avec une compétence parfaite ; mais nous croyons en toute sincérité, que dans un avenir peu éloigné, ils feront à leur tour progresser la science. »

Il faut s'incliner devant de pareilles déclarations, et convenir que l'enseignement anglais a atteint son but essentiel, qui était de développer les intelligences chinoises. Mais l'éducation anglaise a-t-elle augmenté l'in-

fluence de la mère patrie ? Les faits ne semblent pas démontrer.

Depuis le temps que les écoles anglaises envoient leurs élèves à travers toute la Chine du Sud, la propagande aurait dû porter ses fruits. Or, il n'apparaît pas que les Anglais aient progressé sensiblement dans le cœur des Chinois. Les Chinois reconnaissent qu'ils ont avantage à les fréquenter, mais ils ne les aiment pas, quoi qu'il en paraisse. La jeunesse de Hongkong a plus de mépris pour la civilisation européenne que partout ailleurs ; la proclamation de la République a encore confirmé les insolences latentes, et le boycottage des tramways vient de prouver au gouvernement de Hongkong ce qu'il était en droit d'attendre du loyalisme de ses administrés.

Aussi beaucoup d'Anglais ne sont-ils pas très contents. Ils crient à la faillite de l'enseignement et se demandent si ce n'est pas une lourde faute que de vouloir instruire les Chinois ; ils se demandent si ce n'est pas forger des armes contre soi-même que de tirer son peuple de l'ignorance.

Mais le procès n'est pas jugé. Il n'est pas jugé parce que rien ne prouve que les résultats de l'enseignement anglais auraient été tels si des influences étrangères n'étaient pas venues les contrecarrer. Ce sont d'abord ce regain de nationalisme, cette agitation, cette révolution soudaine qui vont se mettre en travers de l'évolution normale des esprits. Mais c'est surtout le gouvernement de Hongkong qui, par sa ligne de conduite, a tout fait pour détruire le loyalisme de ses protégés chinois. C'est le gouvernement, qui au lieu d'agir avec une politique toujours égale et toujours franche, a voulu marcher à des buts lointains par des chemins tortueux. Aux temps où la dynastie mandchoue était encore triomphante, Hongkong fut l'asile de tous les insurgés. Alors il n'y eut pas de complaisances assez grandes pour les écarts de conduite des bons amis les réfugiés. Mais la République, à son tour, fut victorieuse, et les Anglais, prenant le contrepied de leur faiblesse antérieure, voulurent faire sentir le joug du maître. Que cette politique fantasque, faite de flagorneries et de menaces, de flatteries et de provocations, donne de mauvais résultats, personne n'en sera surpris.

Le Chinois est un être trop intelligent et trop orgueilleux pour ne pas regimber devant une pareille attitude. Il est parfaitement capable de se soumettre à une discipline, même si elle est sévère ; mais encore faut-il qu'elle soit bienveillante, et surtout qu'elle soit juste. Le gouvernement de Hongkong a-t-il toujours su observer cette sage conduite ? Voilà la question ; et c'est peut-être bien la raison pour laquelle les Anglais n'ont pas, dans la Chine du Sud, la haute situation que leur méritait la perfection de leurs écoles.

*
* *

C'est l'Amérique qui, tout de suite après l'Angleterre, affirme son empire sur la Chine du Sud. Pourtant point d'écoles officielles, point d'édifices gouvernementaux, où la direction de l'Etat se fasse sentir. Tout est laissé à l'initiative privée de libres missionnaires. Mais qu'ils sont entreprenants ces volontaires, et surtout comme ils sont puissamment aidés ! Ecoles de garçons, écoles de filles, de femmes, hôpitaux, asiles d'aveugles, de sourds et muets, collège de catéchumènes, elles s'élèvent dans tous les coins de Canton, ces maisons américaines. Ce ne sont pas les ressources qui leur manquent. Tout ici fonctionne mathématiquement et le budget des dépenses correspond exactement aux libéralités consenties par les protecteurs des missions. Il faut feuilleter ces rapports annuels, éloquentes par leurs précisions, où les chiffres s'alignent en longues colonnes, où l'effort accompli se traduit par des totaux, où les plus grands noms du pairage financier

d'Amérique s'inscrivent en face des sommes données, pour comprendre que sans crainte les missionnaires américains puissent aller et aller à grands pas.

Parmi tous ces établissements, je n'en citerai qu'un seul : Christian-College, parce que c'est certainement le plus intéressant de tous et qu'il représente parfaitement la manière américaine.

Canton-Christian-College, fondé en 1885, est l'œuvre de toutes les missions américaines à l'ouvrage dans le Sud de la Chine.

C'est sur cette école que sont concentrés tous leurs efforts : elle prendra une extension considérable par la suite.

Située sur la rivière des Perles, à quelques milles de Canton, elle occupe une superficie considérable, en pleine campagne, sur un sol légèrement ondulé, que jalonnent gaiement de solides et confortables bâtiments. Les élèves peuvent y jouer et s'y divertir à l'envie : aussi ces jeunes enfants ont-ils une allure vive et dégagée, qui n'est plus celle des petits élèves que j'avais vus dans les écoles chinoises de Hongkong.

Voici quelques chiffres qui montrent l'importance de l'œuvre. Le capital social dépasse 800.000 francs. Les dépenses annuelles atteignent 120.000 francs et les revenus de l'école, le coût des inscriptions payées par les élèves arrivant à peine à la somme de 40.000 francs, c'est tous les ans une somme de 80.000 francs qui doit être fournie par la générosité privée. Cela n'effraye pas les missionnaires qui prévoient une augmentation de leur capital, se montant à plus de 1 million de francs, pour installer la lumière électrique, les conduites d'eau, achever leurs constructions et trouver les revenus nécessaires à l'équilibre des dépenses. Ils savent bien qu'ils peuvent compter sur la générosité de leurs protecteurs.

De l'année 1901 à 1910, les dons ont dépassé 400.000 francs et pour la seule année 1910-1911, ils ont atteint la somme de 59.000 piastres. Voilà qui permet toutes les audaces et tous les agrandissements.

Aussi, de nouveaux dortoirs s'élèvent, construits en matériaux ininflammables, vastes, aérés et bien compris. L'immense salle à manger est certainement ce qu'il y a de mieux dans toute la Chine du Sud : les élèves mangent sur des tables de marbre, qui se lavent sans peine, au milieu des plantes vertes, sous les ventilateurs. Le cabinet de physique, fourni par les dons des constructeurs d'appareils est fort complet. Le poste téléphonique qui relie toutes les parties de l'école entre elles et donne la communication avec Canton est parfaitement compris, et je passe bien d'autres détails, sur lesquels il faudrait insister pour donner l'idée exacte du confortable de l'école.

Les étudiants sont au nombre de 250 environ. Habillés à l'européenne d'un uniforme gracieux, ils vivent presque en famille au milieu des missionnaires, de leurs femmes et de leurs enfants. Il est certain que la présence de ces femmes diminue beaucoup l'amertume du pensionnat. J'ai été frappé de la gaieté qui régnait chez ces jeunes étudiants et de la cordialité qui se manifestait dans leurs rapports avec les professeurs.

Le corps enseignant comprend 12 professeurs anglais, 8 professeurs chinois et 8 répétiteurs chinois, soit 28 maîtres pour 250 élèves. C'est dire que le nombre des élèves peut augmenter sans inconvénient. Les cours sont divisés en quatre sections : classes élémentaires, classes préparatoires, collège et cours techniques d'agriculture et de médecine. De plus les missionnaires envoient leurs meilleurs élèves terminer leurs études dans les Universités d'Amérique : à Philadelphie, San-Francisco, Boston, etc... Le programme des études comprend à sa base l'enseignement du chinois et de l'anglais ; les mathématiques, la physique, la chimie, la mécanique, les sciences naturelles, l'histoire, la géographie, la comptabilité, etc... etc...

Les résultats obtenus sont très satisfaisants ; et les élèves du collège récoltent les premières places aux concours chinois passés par les mandarins de Canton.

Il apparaît, certes, à première vue que Canton Christian College, n'a pas la même envergure que les établissements de Hongkong ; et pourtant, si les résultats professionnels sont moins considérables, d'où vient-il que l'influence américaine prenne tant d'importance à Canton et dans toute la province ?

C'est que les procédés américains sont infiniment plus aptes à gagner la confiance des Chinois que les procédés anglais. Les Américains affectent de dédaigner les colonies ; ils se proclament les amis de la paix ; ils affirment qu'ils ne veulent toucher en rien à la Chine et qu'ils souhaitent de tout cœur son développement. Et pour le prouver, ils ont renoncé à leur part d'indemnité lors de la guerre de 1901 ; ils ont ouvert largement la porte de leurs Universités ; ils ont fait sonner bien haut que l'Amérique était la terre de la liberté, et qu'en lui donnant la main la République chinoise irait à la civilisation. Et les Chinois, les Chinois du Sud, les ont crus. Ils se sont répandus par milliers dans les Universités d'Amérique. Ils y ont pris une instruction approximative, mais qui trompe l'œil, et un vernis yankee qui les distingue au premier abord. Ce sont ces jeunes élèves qui ont été les plus fermes partisans de la Révolution chinoise ; ce sont eux qui se vantent d'élaborer une constitution solide et pratique ; en tout cas, ce sont eux à Canton, qui occupent les premières places dans le gouvernement.

Naturellement c'est au grand avantage de l'Amérique, car c'est un fait digne de remarque : les anciens élèves des Universités américaines conservent une véritable reconnaissance pour le pays qui les a accueillis.

A mon passage à Canton, j'ai rencontré au palais du gouverneur, un envoyé spécial du président Taft, qui sortait d'un déjeuner intime avec S. E. Fou Hun Min. Ce homme grand, glabre et froid traversa le Yamen, entouré d'une bande de jeunes Chinois, ses anciens élèves, riant, jacassant, empressés, aux petits soins pour leur ancien maître.

Si l'on ouvre un bulletin des écoles, ce sont les noms des anciens élèves chinois qu'on aperçoit au premier rang des souscripteurs.

Aussi, je ne fus pas étonné quand le directeur du Christian College me montrant son institut médical ajouta : « ceci n'est rien ; mais l'année prochaine nous aurons douze professeurs de médecine américains, et nous installerons une véritable Université de médecine, dont les frais seront supportés moitié par le gouvernement chinois moitié par nous ».

Ce projet, s'il se réalisait, serait la mainmise des Américains sur l'enseignement supérieur dans la Chine du Sud. On appréciera facilement quelle serait l'importance d'un pareil fait.

*
* *

Parmi toutes les autres, l'œuvre allemande est originale, non pas que son importance soit particulièrement grande, mais parce qu'elle est la conséquence logique d'un vaste plan qui couvre toute la terre. Tandis que toutes les autres nations, se proposant évidemment de développer leur influence, cachent cependant leur but en arguant de l'œuvre civilisatrice, l'Allemagne fait entendre un langage nouveau.

Pour mieux en faire ressortir toute la portée, je laisserai de côté l'œuvre peu importante des missionnaires allemands pour concentrer mon étude, sur l'école officielle allemande : la Deutsche Chinesische Schule.

C'est sur l'initiative des grosses maisons allemandes et du consulat que l'école fut ouverte en mars 1910. Je lis le programme des fondateurs à la page 4 du compte rendu pour l'année 1910.

« Notre école se propose de mieux éclairer le peuple chinois sur l'importance et le devenir du peuple allemand et de réaliser ainsi une entente plus complète entre les deux peuples. Cette entente ne peut arriver à son développement complet qu'au moyen d'une école qui enseigne aux Chinois des connaissances pratiques. En raison de leur provincialisme accentué, les Chinois des provinces du Sud n'aiment guère à se rendre à l'école de médecine allemande de Changhaï ou au lycée de Tsingtau. Il était donc nécessaire de fonder un cours d'études pour développer à Canton la connaissance de l'Allemagne et préparer des employés pour les maisons allemandes. »

Et plus loin : « La Chine est entrée ? son tour dans la voie des réformes ; la voici qui s'ouvre à l'étude et toutes les nations civilisées se proposent de l'aider dans ce mouvement. Rester en arrière serait une grosse faute, aux conséquences désastreuses pour le commerce allemand. La jeunesse qui aura été élevée dans une école étrangère restera forcément sous l'influence du pays dont elle parlera la langue. Nous ne ferons donc que notre devoir d'Allemands en nous efforçant, par tous les moyens, de développer l'importance de notre école. »

L'école allemande compte trois professeurs allemands et trois professeurs chinois pour 47 élèves environ. Elle est divisée en quatre cours. Les élèves n'y entrent qu'après avoir fait des études chinoises sérieuses. Cependant, quelques cours en chinois sont encore faits aux élèves, mais l'effort important porte incontestablement sur l'allemand. Le programme des matières enseignées comprend : l'allemand, le calcul, la géométrie, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géographie, l'histoire et la gymnastique ; l'enseignement de l'allemand pendant les deux premières années prend plus des deux tiers des heures de cours.

A côté de cet enseignement général, on établira par la suite un établissement d'enseignement technique, comprenant différentes branches, parmi lesquelles les élèves pourront faire leur choix ; par exemple : la science du commerce, la fabrication des couleurs, la construction des machines et la technique électrique.

Ainsi les Allemands poursuivent un but essentiellement pratique. Ils veulent développer la connaissance de leur langue pour provoquer une extension du commerce allemand. Voici un texte emprunté à un journal allemand et qui résume bien l'opinion générale :

Si la clientèle chinoise préfère jusqu'ici les marchandises anglaises ou américaines, c'est que la langue anglaise est celle qu'elle parle le plus facilement ; sur tous les points de la côte, les Chinois savent aujourd'hui le ridicule jargon appelé « pidgin english », mais tout ridicule qu'il est, il a été cependant un excellent pionnier pour l'influence anglaise et un propagateur efficace des marchandises anglaises. D'ailleurs, du mauvais anglais au bon anglais, il n'y a qu'un pas. Les Allemands ont trop négligé cet élément. Ils se plaisaient jusqu'ici à parler l'anglais avec leur guide, leur boy, avec leurs amis chinois, nuisant ainsi inconsciemment à l'influence allemande en Chine : ils doivent maintenant se ressaisir et créer au besoin un « pidgin deutsch ».

Ainsi les Allemands ne marchent pas dans les sentiers que nous Français avons l'habitude de suivre. Nous disons : « Les Chinois n'apprennent pas notre langue, parce que nous n'avons pas de commerce. » Les Allemands, au contraire : « Pour que les Chinois fassent du commerce avec nous, il faut leur apprendre notre langue. » Et c'est toute la différence qui caractérise merveilleusement les façons de faire des deux pays.

Mais les Allemands nous donnent une leçon autrement utile par leur enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école de Canton.

Je note textuellement :

Programme d'histoire. — Le développement de l'Empire allemand : guerre de 1864, 1866 et 1870. — Histoire de la dynastie des Hohenzollern depuis la guerre de Trente Ans.

Géographie. — Principes ; lecture de la carte. — La ville de Canton. — L'Asie (pendant un semestre). — L'Allemagne. — L'Allemagne politique à travers le monde.

Et c'est tout ! (Rapport de 1911, p. 15.)

Ce programme est-il assez caractéristique ? Peut-on avouer plus crûment l'intention évidente de faire du pangermanisme, de développer encore et toujours le cri de guerre : « Ueber alles Deutschland ! »

Ainsi ce n'est pas seulement avec leur langue que les Allemands veulent attirer les Chinois ; c'est par le spectacle de leur force, de leur progrès, de leurs triomphes, car la richesse va aux riches, la force va aux forts et les Allemands sont trop pratiques pour l'oublier.

Néanmoins, à Canton, leurs efforts sont trop récents pour qu'on puisse juger de l'efficacité de l'œuvre.

*
* *

Et maintenant, quels sont nos moyens d'action, à nous Français, dans la Chine du Sud ? Bien faibles, hélas ! J'y relève tout juste deux établissements portant le pavillon français : l'hôpital Doumer d'un côté, et de l'autre le collège du Sacré-Cœur.

L'hôpital Doumer est dirigé par trois médecins des troupes coloniales. Non seulement les malades y reçoivent les soins les plus éclairés, mais l'hôpital se double encore d'une école de médecine, la plus réputée de la province de l'avis des médecins étrangers eux-mêmes.

C'est qu'en effet nos compatriotes ne se contentent pas de délivrer de vagues diplômes dans le seul but d'achalandier la maison et de faire affluer les élèves. Ils ne se contentent pas d'une science illusoire : préférant la qualité à la quantité, ils exigent que le diplôme de l'école française soit acheté par cinq années d'études sérieuses et suivies. Aussi sait-on bien que le diplôme français n'est pas un vain titre : il fait prime sur la place.

Malheureusement, que de difficultés à vaincre et qu'ils renaissent sans cesse ! Les élèves qui arrivent à l'école sont déjà vieux, en peine de gagner leur vie. Ils trouvent que ces cinq années d'études sont trop longues. Et c'est pourquoi, sur dix élèves qui s'inscrivent au premier jour, deux ou trois à peine vont jusqu'au bout. Les autres, rebutés par les difficultés, s'en vont achever leurs études et se faire diplômer dans une école plus indulgente. C'est ce qui explique le petit nombre des médecins exerçant sous la garantie du certificat français. Mais les docteurs français se plaignent encore plus de l'insuffisance radicale de leurs élèves. Les jeunes gens leur arrivent à peu près nuls, sans la moindre notion de physique ou de chimie, sans la moindre notion des sciences modernes, pleins d'approximations et d'erreurs. C'est toute une éducation à refaire, et pour couronner les difficultés, il en est à peine un sur dix qui parle français. Aussi l'école ne peut se développer malgré sa vogue. Tous les ans, les professeurs sont obligés d'éliminer la moitié des concurrents. Trente-cinq élèves seulement suivent les cours, et c'est grand dommage, car l'influence obtenue par l'enseignement médical est la meilleure que nous puissions avoir.

Il faudrait — et depuis longtemps le gouvernement de l'Indochine s'en occupe — que cette école de Canton pût s'affirmer et se développer. Il faudrait que de nouvelles ressources lui permissent de s'agrandir ; mais surtout il faudrait que le recrutement des élèves fût meilleur. Il est absolument indispensable que les élèves connaissent la langue française dès leur entrée à l'école et qu'un interprète chinois ne soit pas obligé de leur répéter en chinois, et quel chinois ! ce que le maître français vient de dire en français. Il faut qu'ils aient une éducation scientifique élémentaire solide, pour que nos professeurs puissent bâtir sur des assises sérieuses.

N'est-il pas justement indiqué de pousser les élèves chinois, sortant de nos établissements scolaires d'Indochine, à suivre les cours de notre école médicale de Canton, s'ils ne veulent se rendre en France. Avec quelque adresse, quelques sacrifices et une habile réclame, un courant serait vite établi. Il y a là une place à prendre qui pourrait être superbe; mais il faut se hâter, car bientôt poindra à l'horizon la terrible concurrence américaine, à laquelle rien ne pourra résister.

Il est difficile, en effet, de trouver à Canton de jeunes étudiants parlant français. L'école du Sacré-Cœur est bien là; mais, fait pénible à constater, nos missionnaires ne peuvent pas enseigner le français à leurs élèves, car ceux-ci se refusent à l'apprendre. Sur 310 élèves qui fréquentent au collège du Sacré-Cœur, il en est à peine trente qui veulent bien suivre les cours français; les autres exigent l'instruction en anglais.

Les missionnaires luttent de toutes leurs forces pour réagir; mais qu'y peuvent-ils? nous avons si peu de places à offrir aux jeunes gens parlant français! De temps en temps peut-être, le consulat, les messageries demandent-elles un Chinois parlant notre langue? Mais c'est insignifiant, en comparaison des débouchés que procure la langue anglaise. Naturellement, les élèves vont là où les pousse leur intérêt.

Il fallait donc, pour nos missionnaires, fermer les portes de l'école ou se résigner à enseigner l'anglais à la majorité de leurs élèves. Ils ont choisi la dernière solution: elle leur permet d'avoir tout au moins un petit noyau d'élèves français; et puis, ne vaut-il encore pas mieux faire de l'influence française en anglais, que de ne rien faire du tout?

Je me plais d'ailleurs à rendre hommage au patriotisme élevé et au talent professionnel des professeurs. Le collège du Sacré-Cœur est malgré son enseignement anglais une école éminemment française, qui tient haut l'étendard du pays et arrive au tout premier rang parmi les établissements concurrents. Les élèves qui sortent de l'école ont non seulement une instruction primaire solide, mais de plus ils aiment leurs professeurs. Ils se soutiennent mutuellement et se serrent par la suite autour du berceau d'origine, quelle que soit leur religion. C'est très certainement une bonne œuvre d'influence française.

Voici quelques détails techniques sur l'école. Les cours de l'école durent six ans. On enseigne deux langues: le chinois et le français ou l'anglais au choix. En plus de ces deux langues, on étudie l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la cosmographie, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie, l'histoire et la géographie, la comptabilité, etc., etc.

Ajoutons un cours de musique instrumental (la fanfare); des exercices militaires dirigés par un sous-officier chinois et la gymnastique.

La rétribution scolaire est fixée à 20 piastres par semestre et les élèves affluent tant le renom du collège s'étend au loin.

* *

Et c'est tout! sans doute dira-t-on, si nos commerçants étaient plus nombreux, en serait-il autrement; si nous n'avons pas de commerce en Chine, il est inutile d'avoir des Chinois parlant français! J'ai attiré justement l'attention sur ce point: les Allemands disent qu'en enseignant d'abord leur langue, le commerce suivra.

Et d'ailleurs, si ce n'est pour développer le commerce, enseignons pourtant la langue française aux Chinois, pour développer notre influence: car il est essentiel d'attirer l'attention sur ce point capital: non seulement l'influence française dans la Chine du Sud n'augmente pas, mais elle tend à diminuer. Elle diminue déjà par ce fait que ne progressant pas, alors que les influences anglaise, amé-

ricaine et allemande se développent tous les jours, l'équilibre est rompu.

Mais bien plus: la France est combattue par une presse habilement dirigée, qui la représente comme l'ennemi héréditaire et sempiternel, à l'affût des moindres incidents pour déchirer l'Empire chinois et s'emparer du Kouang-si et du Yunnan. Quand je passais à Hongkong il n'était bruit dans les journaux chinois que de l'occupation du Yunnan par les Français.

En arrivant à Canton, c'est le Kouang-si qui était envahi à son tour et la ville de Nan-ning que nous avons déjà emportée; d'ailleurs à Nan-ning-fou, je pus voir les rustauds de la ville frémissant encore du péril imaginaire auquel ils venaient d'échapper.

Qui sème ces fausses nouvelles? évidemment les fonctionnaires, soucieux d'égarer l'opinion publique et de créer une agitation, quelle qu'elle soit, à l'abri de laquelle ils puissent en paix continuer leurs louches trafics. Mais il est encore d'autres gens, qu'il est difficile de préciser et qu'on sent pourtant agir dans l'ombre.

Ces calomnies sont stupides évidemment. Mais elles vont quand même faisant leur chemin, comme toutes les calomnies, et les résultats sont navrants. C'est l'hostilité permanente contre tout ce qui est français: marchandises, enseignement, etc., etc... C'est la haine entretenue au cœur des nouveaux patriotes, et l'agitation constante sur notre frontière d'Indochine. C'est l'impossibilité manifeste pour nos agents de recueillir le bénéfice de leur politique habile et de leurs efforts intelligents.

Et pourtant, comme nous étions bien placés pour obtenir des résultats au commencement de la révolution! Grâce à l'intelligente perspicacité des missionnaires qui avaient su deviner la future victoire de la République, nous nous étions dès l'abord déclarés favorables aux insurgés. Notre distingué consul, M. Beauvais, avait agi avec la plus grande habileté en refusant de s'associer aux manœuvres belliqueuses du consul anglais qui faisait débarquer compagnies sur compagnies, et donnait l'ordre d'élever un Pélon de barricades sur un Ossa de bastions. Déjà les républicains montraient leur reconnaissance, et nous pouvions nous apprêter à recueillir les fruits dus à la clairvoyance de nos compatriotes.

Et puis!... et puis!... comment cela s'est-il fait? Par quels mystérieux arrangements les positions se sont-elles modifiées? Cependant, la commande officielle des armes pour la provinces du Kouang-toung est passée aux établissements Krupp; l'Amérique négocie le monopole de l'enseignement médical; le consul anglais s'empresse auprès d'un gouverneur, institué par une République qu'aucun Etat n'a voulu encore reconnaître, et du même au même pour toute la ligne. Seuls nous restons les bras croisés.

* *

Donc, si le terrain du Kouang-toung est trop ingrat pour notre action, cherchons si nous ne pourrions rejeter nos efforts sur un autre terrain, et y compenser nos échecs. Or ce terrain, il est tout trouvé: c'est l'Indochine Française sur laquelle vivent et s'enrichissent plus de 500.000 Chinois du Sud.

Puisque nous avons la chance, car c'est une chance quoi qu'on en puisse dire, d'avoir un si bel instrument à notre service, sachons nous en servir. Les points ne manquent pas sur lesquels Français et Chinois d'Indochine peuvent s'entendre pour édifier un superbe monument. D'une part, dans l'état actuel des choses, tant que les Cochinchinois n'auront pas acquis le sens des affaires, les Chinois sont indispensables à la Cochinchine et au Cambodge. Ce n'est pas un mal qu'ils soient là, pour l'instant du moins; c'est un bien. De plus il est d'un intérêt primordial pour notre Indochine d'avoir de bonnes

relations avec ses voisins. Depuis longtemps nous avons abdiqué toutes visées ambitieuses sur le Yunnan et le Kouang-si. Ce que nous voulons, c'est la paix, la bonne entente avec les pays limitrophes, pour que pacifiquement, lentement mais à coup sûr, s'établissent des relations commerciales sources de richesse et de prospérité.

D'autre part, les Chinois sont trop intelligents pour ne pas comprendre tout l'intérêt qu'ils ont à entretenir de bonnes relations avec les autorités d'Indochine. Ici, c'est pour eux la richesse; qu'on les renvoie dans leurs foyers, c'est la misère qui les y attend, et que pourraient-ils contre un arrêté d'expulsion, puisqu'ils n'auraient pas même la possibilité de faire boycotter un commerce qui n'existe pas?

L'intérêt commun, c'est plus qu'il n'en faut pour permettre d'établir une entente entre Français et Chinois d'Indochine. Il y aurait tout un programme très intéressant à réaliser, et que je me permettrai très modestement d'indiquer dans ses grandes lignes.

Il importerait avant toutes choses, et les chefs qui président aux destinées de l'Indochine se sont déjà inspirés de cette règle, de faire sentir aux Chinois d'Indochine qu'ils sont chez nous et que s'ils ne veulent pas se soumettre à la règle commune, ils n'auront qu'à reprendre le chemin du pays natal.

Car il importe d'éviter à tout prix des difficultés postérieures, analogues à celles qui viennent de paralyser le port de Hong-kong, qui bouleversent les Philippines à l'heure actuelle, et qui surgiraient certainement chez nous si nous ne prenions l'avance. Il importe de faire sentir que nous sommes les maîtres: et les Chinois s'inclineront car ils sont intelligents. Mais qui dit autorité ne veut pas dire injustice; qui dit fermeté n'implique pas tracasserie. L'administration n'exclut pas la bienveillance. Ne cherchons pas, volontairement, à nous rendre les Chinois hostiles, par des procédés mesquins; soyons fermes, mais justes et francs et nous les gagnerons à notre cause.

Mais dès maintenant, les Chinois sentent qu'il leur faut marcher dans la voie droite. Ils savent qu'ils sont loin d'avoir les sympathies des populations indigènes et sont tout disposés à nous faire des avances. Profitons-en.

La Révolution vient de faire surgir des écoles qui s'élèvent un peu partout en Indochine. Ce mouvement ne peut que se développer par la suite. Déjà le lycée franco-chinois, l'école cantonnaise et l'école des Foukiennois de Cholon, l'école de Sadec, les écoles de filles sont l'annonce du brillant édifice scolaire qu'édifie la patience chinoise. Il importe que cet enseignement tourne au profit de la France.

Cela peut et doit se faire d'abord par la surveillance de l'enseignement qu'il convient de surveiller pour s'assurer de son loyalisme envers la France et aussi par la volonté d'exiger que le français soit enseigné avant toute autre matière, mis à la place d'honneur.

Enfin nous devons nous préoccuper de créer des manuels d'enseignement qui nous soient favorables. A l'heure actuelle les écoles chinoises sont inondées de manuels anglais publiés à Changhaï. Certainement ces manuels ont la prétention d'être neutres, mais la librairie est aux mains des Anglais et des Américains et la neutralité ne peut pas être absolue. Combien de fois ai-je relevé dans ces manuels, la petite phrase inoffensive en apparence, mais qui par son allure tendancieuse, produit une impression profonde et détestable. L'Angleterre sera par exemple dépeinte comme la première nation du monde, la nation calme et forte, au commerce puissant, à la flotte redoutable, à la politique imposante, aux colonies innombrables. De la France, on se contentera de dire que c'est un pays charmant, aux mœurs plaisantes et que surtout on y mange une cuisine excellente.

Sans doute, il ne faut pas songer à rivaliser d'influence avec cette formidable puissance de la presse anglaise, de la Changhaï Press Commerciale qui déjà a déversé sur la Chine plus de 5.000 volumes différents, répandus à profusion. Mais cependant nous devons nous défendre et l'exemple de l'école allemande de Canton nous trace la voie à suivre. Au moins dans les écoles d'Indochine l'enseignement doit être donné dans des livres capables d'augmenter l'influence et le prestige de notre pays: notre histoire nous fournit assez de thèmes glorieux à développer. Il suffirait de montrer la place immense occupée par la France dans le développement de la civilisation générale.

Si l'on suit une bonne politique scolaire dans tous les établissements d'instruction de l'Indochine, les Chinois comme les autres, elle aura un rayonnement en dehors même de la colonie. Elle nous aidera à remonter le courant qui combat notre influence dans la Chine Méridionale. Il faut du moins essayer, quitte à ne pas réussir entièrement: l'inaction seule est condamnable.

Lieutenant JEAN COULON.

Indochine

La question des distilleries. — Voici encore un document rétrospectif que nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs: c'est l'explication du renouvellement du monopole donnée par le bénéficiaire.

Du rapport du Conseil d'administration de la Société française des distilleries de l'Indochine présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 1913, nous extrayons en effet le passage suivant:

Situation générale.

L'importante progression de nos ventes, que nous avons le grand plaisir de vous signaler au début de notre rapport sur l'exercice 1911, s'est encore accentuée au cours de l'année 1912.

En Cochinchine. — Nos livraisons à l'administration des Douanes et Régies se sont élevées à 30.804 hectolitres d'alcool pur. Elles avaient été en 1911 de 28.354 hl. 38; en 1910 de 27.275 hl. 37; en 1909 de 25.140 hl. 23; la progression de nos livraisons est donc constante, et cependant la situation économique de notre belle colonie, au cours de cet exercice, n'a pas encore été normale, puisque les sorties de riz, base de la richesse du pays, ne se sont élevées qu'à 551.302 tonnes alors qu'en année moyenne elles ne devraient pas descendre au-dessous de 1 million de tonnes.

L'administration des Douanes et Régies a continué à ne pas retirer de nos usines le chiffre d'hectolitres auquel nous avons droit.

Une nouvelle instance en dommages et intérêts sera introduite devant le Conseil du contentieux.

Nous vous rappelons que, pour la même cause, l'administration a déjà été condamnée à nous payer d'importants dommages-intérêts, en réparation du préjudice considérable qui nous a été causé.

Un pourvoi au Conseil d'Etat a été formé par l'administration contre cette décision. Il n'a pas encore été statué par cette suprême juridiction.

Au Tonkin. — En se perfectionnant, la nouvelle organisation de vente par 14 débiteurs régionaux substitués au seul débiteur qui était la Compagnie générale du Tonkin et Nord d'Annam, a donné des résultats encore plus brillants que ceux du précédent exercice.

Nos livraisons se sont élevées en 1912 à 47.249 hectolitres.

Elles avaient été en 1911, de 38.681; en 1910, de 26 335; en 1909 de 25.320. En ces quatre dernières années, nos ventes ont donc progressé dans la proportion de 86 0/0.

Les contrats que nous avons passés avec le gouvernement général de l'Indochine les 10 mars 1903 et 12 novembre 1905 venant à expiration le premier, le 11 avril 1913, le second le 24 novembre 1913, les parties avaient l'obligation, aux termes d'une clause de ces contrats, de se faire connaître, un an à l'avance, leurs intentions au sujet de leur renouvellement.

A la date du 9 avril 1912, M. le gouverneur Sarraut nous notifiait son intention de ne pas renouveler le contrat du Tonkin, et même signification nous était faite postérieurement en ce qui concerne le contrat relatif à la Cochinchine.

Ces notifications, qui n'étaient que la confirmation des intentions que le gouverneur général Klobukowski nous avait déjà notifiées le 9 juin 1909 ne pouvaient nous émouvoir, notre situation industrielle en Indochine est trop fortement assise pour qu'elle eût rien à redouter d'un régime nouveau quel qu'il fût.

Néanmoins, persistant dans l'attitude que nous avons toujours eue à l'égard du gouvernement général, et décidés à nous en départir moins que jamais, en accusant réception de la première des notifications, nous avisions M. le gouverneur général Sarraut que nous nous tenions à sa disposition pour discuter avec lui toutes les modifications qu'il désirerait apporter au régime de l'alcool.

Le gouverneur général, résolu à ne statuer qu'en parfaite connaissance de cause et après avoir entendu l'opinion de tous les intéressés, ouvrit une vaste enquête à laquelle furent conviés tous les administrateurs des provinces, tous les mandarins et les services intéressés.

Les deux sociétés françaises de distilleries établies au Tonkin, furent elles-mêmes appelées à formuler leur avis, et purent ainsi faire au gouvernement général, des propositions de modifications et d'amélioration du régime qui retinrent son attention.

Des pourparlers s'engagèrent dès le mois de juillet; ils furent très laborieux et passèrent par des phases multiples; enfin l'accord se faisait complet entre les parties, c'est-à-dire le gouvernement général d'une part et les deux sociétés d'autre part, et un contrat provisoire était signé le 31 décembre 1912.

Il est devenu définitif après approbation à l'unanimité par le Conseil du gouvernement tenu à Hué le 8 février, et examen par le département des colonies. Il est en application depuis le 11 avril de cette année.

Vous savez, Messieurs, quelle campagne violente qui avait sa cause, ainsi que l'a déclaré M. le ministre des Colonies à la tribune du Sénat, le 24 mai 1913, dans les agissements du débiteur général, a été menée pendant des années contre le régime de l'alcool en Indochine.

Monsieur le gouverneur général Sarraut, après s'être rendu compte que toute taxe de remplacement quelle qu'elle soit, serait plus difficilement acceptée par la population, que celle perçue sur l'alcool, et ne réservait que des mécomptes aux finances de la colonie, accepta le principe du maintien du régime, mais sous condition d'y apporter des améliorations telles que le nouveau régime fût à l'abri des critiques anciennes.

Ces modifications devaient comprendre notamment un fort abaissement du prix de vente de l'alcool, afin, la contrebande n'étant plus ou peu rémunératrice, de la sup-

primer sans recourir aux moyens coercitifs en usage jusqu'en 1910.

A cette politique sage et prudente, nous ne pouvions marchander notre plus absolu concours; aussi avons-nous consenti par ce nouveau marché une très importante réduction sur les prix fixés par la convention de 1903.

Ce rabais, nous l'avons consenti parce que, outre la raison morale que nous venons de donner, nous aurons, lorsque vous aurez approuvé les comptes que nous allons vous présenter, amorti tous les postes de notre actif ne représentant pas une valeur réalisable, et aussi parce que nous sommes persuadés que l'important abaissement du prix de l'eau-de-vie indigène aura pour conséquence d'augmenter nos ventes dans une très importante proportion.

Non pas que nous escomptions une progression de la consommation, mais simplement parce que la distillerie clandestine, dont la production était considérable, ne pourra plus s'exercer avec un profit suffisant pour lui permettre de vivre.

Les premiers résultats enregistrés depuis le 11 avril, confirment pleinement nos espérances et les ventes de cette date à ce jour sont en progression de 35 0/0 sur celles de la même période de l'exercice 1912.

Nous sommes donc persuadés que le gouvernement de l'Indochine et les sociétés de distilleries auront pleine et entière satisfaction du nouveau contrat qui est conclu pour une durée de dix années.

Pour la Cochinchine, le gouvernement a jusqu'au 24 novembre prochain pour prendre ses décisions.

Comme on le voit le distillateur célèbre avec modestie sa victoire; sa situation industrielle, nous assure-t-il, était suffisamment assise pour qu'il n'ait rien eu à redouter du nouveau régime quel qu'il fût. Nous apprécions d'autant mieux cette déclaration qu'elle nous prouve que le gouvernement ne pouvait avoir aucun scrupule à ne pas renouveler le contrat de la société française; celle-ci en aurait peut-être eu moins à lui réclamer cependant d'importants dommages et intérêts. Le distillateur n'a obtenu qu'une moitié de satisfaction: la question de Cochinchine n'est pas réglée bien qu'il ait reçu pour le contrat de 1905 comme pour celui de 1903, notification qu'il ne serait pas renouvelé. Il ne semble cependant pas s'inquiéter outre mesure de cette décision, et en attendant comme il veut user de tous ses droits il se souvient que l'administration ne lui prend pas les contingents réglementaires d'alcool en Cochinchine, et il n'hésite pas à la poursuivre devant le Conseil de contentieux. Comment se fait-il donc que les Annamites de Cochinchine ne soient pas aussi bien convaincus que leurs compatriotes du Tonkin des suprêmes vertus de l'alcool Fontaine?

Le distillateur ne manque pas cependant de se couvrir derrière la parole du ministre et à son tour il crie « haro sur le baudet », celui-ci étant dans le cas particulier représenté par l'ancien débiteur général de la vente.

Enfin s'il a consenti de grands sacrifices au Tonkin, il espère qu'une augmentation de la vente compensera le rabais consenti par *raison morale!* Ceci nous rassure donc sur l'avenir; malgré la diminution des prix, le fabricant n'y perdra pas. L'examen des derniers bilans nous prouve d'ailleurs que les actionnaires auraient en

toute hypothèse pu trouver dans le passé une consolation pour les malheurs présents.

Voici en effet pour les trois derniers exercices le chiffre de vente, celui des bénéfices nets réalisés, et enfin celui des dividendes distribués :

	1910	1911	1912
Vente : Cochinchine, en hectolitres.....	27.273	28.354	30.804
Vente : Tonkin, en hectolitres.....	26.335	38.681	47.249
Bénéfices nets en francs.	850.989	1.134.248	1.776.543
Dividende par action....	45	50	75

Un bénéfice net de 1.776.000 francs pour un capital actions employé de 3.500.000 francs cela nous représente bien un peu plus de 50 0/0, ce qui est pensons-nous assez coquet. Sans doute l'augmentation des dividendes n'est pas en proportion de celles des bénéfices, car d'importantes sommes ont été versées à diverses réserves en prévision de mauvais jours qui ne se produiront pas. Ces réserves aboutiront donc plus tard à de « substantifiques répartitions ». Voici d'ailleurs comment est réparti le bénéfice net de 1.776.543 francs :

A déduire :	
Pour les amortissements :	
Immeubles.....	37.649 15
Matériel fixe.....	104.425 60
Outillage.....	7.725 95
Mobilier.....	53.278 95
Frais d'émission des obligations.....	188.737 95
Etablissement industriel.....	35.262 20
Etudes et extensions.....	86.419 45
Agence du Siam.....	24.265 60
6 0/0 aux actions.....	210.000 »
Réserve de prévoyance.....	236.500 »
Réserve facultative.....	250.000 »
Caisse de prévoyance du personnel.....	15.000 »
	1.249.264 85
Il reste une somme de.....	527.279 10
A attribuer comme suit :	
60 0/0 aux actionnaires.....	315.000 »
15 0/0 au Conseil d'administration.....	78.750 »
15 0/0 aux administrateurs délégués.....	78.750 »
10 0/0 au personnel.....	52.500 »
	525.000 »
Reste : solde à reporter à nouveau.....	2.729 10

Enfin notons que la Société des distilleries du Tonkin qui partageait avec la Société Fontaine le monopole de fabrication de l'alcool au Tonkin est englobée par sa puissante rivale. Déjà, comme le remarque le rapport du Conseil d'administration, « les deux sociétés étaient absolument similaires et elles ne différaient, on peut le dire, que par les personnalités de leurs actionnaires ».

La fusion est chose décidée depuis l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin dernier.

Nous constatons sans aucune acrimonie ces heureux résultats. Que les colons français gagnent beaucoup d'argent, nous n'y voyons que motifs de nous réjouir, et il est nécessaire pour rassurer les capitalistes que les affaires coloniales rapportent de très beaux bénéfices ; nous serions donc les premiers à applaudir au succès de la Société des distilleries de l'Indochine s'il n'était pas vicié par la base ; c'est l'administration seule qui a pu l'assurer et il est acquis sur le dos des indigènes. Pour qu'une affaire soit réellement bonne, il faut qu'elle nourrisse l'indigène en même temps qu'elle enrichit l'Européen, dans ce cas seulement elle mérite d'être encouragée comme favorisant le développement économique du pays. Or il est indéniable que la Société française des distilleries de l'Indochine ne remplit pas ce rôle.

*
**

A une question que lui avait posée M. Bracke, sur les répercussions du monopole de l'alcool, le ministre des Colonies a répondu en rééditant devant la Chambre (séance du 23 juillet 1913) les mêmes assurances optimistes qu'il avait déjà formulées devant le Sénat et que nous avons citées *in extenso* dans notre dernier numéro.

Nous croyons donc inutile de revenir sur les déclarations ministérielles sauf à citer — fait nouveau — le passage qui a trait au rapport par lequel le gouverneur général rend compte de l'effet produit dans la colonie :

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Permettez-moi, pour clore cette discussion, de mettre sous vos yeux les termes d'un rapport, en date du 5 mai 1913, que m'a adressé M. Sarraut, en me rendant compte à ce moment de l'effet qu'avait produit dans la colonie le nouveau régime et des conditions dans lesquelles il fonctionnait :

« Ainsi que je vous l'ai exposé, le maintien de la régie des alcools au Tonkin et dans le Nord-Annam n'a soulevé aucune protestation de la part des autorités ou des populations indigènes. On avait pu craindre que la renonciation au système de liberté absolue, qui avait été un moment envisagée, ne provoquât une déception peut-être suivie de quelque effervescence ; il n'en a rien été. Renseignés exactement sur les intentions de l'administration, conduits dans les distilleries pour s'y rendre compte des soins apportés à la fabrication des alcools, conscients des avantages tangibles que le nouveau régime assure aux consommateurs, mandarins et notables d'abord ont pu, avant le 12 avril, se porter garants de la qualité des produits mis en vente et faire comprendre aux acheteurs qu'ils avaient intérêt à refuser dorénavant leur clientèle aux distillateurs clandestins et aux contrebandiers.

« La mise en œuvre du nouveau régime, à partir du 12 avril, a apporté aux populations la confirmation des déclarations de leurs représentants. Aussi la masse des villageois, des ouvriers, des coulis, satisfaite de se procurer à meilleur compte un alcool moins fort et, partant, plus à son goût, ne paraît pas s'être souciee le moins du monde d'une liberté dont elle n'aurait su que faire ; l'Annamite n'a jamais été, en effet, bouilleur de cru, la fabrication de l'alcool ayant toujours constitué, dans ce pays, un véritable métier entre les mains de certaines familles ou de certains villages. Le consommateur n'avait, au fond, qu'un seul désir : payer son alcool le moins cher

possible ; il a donc été particulièrement sensible à la baisse des prix qui a été la première conséquence de la réforme réalisée le 12 avril.

« Les incidents dont l'Indochine est aujourd'hui le théâtre fournissent au surplus une preuve manifeste de la tranquillité avec laquelle le peuple annamite a accueilli le renouvellement des contrats passés avec les distilleries européennes ; alors que les agitateurs s'emparent de tous les prétextes, si futiles qu'ils soient, pour critiquer notre administration, leurs proclamations, leurs libelles les plus récents sont muets en ce qui concerne le nouveau régime des alcools. Le fait est symptomatique. Je vous ai également signalé l'insuccès d'une tentative de pétitionnement organisée auprès des populations contre le monopole des alcools par certains Européens qui ne craignent pas d'essayer de provoquer des excitations parmi nos protégés dans l'unique dessein de venger des déceptions d'intérêts personnels. L'échec de cette manœuvre n'est pas moins symptomatique. »

Dans d'autres rapports du 15 et du 30 mai 1913, M. Sarraut confirme ses renseignements antérieurs.

Voici enfin — c'est la communication la plus récente — un télégramme de Hanoi daté du 6 juillet 1913 :

« Aucun incident, aucune difficulté d'aucune espèce, aucune réclamation depuis fonctionnement nouveau régime.

« Résultats ci-dessus sont particulièrement remarquables, car, par suite de récolte très abondante, cinquième mois, cours très bas du riz constitue prime à distillation frauduleuse. »

Nous ne commenterons pas autrement ce dernier document qui procède du même optimisme dont nous avons trouvé déjà l'expression dans la bouche du ministre. Nous ferons seulement observer que dire que l'Annamite n'a jamais été bouilleur de cru c'est purement et simplement jouer sur les mots, car entre le fait de la distillerie familiale ou par groupe de familles et la distillerie par bouilleurs de cru telle qu'elle se pratique en France il n'y a en réalité aucune différence essentielle. On pourrait également s'étonner que des Européens aient excité les indigènes dans le seul but de se venger de déceptions d'intérêt personnel. La suppression du monopole aurait seulement servi les intérêts des distillateurs indigènes, et si l'on avait dû simplement remplacer le bénéficiaire du monopole, nous adresserions au gouvernement les mêmes critiques, mais il serait sans doute bien embarrassé pour désigner ces Européens aspirant à la succession de la Société des distilleries de l'Indochine.

Quant aux résultats financiers du nouveau régime, ce n'est pas dans une période aussi courte de trois semaines (12 avril-5 mai 1913) qu'on a pu les apprécier avec certitude ; et il nous faudra pour cela attendre au moins la fin du présent exercice. La comparaison sera d'autant plus facile à établir que les résultats du produit des régies pour les quatre premiers mois n'étaient pas des meilleurs, car ils accusaient une baisse de 355.457 piastres par rapport à l'exercice précédent (3.093.683 piastres au lieu de 3.449.140 piastres en 1912). Nous attendrons donc le mois de janvier prochain pour être convaincus sur ce point particulier.

La création d'une assemblée consultative au Cambodge. — Après avoir réorganisé l'assemblée consultative du Tonkin le gouvernement général, poursuivant le plan qu'il s'était tracé, vient d'instituer au Cambodge une assemblée consultative indigène appelée à donner son avis sur les questions d'ordre fiscal, administratif ou économique intéressant le royaume. Cette assemblée sera obligatoirement consultée sur le budget des recettes et sur les dépenses d'intérêt économique et d'intérêt social ; elle sera également appelée à donner son avis sur toutes les questions qui lui seront soumises par l'administration. Elle se réunira chaque année à Pnom-penh au moment des fêtes du Tang-tok, mais en dehors de cette réunion annuelle le résident supérieur pourra la convoquer chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Sont électeurs :

1° Les conseillers de résidence élus et les anciens membres de ces assemblées ; 2° les anciens fonctionnaires et les fonctionnaires en service ; 3° les titulaires des diplômes de l'enseignement primaire supérieur, secondaire et supérieur français et du diplôme de l'enseignement français cambodgien.

Sont éligibles :

1° Les membres élus des conseils de résidence et les anciens membres ; 2° les anciens fonctionnaires ; 3° les chefs et anciens chefs de quartiers de la ville de Pnom-penh.

Les délégués sont élus pour trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

La création d'un service de sûreté générale. — On parle de nouveau de créer en Indochine un service de sûreté générale qui aurait pour but de surveiller les individus suspects. Cette nouvelle n'a pas lieu de nous surprendre : les mêmes causes produisant les mêmes effets, il était naturel que l'on songeât à créer un tel organisme à la suite de l'attentat du 26 avril dernier comme on y avait déjà songé à la suite du complot de 1908. Nous sommes aussi mal renseignés aujourd'hui qu'il y a cinq ans sur les menées des sociétés secrètes, et les individus suspects peuvent en toute liberté se promener à travers l'Indochine, en partir, y revenir sans que l'on soit le moins du monde au courant de leurs agissements.

Nous ne saurions donc trouver inutile le nouvel organisme, quelque coûteux qu'il doive être, s'il avait effectivement pour résultat de ramener la tranquillité en Indochine ou tout au moins d'y assurer une plus grande sécurité. Mais nous ne devons pas oublier pour cela les leçons du passé : un service de sûreté fut créé il y a quatre ans et son existence fut éphémère. Son chef qui était un commissaire spécial détaché de la métropole après quelques mois de services, dut rentrer en France, et il ne resta rien de son œuvre. Or M. Lallier a échoué pour deux raisons : venu dans un pays qu'il ignorait complètement, il ne

pouvait y rendre d'utiles services qu'après s'être adapté au milieu; très actif, très intelligent, il aurait cependant réussi à faire quelque chose s'il n'avait dû employer la majeure partie de son temps à déjouer les embûches que lui tendait la police municipale, jalouse de prérogatives qui lui échappaient totalement.

Cet antagonisme créa même une affaire des plus curieuses que nous croyons, bien qu'elle remonte déjà à quelques années, bon de rappeler; c'est l'affaire Chuc.

Chuc et Think étaient employés au service de M. Lallier. Or, pour démontrer l'inutilité de celui-ci, la police municipale employa un stratagème policier bien connu. Deux indigènes qui étaient ses émissaires vinrent un jour apporter à Chuc et à Think des échantillons d'un soi-disant poison trouvé chez des boys. Les deux auxiliaires de la sûreté firent une perquisition qui ne donna pas à proprement parler de résultats, car le produit trouvé chez les boys était totalement différent de celui apporté par les indicateurs. Toutefois comme les boulettes recueillies chez les boys n'étaient pas absolument inoffensives, une instruction fut ouverte.

C'est alors que la ficelle du drame apparut; les dénonciateurs changèrent de système, et ils accusèrent Chuc d'avoir fabriqué lui-même le poison. On chargea un brigadier de la police locale de faire une perquisition chez Chuc et, comme elle n'avait pas donné de résultats, le policier emmena le jeune enfant de Chuc, déclarant à la mère qu'il le garderait jusqu'à ce qu'elle lui ait apporté le mortier et le pilon qui avaient servi à son mari pour fabriquer du poison. Affolée cette dernière, sans se rendre compte de la gravité de son acte, apporta effectivement le soir même un mortier et un pilon qu'elle avait pu se procurer. C'est dans ces conditions que Chuc fut condamné à vingt ans de travaux forcés. C'est en vain que M. Lallier protesta vivement contre cette erreur judiciaire; son service étant déclaré superflu lui-même dut rentrer en France, et il fallut que l'opinion publique émue d'un tel déni de justice s'en mêlât pour que le ministre des Colonies signe la grâce de Chuc.

Or il faut à toute force, si l'on doit créer un nouveau service de sûreté générale, éviter de tels conflits et le meilleur moyen paraît devoir consister à mettre, comme cela se pratique en France, les commissaires de police municipale sous la dépendance directe du directeur de la sûreté générale, ce dernier relevant seulement du gouverneur général.

La chose paraîtra d'autant plus normale que l'on ne se contentera pas cette fois d'un service de sûreté composé d'un seul commissaire français aidé de quelques auxiliaires annamites. Suivant le projet préparé, la sûreté générale étendrait sa surveillance sur l'Indochine tout entière qui serait divisée en un certain nombre de circonscriptions administratives spéciales dont les chefs-lieux seraient probablement fixés à Hanoï, Haï-phong, Tourane, Hué, Saïgon, Pnompenh: on

installerait dans chacune de ces villes un commissariat spécial qui fonctionnerait sous une direction unique dont le siège serait à Hanoï ou à Saïgon. Le directeur donnerait seul des ordres aux différents services: exceptionnellement le gouverneur de la Cochinchine et les résidents supérieurs seraient autorisés à le faire, mais dans le cas d'extrême urgence seulement. Enfin cette police spéciale aurait des ramifications dans les pays voisins, notamment à Bangkok, au Yunnan et dans les principaux ports d'Extrême-Orient où sont réfugiés nombre de détenus politiques évadés de Poulo-Condor.

Il apparaît en définitive qu'il n'y aurait aucune comparaison à établir entre un tel service et celui qui a si piteusement échoué il y a quelques années. Mais si l'on donne à la sûreté générale indochinoise tous les pouvoirs et l'autorité désirables de façon que son action ne puisse être entravée, il importe également d'éviter la seconde cause de l'échec de la première sûreté indochinoise. Appeler en Indochine pour un tel service, exigeant une connaissance approfondie du milieu, des hommes qui lui sont complètement étrangers, constitue une véritable folie. Ce ne sont pas des doctrinaires de la police dont nous avons besoin en Indochine; faire venir une armée de commissaires spéciaux et d'inspecteurs de la métropole ne servirait à rien; ce qu'il nous faut, ce sont des hommes parlant admirablement la langue du pays, rompus à l'état d'esprit si spécial des Annamites, capables par conséquent de recruter, de dresser, de diriger et de contrôler les auxiliaires ou indicateurs indigènes, les seuls capables de pouvoir faire une besogne pratique. Si l'on perd de vue encore une fois cette importante considération, on aura engagé une forte dépense pour un résultat qui ne serait même pas douteux.

SIAM

Les chemins de fer de la péninsule malaise. — D'après des dépêches de Bangkok, un accord serait intervenu entre les gouvernements anglais et siamois en vue de modifier le tracé du chemin de fer en construction entre Bangkok et Singapour. Celui-ci, au lieu d'être une extension de la ligne de Pahang et de passer par Kelantan et la côte est, suivrait le littoral occidental de la péninsule et passerait à Kedah. Ce dernier tracé aurait l'avantage de faire gagner beaucoup de temps sur la construction, étant donné que la ligne de Singapour à Pinang est déjà poussée jusque dans l'Etat de Kedah et qu'elle doit être prolongée plus loin encore vers le Nord.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Levant

La concurrence du chemin de fer du Hedjaz au chemin de fer français de Syrie.

— Nous avons exprimé la ferme conviction que le gouvernement français ne devait en rien faciliter le règlement financier de la guerre turco-balkanique, et surtout ne pas consentir à l'augmentation des droits de douane sollicitée par la Porte, tant que nous n'aurions pas obtenu satisfaction, en ce qui concerne les chemins de fer français de Syrie. Ce doit être la condition primordiale de toute facilité donnée actuellement par la France au gouvernement ottoman. Or, d'après les renseignements que nous recevons de Syrie, il ne s'agit pas seulement pour notre réseau d'obtenir la concession des lignes complémentaires nécessaires, mais encore d'être délivré de la concurrence déloyale qui lui est faite par la ligne impériale du Hedjaz.

Déjà la construction de cette dernière ligne depuis Damas, c'est-à-dire sur un tracé tout voisin et parallèle de celui du chemin de fer français Damas-Mzérîb, constituait un acte de concurrence singulièrement discutable. Mais encore, d'après les renseignements qui nous sont donnés, les autorités turques s'emploient-elles à détourner par la pression administrative le trafic du chemin de fer français sur la voie du Hedjaz. Elles ont interdit, il y a quelque temps, de crainte, assurait-on, d'une insuffisance des approvisionnements, l'exportation des céréales du vilayet de Damas. Or, tandis que les chemins de fer français de Syrie, se conformant à cette interdiction, refusent les chargements de grains, le chemin de fer du Hedjaz envoie librement à Caïffa blés et orges qui doivent être exportés. Quelquefois même, en présence des refus de la Compagnie française, les chargeurs qui trouvent bon accueil dans les gares de la ligne du Hedjaz, expédient leurs grains de la région de Damas à Beyrouth par Caïffa et la mer. Alors que ce trafic se fait librement, la gendarmerie surveille les gares françaises et au besoin empêche par la force les chargements si elle craint qu'ils ne soient destinés à sortir du vilayet.

Ce sont là des procédés absolument inadmissibles, et qu'il est bon de signaler de façon à renforcer la fin absolue de non recevoir que le gouvernement doit faire à toutes les demandes turques, aussi longtemps qu'une pareille situation durera. Avant de donner satisfaction à la Turquie, il faut être assuré par des accords auxquels rien ne pourra être changé, que le trafic des lignes françaises ne sera plus contrecarré par des moyens aussi abusifs, et cela sans préjudice des concessions d'embranchements nouveaux qui doivent leur être accordées.

La frontière turco-persane. — D'après des nouvelles de Constantinople, un accord est enfin intervenu en ce qui concerne la délimitation de la frontière turco-persane, qui avait entraîné des difficultés entre la Turquie et la Perse et mis en mouvement les diplomaties russe et anglaise qui avaient déjà pris part, antérieurement, à la délimitation des deux pays. On se rappelle que les troupes turques avaient fortement empiété dans la région d'Ourmia et que les Russes les avaient sommées de se retirer d'un certain nombre de points persans voisins de la frontière de Transcaucasie. Aux termes d'un arrangement qui aurait été récemment conclu, une commission dans laquelle se trouveront non seulement des délégués de la Turquie et de la Perse, mais encore des représentants de la Russie et de l'Angleterre, sera envoyée sur les lieux pour fixer la frontière.

Une révolte dans l'Oman. — D'après des nouvelles de source indienne, le sultan de Mascate serait très menacé par une révolution religieuse dont le chef est le cheikh Abdoullah. Les troupes du sultan ont été battues plusieurs fois et la ville de Mascate serait menacée.

Une question a été posée à ce sujet à la Chambre des Communes le 15 juillet. M. Acland a répondu au nom du gouvernement qu'en présence du danger qui menaçait la ville de Mascate elle-même, « les navires de guerre *Philomen* et *Odin* avaient été envoyés à Mascate, ainsi qu'un détachement du 2^e régiment Radjpout, dont les soldats ne seront d'ailleurs débarqués que s'il y a un danger immédiat ».

Extrême-Orient

CHINE

Les affaires de Mongolie. — La question mongole n'est pas encore réglée entre la Russie et la Chine et rien ne permet de présumer le moment où elle le sera.

Nous avons annoncé que des négociations avaient été engagées entre le gouvernement de Pékin et celui de Saint-Pétersbourg, désireux de faire reconnaître par la Chine l'autonomie mongole. Moyennant cette reconnaissance, la Russie était disposée, de son côté, à reconnaître la suzeraineté de la Chine sur la Mongolie. C'était sans doute surtout une satisfaction « de face » qui aurait été accordée ainsi aux Chinois, puisque le gouvernement de Pékin aurait dû accepter le droit pour les Mongols de se gouverner eux-mêmes, d'être seuls autorisés à vivre dans leur pays et d'avoir une armée pour faire respecter leurs fron-

tières. Mais c'était déjà quelque chose pour les Chinois, tout même ce qu'ils peuvent espérer, que de voir reconnue la suzeraineté de la Chine sur la Mongolie. Aussi ne comprend-on pas les atermoiements du gouvernement de Pékin. Il est vrai qu'il craignait peut-être de donner des prétextes aux criaileries de l'opposition. Quoi qu'il en soit, on assurait dans les derniers jours de juillet que la Russie, lasse de la tactique dilatoire des Chinois et des « finasseries » de gens obstinés à insérer dans le traité projeté des clauses ambiguës, avait laissé tomber les pourparlers. On estimerait à Saint-Pétersbourg que la situation de fait et le traité conclu entre le gouvernement russe et le Khoutoukhta permettent à la Russie d'attendre sans hâte que la Chine veuille bien lui reconnaître le statut nouveau de la Mongolie extérieure.

La question de l'opium. — Nous avons dit dans nos derniers numéros que le gouvernement de Youan Chi Kai avait repris les mesures énergiques des dernières années de la dynastie mandchoue contre la culture du pavot. La suppression de cette culture est surveillée de près par les autorités britanniques, qui se sont engagées, par l'article III de la convention conclue avec la Chine en 1911, à laisser fermées aux importations d'opium indien les provinces où la production indigène aurait cessé.

Un Livre blanc vient de paraître à Londres, publiant le rapport rédigé sur ce sujet par sir John Jordan, ministre d'Angleterre à Pékin. Ce document, qui résume les résultats des enquêtes faites par des agents du service consulaire détachés spécialement à cet effet, et aussi les informations réunies par des missionnaires, traite d'un grand nombre de provinces, le Yunnan, Foukien, Kouei-tcheou, Kiangsou, Kansou, Kouang-toung, Seu-tchouan, Chensi, Chansi, Houpe, Kiangsi et Tchekiang. La conclusion de sir John Jordan en ce qui les concerne est ainsi formulée : « Dans l'ensemble, on doit en justice reconnaître que le gouvernement chinois a montré cette année de la détermination en ce qui concerne la suppression de la culture de l'opium. Ses efforts ont été remarquables surtout dans les trois derniers mois. Mais tout en tenant compte des difficultés qu'il lui faut surmonter, il faut constater que beaucoup reste à faire avant que l'œuvre de suppression puisse être considérée comme complète, notamment dans les provinces du Yunnan, Kouei-tcheou, Kiangsou, Kansou et Seu-tchouan. »

Dans une seconde communication au gouvernement britannique, le ministre d'Angleterre à Pékin donne les résultats de l'enquête dans le Nganhoei, le Hounan et le Chantoung. Ces provinces ont été trouvées par les consuls enquêteurs libres de toute culture de pavot. En conséquence, le gouvernement chinois a été informé que l'introduction de l'opium de l'Inde dans ces provinces pouvait maintenant cesser, conformément à l'article III de l'accord de 1911.

D'après certains des renseignements réunis au cours de l'enquête, la destruction des récoltes de pavot sur pied aurait été très irrégulière. Menée très durement sur certains points, accompagnée du pillage des villages récalcitrants et de nombreuses morts d'hommes, elle aurait été nulle dans certains endroits où les paysans auraient pu et su acheter l'aveuglement des autorités.

Quoi qu'il en soit, la campagne contre l'opium est reprise en Chine comme avant la Révolution. Et s'il est impossible encore de savoir si ses résultats seront complets et durables, on doit du moins constater qu'elle rend de plus en plus embarrassante la position du gouvernement anglais, auquel se plaignent les négociants qui ont importé de l'opium en Chine, dans les conditions et proportions stipulées par l'accord de 1911, et qui se trouvent avec 20.000 caisses de drogue, valant quelque 175 millions de francs, dans les entrepôts de Canton et de Changhaï, d'où la mauvaise volonté des autorités chinoises ne les laisse pas sortir, comme nous l'avons montré dans nos numéros de ces derniers mois.

Le commerce de la Chine occidentale. — Le *Times* a reçu de son correspondant de Tcheng-tou les intéressants renseignements que voici sur le commerce de la Chine occidentale.

Tcheng-tou (Seu-tchouan), le 22 avril. — Le commerce de la Chine occidentale, et particulièrement celui de la riche et populeuse province du Seu-tchouan, est en ce moment handicapé par deux grands facteurs adverses : le manque de communications rapides et sûres avec l'extérieur, et les conditions défavorables du mouvement d'échange commercial. Le premier de ces inconvénients a toujours existé et avait jusqu'ici été considéré comme irrémédiable ; mais aujourd'hui la difficulté semble sur le point d'être surmontée grâce d'abord à la navigation à vapeur sur le haut Yang-tseu, et aussi grâce à l'établissement de communications par voie ferrée avec Hankéou. Le second inconvénient est purement occasionnel et passager : il est dû au défaut de balance commerciale par suite de la suppression de l'opium et de l'interdiction gouvernementale de toute exportation d'argent de la province.

Le manque de moyens pratiques et rapides de communication entre les ports à traiter du bas Yang-tseu et la plus riche province de la Chine a été le seul obstacle sérieux aux progrès du Seu-tchouan ; de temps immémorial, tout le commerce avec les grands marchés de Hankéou et de Changhaï devait se faire jusqu'ici par des jonques indigènes dirigées à bras d'hommes par-dessus les rapides avec une perte incroyable de vies et de marchandises. En 1897, cependant, M. Archibald Little conduisit le premier bateau à vapeur, une chaloupe en bois, nommé le *Leechuan*, de Ichang à Chungking, et en 1900 démontra avec le *SS. Pioneer* (maintenant le *H. M. S. Kingsha*) que, malgré d'énormes risques, la naviga-

tion à vapeur sur le haut Yang-tseu était matériellement possible.

* *

Il y a trois ans, la Szechuan Steam Navigation Company fut constituée avec un capital chinois et une direction cantonaise. Un puissant petit vapeur, le *Shutung*, construit et équipé en Angleterre, fut envoyé à Changhaï et confié au commandement du capitaine Plant, un expert en la navigation des rapides. Le *Shutung* navigue depuis près de trois années, d'avril à novembre, et l'affaire a été un tel succès financier qu'un second bateau d'un tonnage double a été commandé en Angleterre ; on espère qu'il entrera en service au printemps prochain. L'initiative de la Compagnie chinoise ayant créé un précédent, divers autres projets indigènes sont en ce moment sérieusement étudiés et un vapeur, appartenant à la *Chungking Piecegoods Guild*, a été retenu par les autorités fluviales de Changhaï, le mois dernier, sous le prétexte que, par suite de l'absence d'officiers brevetés, il serait un danger pour la navigation. D'autre part, les intérêts étrangers ne sont pas restés inactifs. Ce n'est un secret pour personne qu'une puissante société japonaise se propose de lancer deux vapeurs sur le Ichang-Chungking l'année prochaine ; et l'une des principales compagnies anglaises de navigation à vapeur s'est déjà assuré un ancrage à Chungking. La plus grande difficulté vient du manque d'ancrages sûrs et convenables. Une autre difficulté est la pénurie d'officiers bien entraînés et connaissant suffisamment la navigation de la rivière.

En résumé, il semble probable que nous verrons l'organisation d'un service régulier de vapeurs longtemps avant que le chemin de fer projeté apporte une amélioration à la situation. Ici, au Seu-tchouan, ce chemin de fer est couramment qualifié de « chemin de fer de quarante ans », et il est très peu vraisemblable que les marchandises puissent être transportées d'Ichang à Tchengtou par le rail avant six ans. Les difficultés matérielles que les ingénieurs ont à surmonter sont énormes, et, bien que le courant de l'opinion publique qui s'est affirmé dernièrement en faveur de la construction du chemin de fer soit de nature à accélérer la construction de la ligne une fois qu'on aura l'argent et que les travaux seront sérieusement commencés, les négociants de Changhaï ont plus d'espoir dans le service fluvial que dans le chemin de fer pour améliorer leur situation.

* *

Que si nous examinons maintenant le second inconvénient auquel nous faisons allusion plus haut, les conditions défavorables du mouvement d'échange commercial entre la Chine occidentale et la côte, nous arrivons à envisager la question épineuse de la prohibition de l'opium. Le Seu-tchouan se suffit pratiquement à lui-même. Sauf en ce qui concerne l'industrie coton-

nière, il produit sur son sol non seulement tout ce qui peut faire vivre une population de 50 millions d'habitants, mais aussi un large surplus pour l'exportation — opium, médicaments, peaux — qui contrebalançait et au delà les importations des autres provinces et de l'étranger. La suppression absolue du commerce d'exportation de l'opium, qui dépassait chaque année 10 millions de taels, a renversé la balance commerciale aux dépens du Seu-tchouan. Deux millions de taels d'argent comptant ont été exportés en 1912 pour équilibrer la balance des importations ; et une grande consternation a été provoquée dans le monde commercial par la décision soudaine du gouvernement provincial d'interdire, sous prétexte de pénurie monétaire, la libre exportation de l'argent.

Le pair du change entre Changhaï et Chungking est 952, c'est-à-dire que 1.000 taels à Changhaï = 952 taels à Chungking ; mais pendant les mois d'été, quand la rivière était grosse, et les communications difficiles, un billet de 1.000 taels émis à Changhaï pouvait souvent être acheté à Chungking pour 880 taels, et ce profit sur le change était fréquemment le seul bénéfice du négociant importateur après la vente de ses marchandises. Le taux actuel est 1.060 et est monté jusqu'à 1.100 ; de sorte que non seulement les bénéfices des négociants sont sérieusement diminués pour leurs importations de Changhaï, dont 90 0/0 sont des cotonnades du Lancashire, mais que ces négociants ont été obligés d'acheter des marchandises d'exportation — des noix de galle, notamment, à cause de leur facilité de transport — de les expédier à Changhaï et de les vendre souvent à perte, afin de se procurer de quoi faire face à leurs engagements.

* *

Une autre charge enfin pour les indigènes Hongs du Seu-tchouan, est l'ordonnance provinciale en vertu de laquelle les bons de guerre du gouvernement peuvent être donnés en paiement dans la proportion de 30 0/0 de papier contre 70 0/0 d'argent. Les commerçants sont tenus d'accepter cette proportion, bien que ce papier perde de 10 à 15 0/0 d'escompte. Toutefois, la question de la circulation du papier est en ce moment examinée par les autorités de Chengtou.

La situation monétaire du Seu-tchouan, comparée à celle des autres provinces de la Chine, est assez satisfaisante. Les dollars, frappés à la monnaie de Tchengtou, ont cours partout quoiqu'il soit établi que les derniers dollars frappés sont de 4 0/0 plus légers. Un change fixe de 71 taels d'argent pour 100 dollars monnayés est reconnu. Les dollars mexicains n'ont pas cours et les dollars Hupeh perdent au change. Les anciens chapelets de *cash* tendent à être remplacés par les nouvelles pièces de *ten-cash* (cents de cuivre) frappées à Tchengtou. Ces pièces s'échangent à Tchengtou au taux de 118 au dollar. En 1897, le change moyen au Seu-tchouan était de 1.220 au tael. Aujourd'hui, il est de 1.800, ayant

perdu 45 0/0 en quinze ans, et cela à cause uniquement de l'enchérissement énorme de la vie. Le célèbre voyageur allemand, baron von Richtofen, en 1872, disait que le prix d'un couli porteur de bagages était de 250 *cash* par jour. Aujourd'hui, on est heureux de trouver à louer un couli porteur, d'aspect malingre, pour 500 *cash* : tous les hommes vraiment solides sont partis pour l'armée.

Et cependant, malgré tous ces désavantages, le commerce au Seu-tchouan, à la fois extérieur et intérieur, est bon, et les notables Hongks de Chungking admettent que, durant l'année qui a pris fin le 5 février, leurs profits ont été suffisants pour leur permettre de récupérer toutes les pertes subies pendant la Révolution ; et ils espèrent, avec confiance, des résultats encore plus satisfaisants pour 1913.

JAPON

La situation des Japonais en Amérique.

— Le différend provoqué entre les Etats-Unis et le Japon par la loi récemment votée en Californie, relativement à l'accession des étrangers à la propriété foncière est loin d'être réglé. D'après les dernières nouvelles, le gouvernement de Tokyo se montrerait peu satisfait de la réponse faite à ses réclamations par le gouvernement de Washington. Celui-ci aurait contesté que les décisions de l'Etat de Californie violent les droits reconnus aux Japonais par leurs traités avec les Etats-Unis et il n'indiquerait aucun moyen de sortir de l'impasse. A croire certains indices, M. Bryan — nommé, on le sait, par le président Wilson, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, — aurait déclaré que la matière complexe de la constitution des Etats-Unis ne permet pas au gouvernement fédéral de mettre en doute le droit de la Californie de voter tel régime foncier qui lui plaît, parce que celui-ci violerait les traités, et qu'il n'y a d'autre recours que devant les tribunaux des Etats-Unis. Ainsi le gouvernement fédéral s'abriterait derrière les droits des Etats particuliers pour ne rien faire et le Japon se trouverait dans une impasse irrémédiable, à moins qu'il ne veuille s'en remettre absolument à la décision des tribunaux américains.

On a pu voir, d'après les informations publiées dans nos derniers numéros, que les Etats-Unis tendaient à soutenir cette thèse ; nous n'avons pas à montrer combien il est singulier et inadmissible qu'un Etat invoque les complexités de sa constitution pour se soustraire à l'exécution de ses obligations internationales. Mais si étrange que soit ce système, il est invraisemblable que le différend s'aigrisse beaucoup vu l'intérêt qu'a le Japon à ne pas arriver à un conflit avec les Etats-Unis. Il se contentera sans doute de quelque solution bâtarde... si, les Américains se prêtent à

en trouver une, ce qui n'est pas, jusqu'ici le cas.

Si on pouvait encore douter de l'état de l'opinion, dans toute l'Amérique du Nord, sur ce qui est une question de race on ferait bien de méditer le fait que voici. Les producteurs de fruits de la Colombie britannique ont décidé que les Asiatiques ne pourraient participer aux associations qu'ils ont fondées. Comme toute l'organisation de la vente des fruits est entre les mains de ces associations c'est la mise des Asiatiques dans l'impossibilité de vendre les fruits qu'ils produisent. Les propriétaires chinois de vergers se sont groupés pour organiser la vente, mais quoi qu'il en advienne de cette difficulté particulière, elle confirme tout ce que l'on savait déjà du sentiment de race qui anime la population blanche de l'Amérique du Nord.

D'autre part, obéissant au même sentiment, la province canadienne du Saskatchewan a promulgué une loi interdisant l'emploi de servantes de race blanche par les Asiatiques.

Il est évident que cet exclusivisme de race lègue à l'avenir une très grosse question ; mais il faut se rendre compte des difficultés presque insolubles que l'opinion publique oppose à la diplomatie, lorsqu'elle doit s'occuper de quelque question relative à l'immigration et au statut des Asiatiques dans l'Amérique du Nord.

Le comte Hayashi. — Le comte Hayashi est mort le 11 juillet. Il était surtout connu comme un des principaux auteurs de l'alliance conclue entre l'Angleterre et le Japon en 1902 et renouvelée en 1905.

Il était né en 1850, dans la province de Sakura. Ayant appris l'anglais à Yokohama, et terminé ses études à l'University College de Londres, il se lança dès son retour au Japon dans la vie politique. Il prit part à la guerre civile de 1868 dans le parti du Chogoun et il commanda à Hakodate, sous l'amiral Enomoto, un des navires de la flotte qui fut la dernière à résister à la restauration du mikado.

Il fut rapidement pardonné, comme la plupart des partisans du Chogoun, et trois ans après les combats auxquels il avait pris part dans les rangs des rebelles, il partait pour l'Europe comme secrétaire de l'ambassade extraordinaire du prince Iwakura. De retour à Tokyo, en 1873, il entra au ministère des Travaux publics pour passer bientôt aux Affaires étrangères. Sous-secrétaire d'Etat à ce département de juin 1891 à mai 1896, ministre à Pékin de 1896 à 1898, à Saint-Pétersbourg en 1899, il fut nommé ambassadeur à Londres en 1900 et devint ministre des Affaires étrangères en 1906.

Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. G. Boissonnade. — Le 15 juin, a eu lieu à Tokyo l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. G. Boissonnade de Fontarabie, ancien professeur de droit à l'Université impériale de Tokyo et conseiller légiste

du gouvernement japonais, mort en France le 27 juin 1910. Ce monument consiste en un buste de bronze dressé sur un haut piédestal de granit et enchâssé dans la niche d'une des galeries du Palais de Justice. Il est l'œuvre du sculpteur japonais M. Takeishi. Au cours de l'inauguration, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par l'ambassadeur de France, M. Gérard, et par le vicomte Obaké, ancien ministre de la Justice, président du Comité d'initiative. L'hommage ainsi rendu à la mémoire du savant professeur français, qui créa au Japon l'enseignement du droit et y fut le réformateur des Codes, atteste combien est profonde la trace qu'il a laissée. C'est ce qu'a fort bien exprimé M. Gérard qui a conclu en ces termes :

L'ambassadeur de France, en s'associant à l'hommage rendu à G. Boissonnade, désire exprimer ici au Président, au Comité et aux souscripteurs du monument, aux élèves du regretté maître, au gouvernement impérial, sa sincère et profonde reconnaissance pour ce nouveau témoignage de la gratitude du Japon à ceux des fils de la nation française dont la destinée a été de collaborer à l'œuvre de l'ère du Meiji. Cette collaboration et cette gratitude sont parmi les liens les plus étroits et les plus forts qui ont peu à peu resserré l'amitié des deux gouvernements et des deux pays. Le monument élevé à la mémoire de G. Boissonnade, et que nous venons d'inaugurer est, à ce titre, élevé de même à l'amitié franco-japonaise, dont l'illustre professeur aura été l'un des plus dévoués artisans.

Erection d'une stèle commémorative en l'honneur du général G. Lebon. — Le 31 mai a été érigée solennellement au village de Miyagino Mura, près de Miyanoshta, une stèle commémorative destinée à perpétuer le souvenir du général G. Lebon, ancien instructeur de l'armée japonaise, ancien ambassadeur extraordinaire de la République française aux funérailles de l'empereur qui, deux fois, à un intervalle de près de quarante années a visité ce village. Les autorités japonaises étaient représentées par M. Oshima, gouverneur du Kanagawaken, par le sous-préfet du district et par le maire de Miyagino Mura. Les caractères japonais reproduits au sommet de la stèle avaient été tracés par le maréchal prince Yamagata, ancien chef d'état-major de l'armée japonaise sous les ordres duquel était jadis placée la mission militaire française dont le général Lebon était le chef.

PERSE

La situation intérieure. — Nous avons dit, dans notre dernière chronique, qu'un fort mouvement se dessinait en Perse, surtout dans les classes des notables et des marchands, en faveur de la convocation d'un Parlement nouveau. D'après une nouvelle parvenue de Téhéran à Pétersbourg, le Conseil des ministres a élaboré le texte d'un décret concernant les élections pour

le medjliss et l'a envoyé télégraphiquement à Paris où se trouvait à ce moment le Régent pour qu'il soit immédiatement sanctionné par lui sans attendre son retour à Téhéran. Les conservateurs ont, dit-on, l'intention de s'opposer, par tous les moyens en leurs pouvoirs à la convocation du medjliss. Les bakhtiaris prévoyant l'impopularité de l'Assemblée nouvelle sont prêts à céder et ils insisteraient seulement sur la convocation du Sénat.

On avait appris à Téhéran que le prince prétendant Salar ed Daouleh s'était enfin rendu aux cosaques persans, près de Senneh, à la condition qu'il serait remis sous la protection de la Russie. Cette prétendue soumission n'aurait été qu'une feinte, car aux dernières nouvelles on dit que Salar, ayant réussi à échapper à ses gardiens, marchait sur Kermanschah à la tête de nombreux partisans poursuivis par ces cosaques!

Le colonel Hjalmarson a proposé au gouvernement qui examine actuellement cette offre de prendre 16 instructeurs suédois en plus, principalement pour étendre les services de la gendarmerie dans les villes de Hamadan, Ispahan et Kerman.

Pendant l'année fiscale écoulée — du 21 mars 1912 au 20 mars 1913 — les recettes douanières de la Perse ont augmenté de 1.609.071 kran (le kran vaut environ 0 fr. 50) dans les douanes de la région septentrionale et diminué, au contraire, de 1.194.309 kran dans les douanes méridionales. Ces chiffres montrent l'importance du développement du commerce avec la Russie, développement qui s'accroîtra encore lorsque les voies ferrées en cours de construction seront livrées à l'exploitation.

La frontière turco-persane. — Un accord a été enfin conclu au début de juillet sur la question depuis si longtemps pendante de délimitation de la frontière turco-persane. Il a été décidé qu'on nommerait une Commission composée de délégués de la Turquie, de la Perse, de l'Angleterre et de la Russie, chargée de démarquer avec précision les limites de cette frontière.

La province d'Ispahan. — Le consul général d'Angleterre à Ispahan a communiqué récemment au Foreign Office un rapport circonstancié sur les progrès réalisés dans son district, dont la population est évaluée entre 600.000 et 1 million d'habitants. Voici, d'après l'*Economiste*, quelques-unes des intéressantes indications fournies par cet agent :

« L'importance commerciale d'Ispahan est constituée par sa position géographique, qui la place à peu près à égale distance de la mer Caspienne et du golfe Persique, sur la principale route commerciale du pays d'Enzeli au Nord, à Bouchir au Sud, avec de nombreuses routes à peu près dans toutes les directions.

« Presque toutes les maisons européennes ou indigènes de quelque importance ont leur bureau ou des représentants à Ispahan. La hausse considérable, qui atteint en quelques cas 100 0/0, sur les denrées alimentaires a beaucoup réduit la consommation des articles importés; on a

bien traité quelques affaires sur catalogues illustrés, mais la majorité d'entre elles a lieu par l'intermédiaire des représentants. L'état arriéré du pays et surtout le défaut de moyens de transport empêchent toute demande de matériel perfectionné d'électricité, meubles et autres produits similaires. On s'inquiète un peu, cependant, des voitures à moteur pour le commerce, ce qui permettrait peut-être de présager des transactions futures, ce mode de transport devant évidemment précéder la construction de chemins de fer.

« Les importations principales sont, par ordre d'importance, les tissus de coton, les sucres, les métaux, l'indigo naturel ou synthétique, le thé, les soieries, les velours, l'huile de kérosène et les draperies. Viennent après les filés, les allumettes, les bougies, la verrerie et la porcelaine, les verres à vitres et les épices. Les statistiques font entièrement défaut, et celles qu'on est parvenu à dresser ont un caractère purement approximatif.

« Les conditions locales ont été, d'ailleurs, de plus en plus mauvaises aux affaires, par suite de l'insécurité des routes, surtout sur celles du Sud. Elles ont été aggravées par l'incertitude qui règne au sujet de la lutte entamée dans le Nord entre l'ancien chah et le gouvernement, et, dans le Nord-Ouest, entre ce dernier et Salar ed Daouleh, le plus jeune frère de l'ancien chah, et prétendant également au trône. Les transactions ont, par suite, souffert du retard et même de la non arrivée des marchandises. Dans les affaires d'exportation, on a noté la faillite d'un marchand d'opium et l'échec des récoltes de citrons et de coton, qui ont été inférieures à la moyenne, ce qui n'a pas empêché leurs prix de diminuer.

« Le commerce des tissus de coton a été un peu de ceux qui ont le plus souffert du manque de sécurité des routes, et son prix a beaucoup monté, sans que les affaires en soient devenues plus lucratives, à cause de l'élévation des prix de transport et de ses délais, qui ont demandé dix et même douze mois pour permettre à la marchandise d'arriver à destination. La concurrence n'en a pas moins été très vive entre les maisons anglaises et d'autres de Hamadan et de Bagdad; une tentative du clergé pour boycotter les provenances russes et anglaises à la fin de 1911 a complètement échoué. Le manque de sécurité des routes a diminué un peu l'importation russe.

« Le sucre raffiné en pains, dont la consommation est estimée à environ 52.256 quintaux anglais, se compose pour 35 0/0 de provenances russes et de 65 0/0 de sucre importé par le golfe Persique et provenant principalement de Marseille, avec de petites quantités belges et austro-hongroises. Ce commerce est entre les mains de maisons indigènes. Les prix se sont beaucoup élevés par suite de l'insuffisance des arrivages, mais ont baissé ensuite, leur moyenne étant de sh. 6/3 contre 4/6 l'année antérieure. En sucres tendres, la consommation est d'environ 41.700 quintaux, provenant pour les deux tiers de Russie, et pour le reste d'Autriche-Hongrie et, pour les granulés, de France. Au résumé on évalue les entrées totales de sucre à 42 0/0 du chiffre de l'année précédente.

« Les métaux ont beaucoup haussé, par suite de l'exagération des prix de transport, et les importations qui, depuis quelques années, avaient tendance à augmenter se sont au contraire très sensiblement réduites. On a aussi reçu 2.438 quintaux de fer contre 13.060 en 1910-1911, dont les deux tiers de Russie, 5.223 quintaux de cuivre et 1.160 de cuivre jaune. »

La réorganisation administrative de la Perse. Les tribus du Fars. — Nos lecteurs se souviennent du résumé que nous avons fait d'un important rapport de M. Demorgny, jurisconsulte du gouvernement persan, professeur à la

classe impériale et à l'École des sciences politiques de Téhéran, qui constituait le premier fascicule des réformes administratives, auxquelles son auteur a été appelé à collaborer (1). Dans son numéro de mars 1913, la *Revue du monde musulman* a publié un extrait très documenté que nous lui empruntons du cours professé à l'École des sciences politiques de Téhéran par M. Demorgny traitant des tribus du Fars et de l'organisation politique et administrative du Sud de la Perse, questions vitales pour ce pays.

Le gouvernement de sir E. Grey, écrit M. Demorgny, le Parlement et l'Office indien suivent anxieusement les efforts du gouvernement persan et de la mission militaire suédoise qui ont entrepris la rude tâche d'établir l'ordre et la sécurité dans la grande région du Fars et de préparer l'administration de ce difficile pays.

Les réformes, écrit l'auteur, doivent avoir pour but :

1° D'augmenter progressivement le nombre des tribus qui ont déjà adopté dans la région la vie et le régime sédentaires.

2° De seconder l'effort de la mission suédoise et de la gendarmerie gouvernementale, pour assurer sur les routes la sécurité du commerce et de la circulation.

3° De placer les tribus encore nomades sous un régime politique et administratif tel, que leurs mouvements de migrations puissent s'effectuer sans qu'il en résulte de dommages pour les centres administratifs sédentaires qui se trouvent sur leur passage.

Et M. Demorgny ajoute :

Un Conseil des différentes tribus de la région du Fars où les Ilkhanis, ou leurs représentants, seraient appelés à siéger en compagnie et à côté des représentants des grandes familles et des personnages influents de la région, est un organisme administratif qui doit être créé à Chiraz. L'histoire des relations des tribus entre elles, pendant les trois dernières années, démontre que les divers gouverneurs généraux qui se sont succédé dans le Fars ont presque toujours réussi, quand ils l'ont bien voulu, à composer des ententes et des alliances pour appuyer leur autorité. Le but poursuivi n'était malheureusement pas toujours l'intérêt général, mais il suffirait de reprendre le procédé et le moyen en le perfectionnant pour en faire un instrument sinon parfait, du moins précieux pour la pacification et la réorganisation administrative de ce vaste territoire.

Le Fars, en effet, constitue une des grandes circonscriptions politiques et administratives du Sud de la Perse, c'est ce qu'on appelle un *Ayalat*, administré par un gouverneur général. Il est divisé, sans règles ni raisons, en une soixantaine de *Bolouks*, c'est-à-dire de subdivisions sans équivalent comparable sur nos cartes administratives européennes.

C'est d'abord un territoire trop vaste pour constituer une seule unité administrative et cela est démontré par l'impuissance absolue des gouverneurs généraux qui se sont succédé dans le Fars à maintenir l'ordre et la sécurité dans cet immense et difficile *Ayalat*. Un seul homme placé à la tête de la plus importante région du Sud de la Perse est dans l'impossibilité de la diriger politiquement et administrativement. D'autre part, la multiplication sans grande raison d'être des *Bolouks* contribue à l'anarchie, que les mouvements de migrations des nomades et les ri-

(1) Voir le *Bulletin de l'Asie Française* de janvier 1913.

valités des tribus et des grandes familles entretiennent et aggravent chaque jour.

Il conviendrait donc, sinon de supprimer l'Ayalat, du moins de le diviser en un certain nombre de Valayats, entre lesquels seraient répartis les Bolouks. Cette répartition devrait se faire, bien entendu, en tenant compte des influences personnelles, maîtresses des parties les plus importantes de la région, des mouvements de migrations des tribus les plus puissantes, enfin, avec l'intention de protéger efficacement les centres sédentaires déjà installés dans le Fars. Le commerce international et la sécurité des routes ainsi que toutes mesures destinées à faciliter et à protéger le trafic général, doivent inspirer en première ligne ce travail de révision administrative.

La superficie du Fars, évaluée à 10.000 milles carrés, est occupée dans ses deux tiers par plus de 40 variétés de tribus. Celles-ci, comme la plupart des populations nomades, suivent un régime de migrations suivant les saisons vers le Nord en été, vers le Sud en hiver, et leur passage dans les diverses régions qu'elles traversent apportent aux habitants les avantages d'un commerce lucratif.

Par contre, ces mouvements de migrations presque toujours accompagnés d'excès de tous genres ne vont pas sans dommages pour le paysan sédentaire, dont les champs et les vergers sont chaque fois dévastés sur le passage des nomades.

..... La question se pose alors, si l'on veut remplacer progressivement la vie nomade dans le Fars par le régime sédentaire, de savoir en premier lieu la proportion aussi exacte que possible d'influence que la population sédentaire peut exercer sur les tribus.

En second lieu quels sont les attrait, les avantages et les intérêts que l'on pourrait faire miroiter aux yeux des nomades pour les amener à adopter le régime sédentaire. Le choix des moyens est embarrassant, car il faut tenir compte pour cela non seulement des difficultés de la politique intérieure et des rivalités entre Ilkhanis, mais encore des exigences et des revendications de la politique étrangère. En ce qui me concerne, j'ai formulé, en m'appuyant sur la proposition de l'ancien grand-vizir Eminent Dövlət, faite en 1314 (1896), le projet d'un Conseil supérieur des tribus. Ce Conseil supérieur des tribus siégeant à Téhéran, aurait à Chiraz, chef-lieu de Fars, sa succursale principale, de même que « Conseil de la Cour », Conseil d'Etat projeté par Nasser ed Dine, chah dans l'Empire, devait avoir des succursales (Chourayé Tenzimat) dans les chefs-lieux des provinces. Quoi qu'il en soit, le Conseil des tribus de Chiraz et le Conseil supérieur des tribus de Téhéran que je préconise me paraissent utilement appelés à se prononcer pratiquement et en connaissance de cause sur la solution de ces questions de principe.

Ce sont là des considérations que les rois de la Perse, à partir du moment où Nadir chah a inauguré l'aptitude à régner des Ilkhanis nomades, ne pouvaient faire. Ils craignaient, en effet, en les « sédentarisant », d'affaiblir la force militaire des tribus dont ils sortaient. Mais ce qu'il y a de plus curieux et de plus regrettable, c'est que la loi du 4 zilghadeh 1325 sur les attributions des gouverneurs et sur l'administration provinciale de la Perse est muette sur ces importantes questions. Les dispositions de cette loi ne contiennent ni ordres, ni recommandations aux gouverneurs de se préoccuper de la recherche des moyens propres à encourager les nomades à devenir sédentaires.

Il semble que les personnalités persanes, les plus compétentes cependant, aient renoncé d'avance à trancher la question des tribus autrement que par la voix des armes. Or, si la force armée, qui doit être constituée pour le service de la police intérieure, peut arriver à contraindre les nomades à devenir sédentaires, il est bien certain que la force de la persuasion et une opinion éclairée pourront

agir avec beaucoup plus d'économies et de calme sur les tribus et donner le résultat désiré dans l'intérêt de la pacification générale et de l'unité nationale. Il est, en effet, toujours temps de recourir aux armes. C'est pourquoi la double action du Conseil des tribus à Chiraz et du Conseil supérieur des tribus à Téhéran devra être combinée avec celle des gouverneurs représentant le gouvernement persan dans le Fars. Un seul gouverneur général, à la tête de cette immense, importante et difficile région, ne saurait arriver à se multiplier ainsi auprès des populations aussi diverses. Il est donc nécessaire de répartir les Bolouks en Valayats, comme je l'ai dit plus haut, et de placer à la tête de chacun des nouveaux Valayats ainsi constitués soit un khan ou un cheikh pour les régions déjà administrées par les tribus, assistés d'un sous-gouverneur représentant le gouvernement, soit un gouverneur nommé par Téhéran pour les autres régions.

Les deux principaux groupes de tribus du Fars sont les Ghachghaïs et les Khamseh. D'autres tribus, plus nombreuses mais beaucoup moins importantes, telles que les Lours du Kouh-Guilouyeh, de Mamassani et autres, vivent également dans la région. Quelques-unes ont déjà adopté la vie sédentaire ou marquent une tendance certaine vers ce régime. Il est d'ailleurs de même de certaines sous-sections de la tribu des Ghachghaïs.

D'une manière générale, les tribus du Fars, sauf quelques exceptions, comme les Basséris, sont composées d'étrangers à la région. Les Ghachghaïs sont d'origine turque. Les Kouh-Guilouyeh sont d'origine loure. Il y a de grandes tribus arabes; les Nov-Torkis sont des Bakhtyaris. Cette considération est capitale au point de vue administratif, chaque groupe étranger réclamant un régime aussi « approprié » que possible. Il faut distinguer aussi, parmi les tribus, celles qui sont déjà sédentaires, c'est-à-dire qui ont construit des maisons; celles qui vivent sous la tente sans migrations d'hiver et d'été et celles qui ont une résidence d'hiver et d'été. Les tribus sédentaires ou vivant sous la tente sans migrations n'en composent pas moins, du reste, des bandes armées qui vont parfois opérer leurs razzias à de grandes distances.

Après une étude très détaillée sur ces tribus qui peuplent le Fars, M. Demorgny en arrive aux conclusions suivantes :

1° Que ce n'est pas en opposant les Bakhtyaris aux Ghachghaïs, ni les Ghachghaïs aux Khamseh, ni les Ghachghaïs aux Kouh-Guilouyeh qu'on administrera le Fars. C'est au contraire en les réunissant dans un Conseil de tribus à Chiraz et à Téhéran;

2° Que ce n'est pas en plaçant la région du Fars en temps qu'Ayalat sous l'autorité d'un gouverneur général unique qu'on affirmera l'autorité du gouvernement central de Téhéran.

Il faut diviser cet Ayalat en trois Valayats : l'un, situé à l'Est et au Sud-Est, considéré comme territoire occupé par les Khamseh. Le second à l'Ouest et au Nord-Ouest, considéré comme le territoire occupé par les Ghachghaïs. Le troisième sera composé des régions du Kouh-Guilouyeh et du Mamassani. Chacun de ces trois Valayats sera divisé lui-même en Bolouks dont l'administration officielle sera confiée aux Khans qui la dirigent d'ailleurs actuellement en fait. L'Ilkhani des Ghachghaïs placé à la tête du Valayat Ghachghaï, sera assisté d'un gouverneur représentant le gouvernement central et des délégués des services généraux des divers ministères. Il en sera de même pour Ghavamol-Molk dans le Valayat de Khamseh et pour les chefs des tribus de Kouh-Guilouyeh et du Mamassani.

Les questions d'intérêt commun aux trois Valayats seront traitées au Conseil des tribus à Chiraz, sous la présidence d'un représentant du gouvernement de Téhéran.

Dans ce Conseil, les délégués du gouvernement rechercheront et discuteront avec le plus grand soin les moyens les plus pratiques pour attirer les nomades vers la vie sédentaire. Ils étudieront les causes des migrations périodiques d'hiver et d'été. En remédiant à ces causes, par des projets de travaux et d'appropriation du sol, ayant pour but de retenir les nomades par des avantages économiques appréciables, ils s'efforceront de réduire ces mouvements de migrations.

De cette façon et par des moyens pacifiques, l'administration du Fars sera rendue réalisable. Evidemment, on ne pourra songer encore d'ici longtemps à l'établissement d'un budget régulier pour cette administration, d'autant plus qu'il ne faudra pas effrayer tout de suite les nomades qui songeraient à la vie sédentaire, par des taxations trop hâtives. Il faudra se contenter des chiffres indiqués plus haut. Mais ce sera déjà fort beau pour le gouvernement persan de s'épargner de ce côté des dépenses d'expéditions et de colonnes militaires dont on ne saurait prévoir la fin, si l'on continue à suivre les errements du passé.

Au surplus, les forces militaires du gouvernement persan sont, à l'heure actuelle, en voie d'organisation sous la direction de la mission suédoise, chargée de l'instruction et de la formation d'une gendarmerie gouvernementale. Cette gendarmerie installée dans les postes et dans anciens forts du Fars, ainsi que sur les routes, devra seconder avec le plus grand tact et le plus grand ménagement l'action des représentants du gouvernement au Conseil des tribus de Chiraz.

Le premier devoir de la gendarmerie gouvernementale, la première partie de sa mission consistera d'abord à assurer autant que possible la sécurité sur les routes, aux caravanes, aux voyageurs et au commerce international.

..... Un projet d'organisation des forces de gendarmerie gouvernementale a été établi le 29 décembre 1912 (8 zilhijdjé 1331), par M. le colonel Hjalmarson pour maintenir l'ordre et la sécurité dans le Fars. Plusieurs points de ce projet méritent de retenir plus particulièrement l'attention.

1° Rappelant l'installation de postes fixes et l'organisation des colonnes volantes qu'il a déjà faites sur la route Kazvin-Hamadan, M. le colonel Hjalmarson dit qu'il a dû composer ces colonnes volantes non seulement de gendarmes, mais encore de cavaliers de certaines tribus, grâce auxquels il a pu obtenir des résultats satisfaisants. Déjà, à propos des routes du Kerman au Bélouchistan, j'ai signalé l'utilité et même la nécessité d'un recrutement régional de la gendarmerie. Dans la présente étude des tribus du Fars, je n'ai pas manqué d'indiquer les contingents armés fournis par les diverses sections des tribus à la tribu elle-même et au gouvernement persan. Ces tribus sont donc déjà habituées à la contribution militaire. Il en résulte qu'un recrutement de gendarmes est possible chez elles, à la condition toutefois que les règlements de la gendarmerie se fassent assez souples, pour ne pas se heurter et décourager les nouvelles recrues par une discipline trop sévère et trop européenne. Il faut, à mon avis, qu'une « appropriation des règlements militaires » soit faite aux gens des tribus, suivant une méthode patiente et progressive, de façon à pouvoir obtenir des nouvelles recrues le plus grand rendement avec le moindre effort.

2° Les colonnes volantes destinées suivant l'intention de M. le colonel Hjalmarson, à préparer l'installation des postes, devront recevoir les instructions les plus détaillées pour n'opérer qu'avec la plus grande prudence et une parfaite connaissance des lieux et des gens. On a vu, en effet, dans l'étude sur les tribus, qu'au milieu des grands groupes nomades de Ghachghais, de Khamseh, il s'était formé de petits îlots sédentaires et paisibles. Il serait déplorable que par erreur ou par ignorance les colonnes volantes fussent amenées à troubler des gens paisibles et à

retarder ainsi le progrès du régime sédentaire dans la région du Fars.

Dans le même esprit, les postes fixes aussitôt installés, devront chercher à grouper autour d'eux, sous une sorte de protection familiale, conformément aux habitudes de la région, les populations de petits commerçants qui ne manquent jamais de venir exercer leur commerce autour des postes militaires.

3° M. le colonel Hjalmarson fait observer que les « corps mobiles du Fars » ne doivent pas être réunis dans un seul endroit, mais qu'ils doivent avoir aussi des détachements en garnison dans les places les plus importantes, de façon à pouvoir s'entr'aider et se prêter main-forte au cas échéant. Dans le même sens, je propose d'ajouter aux places déjà indiquées plus haut : Bouchir, Boraz-Djan, Kazeroun, Chiraz, Dehbid, Yazdi-Khast.

ASIE ANGLAISE

L'hygiène publique en Birmanie. — « La Birmanie, écrivait il y a quelques mois M. Joseph Dautremer dans un excellent ouvrage, est vraiment une colonie modèle, telle que doit être comprise une colonie d'exploitation... Sous la savante et habile administration britannique, secondée, il est vrai, par l'esprit d'audace et d'entreprise propre à la race anglaise », le vieux royaume birman est arrivé à un « remarquable degré de développement et de culture ». De toutes récentes publications du Dr Jeanselme, écrites à un point de vue spécial, celui de l'hygiène, confirment de la manière la plus formelle cette appréciation de l'ancien consul de France à Rangoun. Pour remonter à quelques années en arrière, au temps où le Dr Jeanselme visitait l'Indochine pour rechercher les mesures propres à enrayer la propagation de la lèpre dans nos possessions d'Extrême-Orient (1898-1900), les observations faites par le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris n'en présentent pas moins un complément précieux et utile de celles que recueillit un peu plus tard, de 1904 à 1908, M. Dautremer. Elles montrent comment, dès la fin du siècle dernier, avaient agi les maîtres de la Birmanie ; elles indiquent avec quelle intelligence, avec quel soin, avec quel souci de l'hygiène et du bien-être ils ont su adapter leur vie aux exigences du climat comment, conformément aux mêmes exigences, ils ont su bâtir leurs villes.

« A Mandalay, dit le Dr Jeanselme dans sa conférence intitulée : « Une mission médicale en Extrême-Orient » (*Paris médical*, novembre 1912), toute la population indigène a été rejetée hors des murs. Aujourd'hui, le vaste espace compris dans l'enceinte contient, outre les anciens palais birmanes, les bureaux administratifs, les casernes des soldats anglais et des natifs, ainsi que le club. De nombreuses villas au milieu de parterres fleuris sont habitées par les fonctionnaires. En somme, toute l'ancienne ville, transformée en prairies semées de bouquets d'arbres, donne l'impression d'un parc anglais. A Rangoun, ... les Anglais ont effectué de grands travaux d'assainissement. Ils ont percé de larges voies ; ils ont agrandi les beaux parcs qui datent de la domination birmane, et,

dans leur voisinage, ils ont dessiné un quartier où les Européens aisés habitent des cottages entourés de jardins. »

Ce n'est pas seulement d'eux-mêmes que les Anglais se sont préoccupés; de différentes manières, ils ont témoigné leur désir de soulager les misères physiques des indigènes. « L'organisation médicale de la Birmanie depuis l'occupation britannique est digne des plus grands éloges », déclare le Dr Jeanselme, et M. Dautremér proclame « parfait » le service des hôpitaux. Si, dit-il, les hôpitaux des deux capitales de la Basse et de Haute-Arménie sont « les plus considérables et les meilleurs », ceux des autres villes importantes ne sont cependant pas à dédaigner. Quant à l'effort fait, il est très considérable, puisque la Birmanie comptait, lors de la publication de l'ouvrage de M. Dautremér, 260 hôpitaux et dispensaires.

Les préoccupations humanitaires des Anglais se sont étendues jusqu'à la lie de la population, jusqu'aux détenus, que les maîtres de la Birmanie s'efforcent de traiter, en cours de peine, de la façon qui convient, et de soumettre à un régime où la sévérité s'allie à l'humanité, où le souci du relèvement moral de l'individu marche de pair avec celui du châtement. La visite que le Dr Jeanselme a rendue, le 29 septembre 1899, à la prison construite à Insein, non loin de Rangoun, est à cet égard tout à fait probante : aménagement rationnel, tenant compte des exigences du climat, dorci d'une remarquable propreté, et dont l'aération est constante, — nourriture saine et hygiénique, cuite à la vapeur, — soins d'hygiène et de propreté constants, eux aussi, même dans les cellules, dont les locaux sont absolument inodores, voilà les principaux traits qui ressortent de la description donnée par le professeur Jeanselme dans ses « Prisons et Châtiments corporels en Indochine au début du xx^e siècle » (*Revue d'hygiène et de police sanitaire*, février 1913). Grâce à une sollicitude et à une surveillance minutieuses (chaque détenu est pesé deux fois par mois, et ceux qui maigrissent sont envoyés à l'hôpital de l'établissement même), grâce aussi au travail auquel les prisonniers sont tous astreints, sous peine de diverses punitions dont aucune n'est corporelle, durant toute la journée, conformément à un système inauguré d'abord à la prison de Maulmein par un Français, M. Lekain, l'état sanitaire d'Insein est satisfaisant et la mortalité, pour une population de 2.000 individus (Insein peut en contenir 2.224), est de 14, soit de 0,7 0/0. Quel contraste avec nos prisons de l'Indochine, où « l'emplacement et l'aménagement intérieur des bâtiments, le mode d'alimentation, le travail et l'hygiène des prisonniers laissent encore beaucoup à reprendre ». Aussi comprend-on que le Dr Jeanselme propose comme modèle, aux gouvernants de notre colonie, l'établissement des environs de Rangoun; imiter ce qui se fait à Insein sera tout bénéfique, et pour les détenus eux-mêmes, et pour l'hygiène et la salubrité, et aussi pour la moralité publique.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le chef de bataill. Pageot est nommé attaché militaire en Suisse.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les chefs de bataill. Forestier et Ducret; les capit. Averlant, Michaut et Evin; le lieutenant. Thomassin et les sous-lieut. Morillon, Joyau, Schill et Thomasini sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les chefs de bataill. Jules, Bocquet et Carelly; les capit. Testart et Campagne; les lieut. de Laroche, Martin, Cadence; les sous-lieut. Steffan et Urbain sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. le chef d'escad. Fromont et les capit. Blanchet, Puel et Preud'homme sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le sous-intend. de 2^e cl. Lasne-Desvareilles est nommé commissaire du gouvernement près le Conseil de revision de l'Indochine à Hanoi.

Cochinchine. — MM. le sous-intend. de 2^e cl. Dabo et le sous-intend. de 3^e cl. Jouannet sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. les méd.-maj. de 1^{re} cl. Pujol et Sauzeau de Puyberneau et le méd. aide-maj. de 1^{re} cl. Caillet sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — M. le pharm.-major de 1^{re} cl. Guillo-teau est désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'administ. de 1^{re} cl. Lagorse est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le capit. de fréq. Audemard est nommé au command. du *D'Iberville*;

M. le mécanic. en chef Sanguin est désig. pour le *Dupleix*.

Levant. — M. le capit. de vaiss. Ratyé est nommé au command. de l'*Ernest-Renan*;

M. l'enseigne de 1^{re} cl. d'Halewyn est désig. pour l'*Ernest-Renan*;

M. le lieutenant de vaiss. Laborde est nommé au command. de la *Jeanne-Blanche*;

MM. les mécanic. ppaux de 2^e cl. Vernaud et Vivier sont désig. pour le *Latouche-Tréville*.

CORPS DE SANTÉ

Levant. — M. le méd. de 1^{re} cl. Cauvin est désig. pour la *Jeanne-Blanche*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Dufilho est nommé lieutenant de juge à Travinh;

M. Hercourt est nommé juge suppléant au tribunal de Travinh;

M. Serruau est nommé juge suppléant à la justice de paix de Tayninh;

M. Tridon est nommé lieutenant de juge à Cantho;

M. Barquisseau est nommé greffier du tribunal de Karikal.

Bibliographie

L'Empire japonais et sa vie économique, par JOSEPH DAUTREMER, consul de France, professeur à l'École des langues orientales. — Paris, Librairie orientale et américaine. E. Guilmoto, éditeur.

La bibliothèque des orientalistes va pouvoir s'enrichir d'un nouvel ouvrage sur le Japon, celle des économistes également. M. Dautremér a étudié l'Empire du Soleil Levant dans ses manifestations les plus variées : géographie physique et politique, histoire, renseignements pratiques pour le voyageur, mœurs japonaises, défense nationale, agriculture et pêcheries, industries anciennes et nouvelles, commerce, chemins de fer, mines, finances, colonies, tout y est soigneusement examiné et groupé dans le plus harmonieux ensemble. De jolies illustrations complètent cet ouvrage qui a été couronné par la Société de Géographie commerciale. Cette distinction suffirait à

le recommander à l'attention : quelques aperçus le feront apprécier mieux encore.

Nous avons souvent parlé ici même des inquiétudes qu'a fait naître la « modernisation » du vieux Japon de l'époque héroïque des Genrô. M. Dautremier partage ces craintes. On se rappelle que trois vétérans du parti constitutionnel osèrent adresser tout dernièrement à l'empereur une pétition lui rappelant qu'il avait promis de gouverner conformément à la Constitution : c'est un signe des temps.

«... Il est incontestable, écrit l'auteur, qu'il se présente déjà quelques fissures dans cette « foi du charbonnier » ; et l'empereur passant dans les rues de Tokio n'est souvent regardé qu'avec indifférence ; on le respecte, mais ce n'est plus l'adoration du passé ; il m'est même arrivé d'entendre des Japonais, attendant à une revue l'arrivée de l'empereur, s'impatienter et s'exprimer peu poliment sur le compte de « cet empereur qui pourrait être plus exact ». Il est cependant une chose qui maintiendra encore longtemps intact l'amour du peuple pour l'empereur : c'est le patriotisme farouche, sauvage même, dont tout Japonais est animé. Il lui est inculqué dès l'enfance et M. Dautremier signale une chanson bien caractéristique que l'on trouve dans les livres primaires de lecture où il est dit :

Ne rompez pas les rangs : franchissez montagnes et rivières,
Avancez, fixez vos regards sur l'ennemi.
L'artillerie résonne dans l'air ;
La torpille frémit dans la mer...
Les guerriers du Japon sont obéissants et loyaux.

On a pu voir en 1905 les résultats de cette éducation, sera-t-elle assez forte pour résister à la vague qui monte ?

Le voyageur qui vient d'Europe et ne connaît du Japon que le chatoiement des étoffes et le bariolage des kakémonos, arrive avec l'espoir de découvrir quelque chose de riant et de gai. « Eh bien, il faut le déromper. L'aspect de toute ville japonaise est immensément triste. Tout est gris. Des maisons basses, en bois devenu gris avec le temps, recouvertes de tuiles noires, se succèdent sans interruption ; des habitants, hommes et femmes, vêtus de couleurs grises : tout cela donne une impression complètement dépourvue de gaieté... Ce qu'il faut voir au Japon c'est la nature toujours plaisante et gracieuse, en hiver comme en été, au printemps comme en automne ; rien de grand, rien d'imposant comme à Java, comme dans l'Inde, comme dans certaines parties de la Chine occidentale ; mais tout est souriant, aimable et doux. La nature japonaise n'est pas empoignante, elle est reposante et accueillante. » Elle se laisse mieux pénétrer et comprendre que celui qui l'habite et qui, habitué à ne rien laisser paraître de ses chagrins et de ses joies, « se compose une physionomie impénétrable. »

Ces gens au sourire immuable et à l'exquise politesse ont des mœurs assez curieuses que M. Dautremier a pris plaisir à signaler pour mieux nous faire pénétrer l'âme japonaise. La femme ne compte pas au Japon, le père seul existe ; c'est lui « le pivot de la famille japonaise ». Et cependant les lois nouvelles ont modifié là encore cet usage ancien : la condition de la femme a changé et il se prépare une jeunesse « qui commence à marcher sur les traces des féministes et des suffragettes ». Cette jeunesse a deux fêtes particulièrement importantes : celle de *Hina no sekku* pour les filles et de *Go gatus no sekku* pour les garçons. La première est la fête des poupées. « Chaque famille qui a eu une fille dans l'année achète une paire de poupées pour donner, comme jouet, à l'enfant. La petite Japonaise a toujours grand soin des poupées achetées le jour de la fête de *Hinasama*, et lorsqu'elle est grande, et qu'elle se marie, ses poupées la suivent dans sa nouvelle demeure ; elle les donne à ses filles et ajoute encore à la collection chaque fois qu'une fille lui naît. »

La fête des garçons revêt une allure toute nationale : soldats et attirails de guerre emplissent les boutiques et « chaque famille où il est né un fils fait l'acquisition de guerriers et d'armes » et fait flotter par-dessus le toit de sa maison au bout d'un long bambou, un immense poisson en papier gonflé, représentant une carpe symbolique qui signifie que chaque homme doit résister au courant de la vie !

Le Japonais est plutôt végétarien, ce qui ne l'empêche pas de faire trois repas par jour. « C'est le soir, après dîner, que les Japonais vont au bain. Aller, après avoir bien mangé, se plonger dans une cuve d'eau bouillante à 40° et même 45°, est une coutume qui a toujours stupéfié les Européens qui ont habité le Japon... puis les Japonais, rouges comme des écrevisses, se préparent pour la nuit. On sort de l'armoire, dissimulée dans un côté des cloisons, les gros matelas appelés *foutoun*, et on les étend par terre sur les nattes. » La cérémonie du mariage ne manque pas de pittoresque. M. Dautremier en a été le témoin d'une à Osaka et voici comment il la raconte : « La fiancée a sur la tête un long voile blanc, et elle est accompagnée par deux amies qui la conduisent dans la salle où la cérémonie doit avoir lieu. Là, le fiancé se trouve déjà assis au milieu de ses parents et amis. Dans le centre de la pièce est placée une table laquée d'or, magnifiquement décorée et supportant un sapin, un prunier en fleur, une grue et une tortue, qui sont les emblèmes : le sapin, de la force du mari ; le prunier, de la grâce de la femme ; la grue et la tortue, d'une vie heureuse et longue. Sur une petite table, à côté, une coupe et une bouteille de sake. Après quelques cérémonies, les amis de la jeune fille, agissant comme demoiselles d'honneur, font approcher les deux fiancés près de la table en laque et leur offrent la coupe pleine où chacun se tenant par la main, boit à son tour. C'est par cet acte de boire dans la même coupe que le mariage est consacré. »

Après cette esquisse de la vie intime japonaise, M. Dautremier aborde de plus graves sujets : la vie économique du pays. Il y consacre la partie la plus importante de son livre. La place nous manque ici pour suivre l'auteur dans tous les sujets qu'il traite avec chiffres à l'appui, que ce soit la question du peuplement, des rouages intérieurs de l'organisme japonais, ou celles de la défense nationale, de l'agriculture, des pêcheries, commerce local si prospère. Deux chapitres très intéressants étudient les industries d'autrefois ; soit la plus ancienne, teinture, poterie, porcelaines, métaux, laques, sculptures sur bois et ivoire ; et aux industries nouvelles : tissages, filatures, fabriques de conserves, de papier ou d'allumettes. Tout est expliqué dans le plus grand détail, sans oublier les questions de l'industrie minière, des transports, des échanges avec l'étranger, de l'organisation financière actuelle. L'auteur termine son ouvrage par une étude des colonies japonaises, dont la Corée, bien qu'elle ait conservé son roi et sa cour, est une des principales. Cet examen détaillé de tout l'organisme japonais suggère à M. Dautremier les conclusions suivantes : « Il est bien difficile de prévoir l'avenir, mais, si on regarde ce qui se passe en Chine, si on observe les transformations qui s'opèrent dans cet immense pays, réservoir inépuisable d'hommes et de richesses, on se demande finalement si les Japonais n'ont pas eu leurs beaux jours et s'ils n'ont pas cessé d'étonner le monde. Certes, ils feront encore parler d'eux (car ils ont le secret de se faire valoir), mais il n'est pas sûr qu'ils soient un jour la puissance extrême orientale qu'ils ont rêvée, ou plutôt que d'autres, peut-être mal inspirés, auraient voulu pour eux. »

M. S.

Le Gérant : A. MARTIAL.